

PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS BASSIN DE LA DORDOGNE



Annexe 2 à la convention cadre

Présentation de la révision du PAPI



1. Contexte.....	3
2. Le principe de la révision	4
Intégration de nouvelles actions issues des stratégies des TRI.....	4
Certaines actions initiales du PAPI à supprimer ou modifier	4
Intégration de 3 nouvelles communes.....	5
Prolongation du délai jusqu'en 2020	5
3. Une stratégie de PAPI conservée : 3 niveaux imbriqués et un lien fort avec l'animation des TRI	6
4. Bilan PAPI.....	7
5. Avancement des démarches obligatoires.....	8
Plans Communaux de Sauvegarde, DICRIM... ..	8
Etudes de dangers sur les ouvrages de protection	9
6. Fiches d'avancement des actions initiales du PAPI.....	10
7. Fiches actions du programme révisé.....	50

1. Contexte

Sur le bassin de la Dordogne, un premier PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a été labellisé sur la période 2008-2012. Ce programme a permis de mettre en œuvre un certain nombre d'actions axées sur la connaissance et la culture du risque : grand livre sur les inondations exposé sur le territoire, film de sensibilisation réalisé et diffusé, repères de crue posés, retour d'expérience sur des épisodes de ruissellement, étude sur les digues de la basse Dordogne...

Un deuxième PAPI a ensuite été labellisé en 2014 pour la période 2015-2019. Il intègre des actions dans la continuité du premier programme mais aussi de nouveaux sujets de travail : prise en compte du risque de ruissellement dans l'aménagement du territoire, mise en place d'actions de réduction de vulnérabilité, accompagnement du territoire de la basse Dordogne dans le devenir des ouvrages de protection contre les inondations...

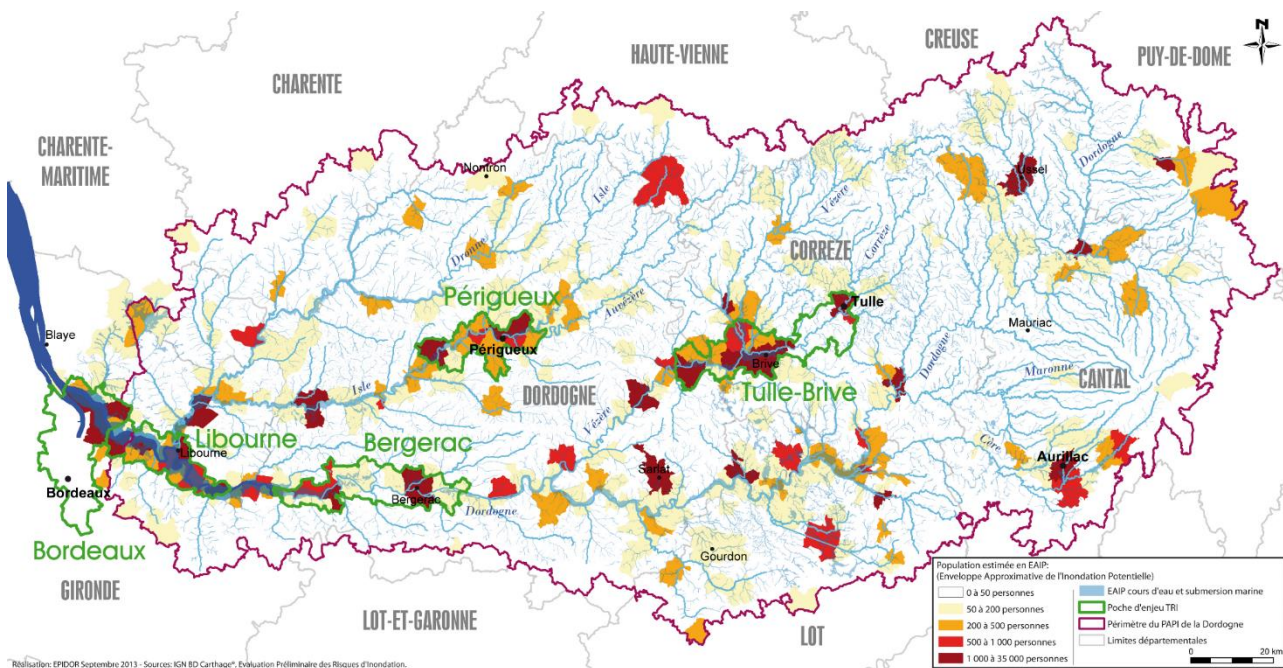
EPIDOR, animateur à la fois du PAPI et des stratégies locales pour les 4 TRI (Territoires à Risque Important d'Inondation) du bassin de la Dordogne (Tulle-Brive-Terrasson, Périgueux, Bergerac et Libourne), cherche à garantir une cohérence de gestion à l'échelle du bassin de la Dordogne et à profiter d'effets de mutualisation tout en tenant compte des spécificités locales des territoires exposés. Dès la labellisation du 2^{ème} PAPI, il avait été proposé que le programme puisse être révisé à mi-parcours, pour tenir compte de nouvelles actions qui émergeraient sur les TRI.

Le présent dossier présente donc la révision proposée sur le PAPI du bassin Dordogne, avec :

- **d'une part, de nouvelles actions envisagées sur les TRI en lien avec les stratégies locales mises en place : notamment des études sur les ouvrages de protection de type digues (dans le contexte de la nouvelle compétence GEMAPI) ou encore des actions de réduction de vulnérabilité**
- **d'autre part, la réorientation de certaines actions du PAPI initial, déjà réalisées à moindre coût ou bien nécessitant d'être revues (cf explications générales ci-après et plus précises dans les fiches d'avancement de chacune des actions).**

La mise en place de cet avenant est également l'occasion d'intégrer 3 nouvelles communes situées à l'extrême aval du bassin, sur le TRI de Libourne : Asques, St-Romain-Virvée et Saint Loubès (concernées notamment par la gestion de digues).

Enfin, cette révision est l'occasion de prolonger le délai du PAPI d'une année supplémentaire, en allant jusqu'à 2020 pour permettre la réalisation des actions envisagées.



Périmètre du PAPI, population en zone inondable et TRI (carte issu du dossier initial du PAPI)

2. Le principe de la révision

Intégration de nouvelles actions issues des stratégies des TRI

La révision est principalement justifiée par les nouvelles actions issues des stratégies élaborées sur les TRI du bassin de la Dordogne (Tulle-Brive-Terrasson, Périgueux, Bergerac et Libourne). On peut noter en particulier les actions qui concernent les ouvrages de protection de type digues, très en lien avec la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations), fléchée vers les EPCI à fiscalité propre. Il s'agit d'étudier l'état et le fonctionnement des ouvrages de protection :

- sur la basse Dordogne pour le TRI de Libourne, une dizaine de systèmes d'endiguement peuvent être distingués au sens de la nouvelle réglementation ; une étude est nécessaire pour évaluer précisément leur état, estimer les travaux nécessaires et les coûts que cela représenterait pour les EPCI à fiscalité propre ;
- sur Brive (TRI de Tulle-Brive-Terrasson), une étude est également nécessaire pour évaluer l'état des ouvrages, les points de fragilité et les travaux éventuellement nécessaires à engager par l'agglomération en tant que futur gestionnaire ;
- sur Périgueux (TRI de Périgueux), l'utilité de protection assurée par la digue n'était pas évidente ; il s'agit donc de vérifier le fonctionnement hydraulique dans un premier temps et d'évaluer ensuite l'état de l'ouvrage et les travaux nécessaires.

D'autres actions sont également envisagées, notamment au niveau de la réduction de vulnérabilité. Sur le secteur girondin, les services du département se sont formés en interne pour réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments qu'ils ont en gestion en zone inondable. L'agglomération de Brive quant à elle prévoit de s'impliquer sur la réalisation de diagnostic pour l'ensemble des bâtiments communaux ou intercommunaux présents en zone inondable.

Certaines actions initiales du PAPI à supprimer ou modifier

Des actions initialement inscrites au PAPI ont avancé à moindre coût ou bien ne sont plus aujourd'hui envisagées pour différentes raisons (opportunité, décision politique, possibilité de plan de financement...). Parmi ces actions, on trouve notamment :

- L'étude sociologique de la perception du risque d'inondation sur le bassin de la Dordogne (Action 01-BV-03). Une étude a été engagée en partenariat avec l'université de Limoges dans le cadre d'un post-doc et n'a finalement pas nécessité de coût particulier.
- La mise en place de démarches groupées pour la réalisation et le test de PCS (Action 03-TR-11). La réalisation des PCS a bien avancé entre 2013 et 2018 sous l'impulsion des services de l'Etat (DDT et préfectures), cf point d'avancement des démarches obligatoires qui apparaît dans la suite du présent document. L'implication d'un prestataire extérieur n'apparaît plus opportune sur ce sujet ; en revanche le test de PCS reste une démarche particulièrement utile sur lequel EPIDOR mobilisera de l'énergie en animation, en lien notamment avec les préfectures.
- Les études d'intégration des chemins de l'eau sur différents territoires de SCOT (Actions 04-TR-15 à 04-TR-19). L'idée consistait surtout à prendre en compte les problématiques de ruissellement pour les intégrer dans les documents d'urbanisme. En l'occurrence, le sujet a avancé dans un premier temps grâce à l'étude cartographique des zones de ruissellement (01-BV-01). Dans la continuité, une démarche test a été enclenchée pour tenter de décliner cette cartographie et des préconisations sur le PLUi de Bergerac (travail en cours). Les résultats sont attendus en espérant que le travail puisse servir d'exemple sur d'autres territoires (et documents de planification) par la suite. Dans l'attente et faute également de contextes de portages favorables, les actions envisagées au départ sur différents SCOT sont supprimées.
- Organisation de séminaires pratiques de réduction de vulnérabilité en direction des professionnels de l'hôtellerie de plein air (Action 05-TR-24). L'action sera réorientée et menée en profitant d'opportunités (rencontre avec les gestionnaires de campings dans le cadre de la gestion du domaine public fluvial assuré par EPIDOR...);
- ...

Intégration de 3 nouvelles communes

La mise en place d'un avenant au PAPI du bassin de la Dordogne représente l'occasion d'intégrer 3 nouvelles communes aujourd'hui orphelines d'un tel programme et situées sur le Territoire à Risque Important (TRI) de Libourne : il s'agit des communes d'Asques, St-Romain-Virvée et Saint Loubès.

Ces communes sont concernées par la gestion des digues de la basse Dordogne. Elles sont concernées également par l'étude de gouvernance autour de la GEMAPI portées actuellement par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Libournais.

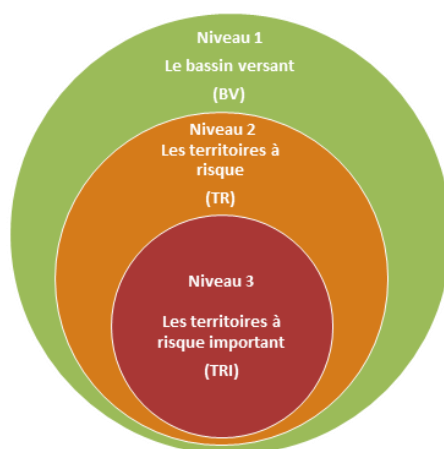
Prolongation du délai jusqu'en 2022

Afin de permettre la réalisation des actions inscrites à ce PAPI révisé, une prolongation d'une année supplémentaire avait été sollicité. Le PAPI courrait initialement sur la période 2015-2019 et EPIDOR avait formulé une demande de prolongation jusqu'en 2020. Finalement, après passage en Commission Inondation de Bassin, une prolongation jusqu'en 2022 a été proposée.

3. Une stratégie de PAPI conservée : 3 niveaux imbriqués et un lien fort avec l'animation des TRI

L'avenant ne modifie pas la stratégie du PAPI telle qu'elle avait été présentée au moment de la labellisation du programme. L'idée est toujours de disposer de 3 niveaux de territoires, tenant compte des différents phénomènes et secteurs d'enjeux, et qui s'imbriquent les uns dans les autres :

- **le bassin de la Dordogne** : certaines actions concernent l'ensemble du territoire de travail et sont donc menées à l'échelle du bassin de la Dordogne (en particulier l'étude cartographique des phénomènes de ruissellement)
- **les territoires à risque** : différents territoires à risque sont présents sur le bassin de la Dordogne (distingués au cours de la phase d'EPRI) ; l'idée est de favoriser l'émergence d'actions à des échelles parfois plus larges que celles des TRI (études de sous-bassins versants...)
- **les territoires à risques importants d'inondation (TRI)** : sur les TRI, des actions spécifiques sont engagées pour tenir compte d'une forte concentration d'enjeux (études sur les ouvrages de protection...)



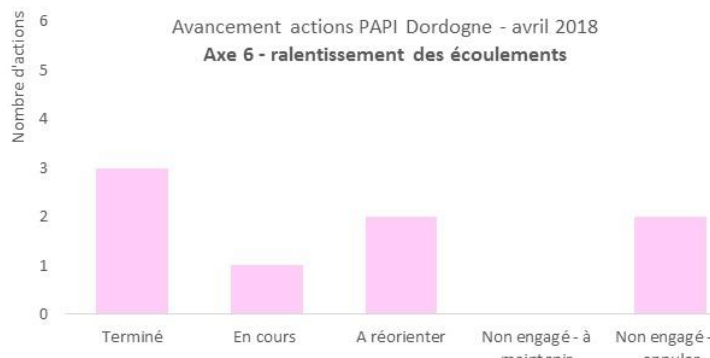
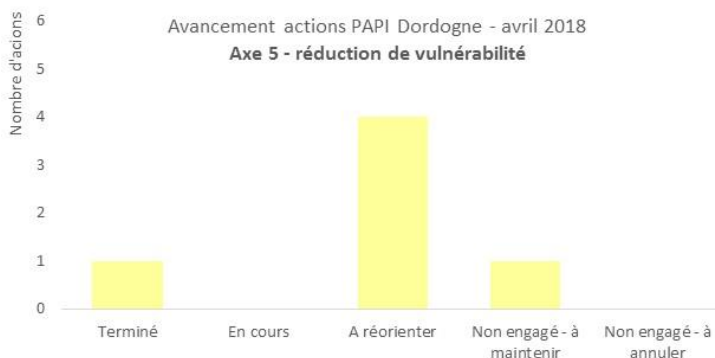
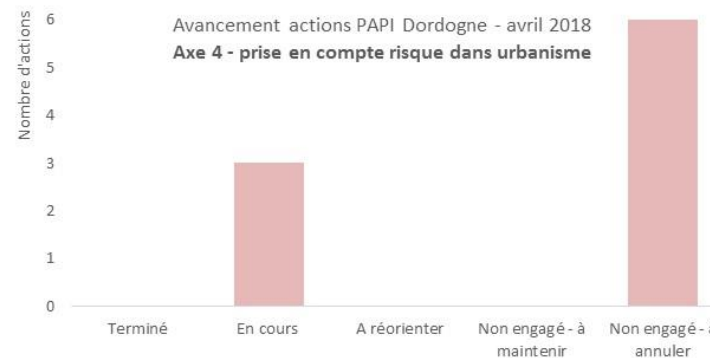
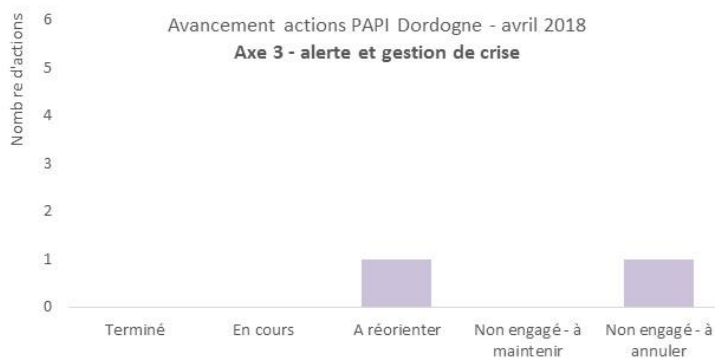
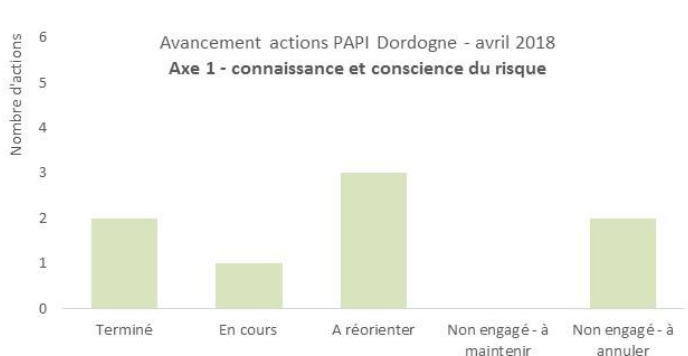
Les trois niveaux de territoire du PAPI

L'une des particularités du territoire est qu'EPIDOR assure à la fois l'animation du PAPI et l'animation des stratégies pour les 4 TRI situés sur le bassin de la Dordogne. Ceci permet de coupler les stratégies les unes aux autres mais aussi de rechercher des effets de mutualisation bénéfiques. L'étude menée sur la problématique des ruissellements intenses à l'échelle du bassin de la Dordogne en est une parfaite illustration.

4. Bilan PAPI

Les graphiques ci-dessous fournissent des éléments d'appréciation d'avancement sur chacun des volets d'actions du PAPI.

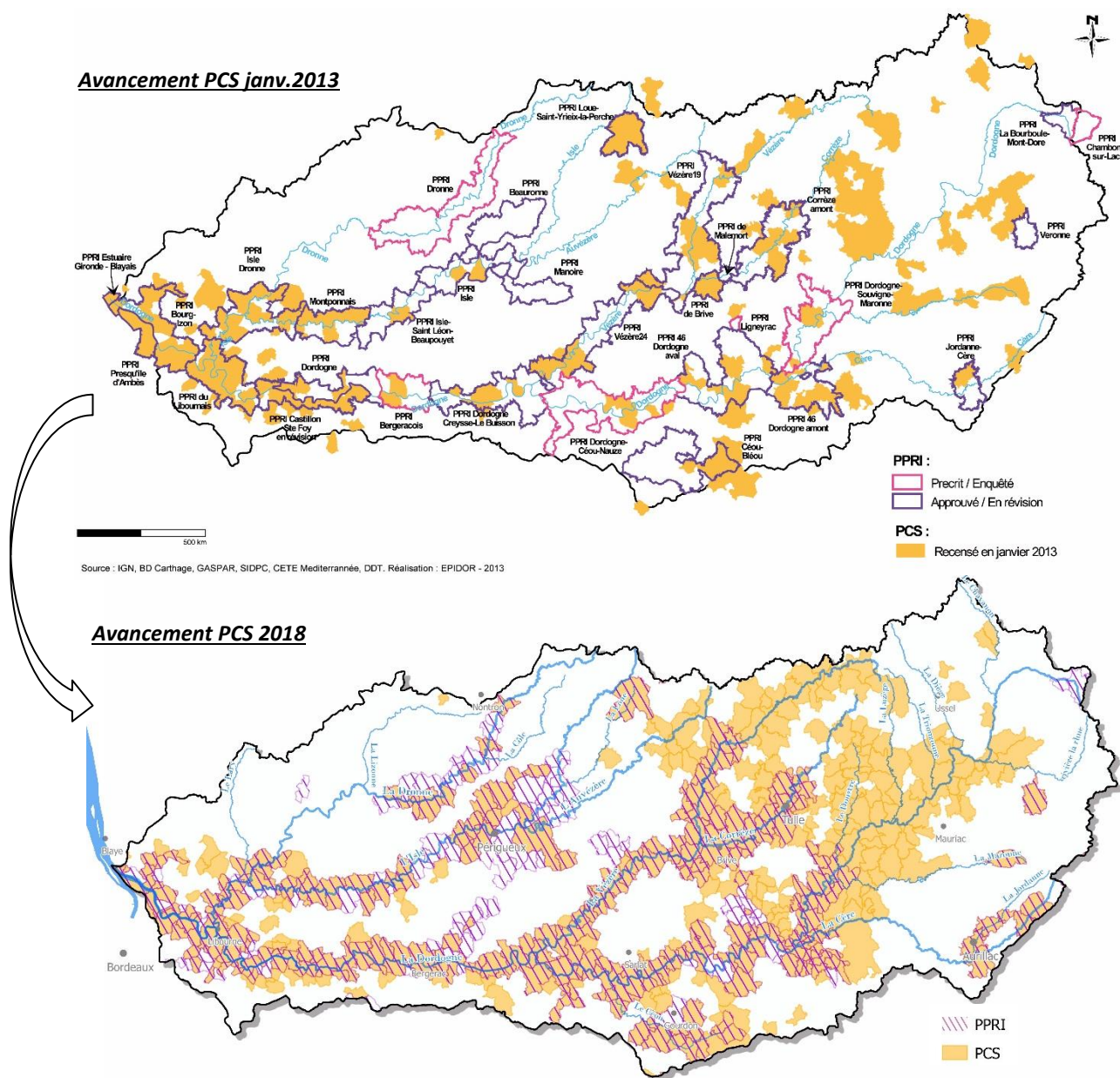
Pour davantage de détails sur chacune des actions du PAPI initial ou du PAPI révisé, il sera utile de se référer aux fiches individuelles de description présentes plus loin dans le présent document.



5. Avancement des démarches obligatoires

Plans Communaux de Sauvegarde, DICRIM...

Entre 2013 et 2018, l'état d'engagement des PCS a bien avancé sur le bassin de la Dordogne sous l'impulsion des services de l'Etat (DDT et préfectures). La carte ci-dessous présente cet état d'avancement.



Concernant les DICRIM, nous n'avons pas pu récupérer une information homogène sur l'état de leur réalisation à l'échelle du bassin de la Dordogne (pas les mêmes informations disponibles par département, base nationale GASPAP peu renseignée et beaucoup de communes concernées à l'échelle du bassin de la Dordogne). Toutefois, sur la plupart des départements, les services de l'Etat qui accompagnent les collectivités locales pour la réalisation des PCS nous ont précisé que les communes qui ont fait approuver un PCS ont dans au moins 90% des cas rédigé un DICRIM.

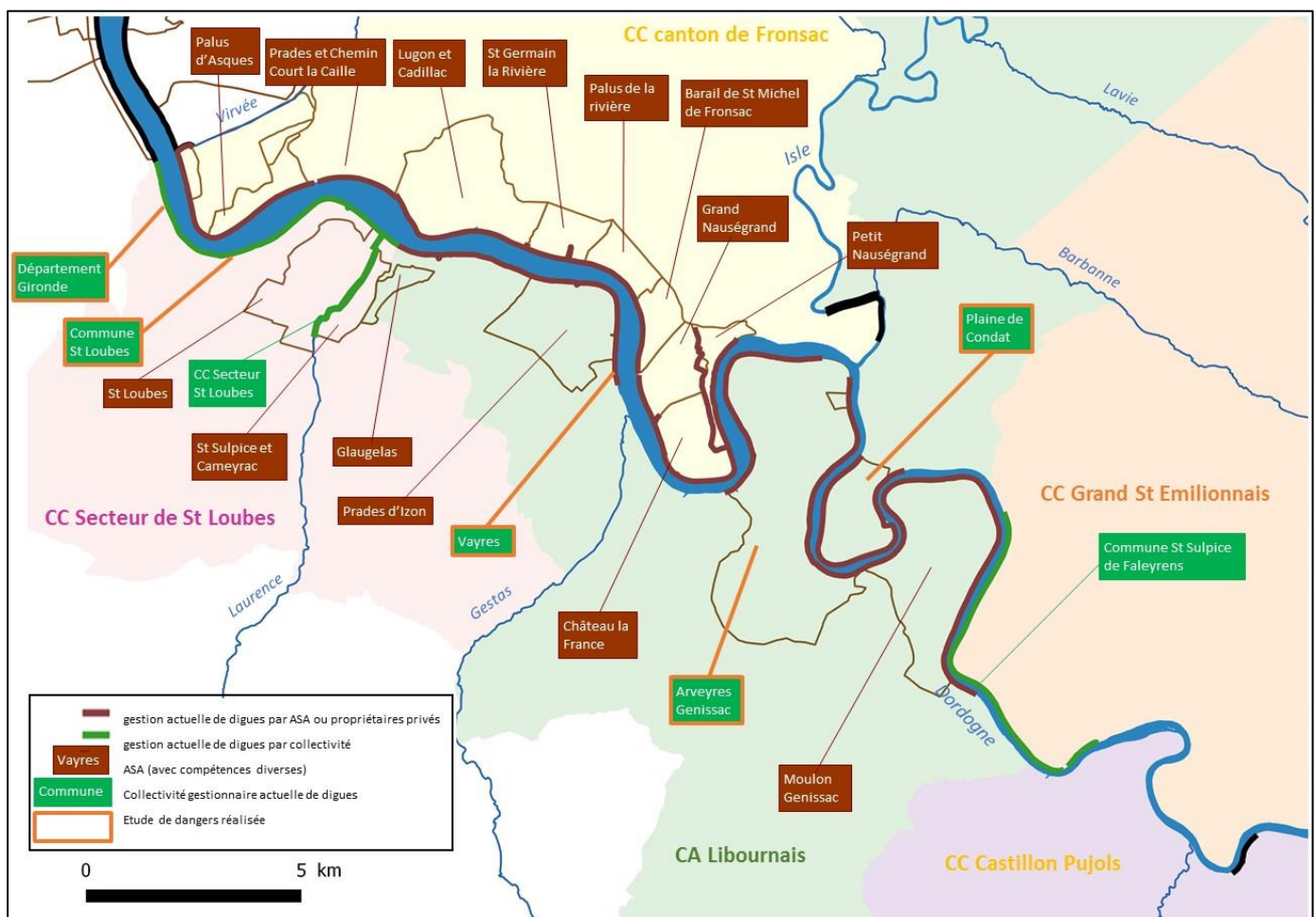
Etudes de dangers sur les ouvrages de protection

Sur le bassin de la Dordogne, les digues actuellement classées sont localisées sur 3 secteurs : sur la basse Dordogne, à Périgueux et à Brive.

Sur la basse Dordogne, des études de dangers ont été réalisées par quelques gestionnaires historiques mais de nombreux secteurs ne sont en revanche pas encore couverts. Certaines ASA se sont retrouvées en manque de moyens pour faire réaliser ces documents.

A Périgueux, alors que la digue du canal est classée, les partenaires (Commune, Communauté d'agglomération, Etat, EPIDOR), s'interrogeaient sur l'utilité et la protection offerte par cet aménagement. La Commune, gestionnaire de l'ouvrage a donc engagé une étude de qualification de la digue en 2017. La Communauté d'agglomération, qui a la compétence GEMAPI depuis début 2018 envisage d'engager des études de dangers qui n'ont, jusqu'à présent, pas été réalisées.

A Brive, la Communauté d'agglomération a également pris la compétence GEMAPI début 2018. Elle prévoit d'engager les études de dangers réglementaires (qui n'avaient pas été réalisées par la Commune jusqu'à présent).



Gestionnaires d'ouvrages sur la basse Dordogne et réalisation des études de dangers

6. Fiches d'avancement des actions initiales du PAPI

Les fiches suivantes présentent l'avancement de chacune des actions initialement inscrites au PAPI.

Elles précisent notamment les rendus réalisés et les points éventuels de blocage...

Action 00-BV-00 : Animer le PAPI.....	11
Action 01-BV-01 : Réaliser des atlas de zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux	12
Action 01-TR-02 : Intégrer l'influence des grands barrages dans l'analyse de l'aléa	13
Action 01-BV-03 : Etudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin.....	14
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	15
Action 01-BV-05 : Poursuivre et renforcer les retours d'expérience sur les inondations	16
Action 01-BV-06 : Création d'une plateforme internet afin de diffuser de l'information sur les inondations au sein du bassin.....	17
Action 01-TR-07 : Poursuivre l'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues.....	18
Action 01-BV-08 : Structurer et animer un réseau de technicien rivière	19
Action 01-BV-09 : Développer des ateliers pédagogiques en direction des scolaires.....	20
Action 02-TR-10 : Etudier l'intérêt puis mettre en place des dispositifs locaux de prévision sur des secteurs à enjeux non couverts actuellement	21
Action 03-TR-11 : Mettre en œuvre des démarches groupées pour la réalisation des PCS et les tester	22
Action 03-TR-12 : Expérimenter le développement de « PCS inondation » adaptés aux communes rurales	23
Action 04-TR-13 : Promouvoir des projets d'aménagement du territoire urbain innovants et exemplaires	24
Action 04-TR-14 : Mettre en place un PPRI sur la commune de Chalais	25
Action 04-TR-15 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays du Libournais	26
Action 04-TR-16 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays de Tulle.....	27
Action 04-TR-17 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays Bourrian.....	28
Action 04-TR-18 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT de Périgueux.....	29
Action 04-TR-19 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays du Périgord noir	30
Action 04-TRI-20 : Développer une mission de conseil pour une meilleure prise en compte des risques inondations dans les politiques d'urbanisme au sein des communes situées dans un TRI	31
Action 04-TRI-21 : Etudier les espaces naturels, agricoles et urbains (dont les morphologies et les formes urbaines), permettant de comprendre la capacité de résilience et de résistance en cas d'inondations.....	32
Action 05-BV-22 : Réaliser un état des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable	33
Action 05-BV-23 : Réaliser un état des lieux du patrimoine culturel en zone inondable	34
Action 05-TR-24 : Organiser des séminaires pratiques de réduction de la vulnérabilité en direction des professionnels de l'hôtellerie de plein air	35
Action 05-TR-25 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les entreprises	36
Action 05-TR-26 : Favoriser et accompagner sur le territoire du Pays Foyen la mise en œuvre des prescriptions de réduction de vulnérabilité du PPRI	37
Action 05-TRI-27 : Définir la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles du TRI de Périgueux	38
Action 06-TR-28 : Reconquérir l'espace alluvial	39
Action 06-TR-29 : Développer un projet de prévention et de gestion des inondations sur le bassin de l'Escouach	40
Action 06-TR-30 : Mettre en œuvre une stratégie globale de ralentissement des écoulements sur le ruisseau du hameau du Soulier.....	41
Action 06-TRI-31 : Etude avant-projet de reconquête du lit majeur de la Corrèze.	42
Action 06-TRI-32 : Etude avant-projet en vue du rétablissement d'un champ d'expansion de crue à la confluence Courolle/Planchetorte par restauration d'une prairie humide.	43
Action 06-TRI-33 : Etude avant-projet d'amélioration de la gestion des écoulements sur le Caudeau	44
Action 06-TRI-34 : Etude sur la gestion des têtes de bassin du bassin de la Corrèze.....	45
Action 06-TRI-35 : Etude des phénomènes d'inondation pour le TRI de Périgueux	46
Action 07-TRI-36 : Animer la construction d'une stratégie de territoire dans le secteur des palus	47
Action 07-TRI-37 : Mener une réflexion sur la réorganisation de la gestion des ouvrages de protection hydraulique.....	48
Action 07-TRI-38 : Mettre en œuvre un projet de recul de digues sur la commune de Génissac.....	49

Animation du PAPI

Action 00-BV-00 : Animer le PAPI

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne		
Objectifs :	Animer le programme et accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions		
Contexte et contenu de l'action :	<p>Contrairement au premier PAPI, où l'EPTB était maître d'ouvrage de la majorité des actions programmées, ce second PAPI s'est construit autour d'une mobilisation des acteurs locaux compétents pour porter une maîtrise d'ouvrage d'actions de prévention des inondations (études ou travaux). Cela permet de répartir entre les structures les coûts des actions et les moyens humains déployés, rendant plus réaliste la programmation financière et la programmation temporelle.</p> <p>L'animation des instances du PAPI (COTEC et COPIL) ainsi que la mise en œuvre et l'accompagnement des 38 actions du PAPI de la Dordogne ont été évalués à 2 ETP à compter de 2015 mais seul 1 ETP sera financé par le PAPI. L'animation des groupes territoriaux proposés autour des TRI afin de préparer l'arrivée des futures stratégies locales et de favoriser leur articulation avec les actions du PAPI ne se réalisera pas à travers des financements PAPI.</p> <p>Le chargé de mission inondation de l'établissement se positionnera en coordination des animateurs territoriaux d'EPIDOR dans leur mission d'accompagnement et d'animation des groupes territoriaux TRI qui préfigurent les futures SLGRI.</p>		
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Animer les instances du PAPI • Assurer le suivi administratif des dossiers • Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions • Suivre et dynamiser les actions 		
Maître d'ouvrage :	EPIDOR		
Plan de financement :	Coût : 302 775€ TTC Etat 10%; Agence de l'Eau 70%; Maître d'ouvrage 20 %		
Echéancier :			<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tout au long du PAPI			Nombre d'opérations abouties.

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
En cours	188 120 € TTC entre 2015 et 2017 (dont 10% de financement de l'Etat)	<p>L'animation du PAPI bassin Dordogne est en œuvre depuis 2015. Elle mobilise un ETP de chargé de mission (avec un accompagnement chaque année en termes de secrétariat et de direction d'EPIDOR). L'animation consiste chaque année à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre administrativement le PAPI, organiser les comités techniques et de pilotage - mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR - suivre et accompagner les actions mises en place par d'autres maîtres d'ouvrage - animation et suivre les stratégies locales sur les 4 Territoires à Risques Importants d'Inondation sur le bassin de la Dordogne

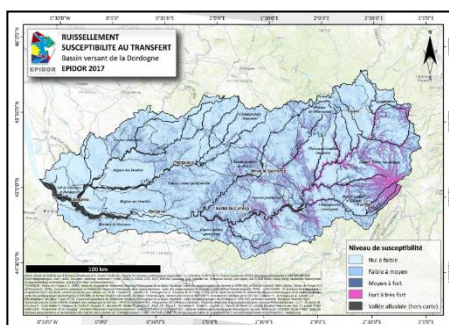
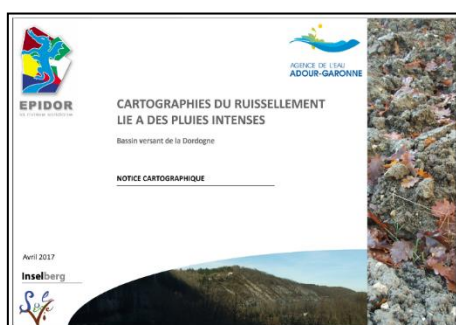
Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-01 : Réaliser des atlas de zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne	
Objectifs :	Identifier et faire connaître à l'ensemble des acteurs concernés les secteurs présentant un risque de ruissellement intense.	
Contexte et contenu de l'action :	<p>Dans le cadre du PAPI1, une campagne de retour d'expérience a été entreprise sur 3 épisodes orageux violents (épisodes de juin 2007 et mai 2008 particulièrement dévastateurs avec deux décès et de nombreuses routes, maisons et activités endommagées). Ces événements ont démontré l'importance du ruissellement et sa méconnaissance.</p> <p>Afin d'y remédier, une cartographie analytique des coteaux du bassin sera entreprise afin de définir les zones à risques. Cette analyse reposera en grande partie sur un croisement des valeurs de pente, des coefficients d'infiltration des sols et des enjeux. Les résultats obtenus seront comparés à la liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur le bassin. Les services de l'Etat et l'Agence de l'eau seront fortement impliqués dans cette étude afin que les résultats obtenus puissent avoir la même portée que les atlas de zones inondables, notamment au regard de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme.</p> <p>Cette action sera largement mise à profit dans le cadre du conseil aux collectivités proposé dans le cadre du PAPI. Ces acquis de connaissance sur les ruissellements seront également valorisés auprès des acteurs locaux, en particulier dans les secteurs les plus sensibles. En complément de l'atlas des zones de ruissellement, un guide sera produit afin de favoriser le maintien et la restauration des fonctionnalités hydrauliques naturelles (réimplantations de haies, préservation des champs d'expansion de crues, renaturation des bassins élémentaires,...).</p>	
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir le CCTP de l'étude (bases de données géographiques disponibles. Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau et EPIDOR) • Produire un atlas des zones de ruissellement intense • Diffuser les résultats auprès des acteurs du territoire (porter à connaissance) • Produire un guide de bonne pratique pour limiter les ruissellements 	
Maître d'ouvrage :	EPIDOR	
Plan de financement :	Coût : 75 000€ HT (estimation basée sur le coût de l'inventaire des zones humides) Etat 50%; Agence de l'eau 30%, Maître d'ouvrage 20 %	
<u>Echéancier :</u>		<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Auvergne, Midi-Pyrénées et Limousin : 2016		Nombre de communes couvertes par l'Atlas des Zones de ruissellement intense.
Aquitaine et Poitou-Charentes : 2017		

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
		Appel d'offre engagé fin 2015 et prestation finalisée en 2017 : atlas cartographique de susceptibilité au ruissellement réalisé sur l'ensemble du bassin de la Dordogne ; rapport technique complet et notice d'utilisation plus succincte avec recommandations rédigés par les prestataires.
Terminé	30 000 € TTC	<p>Les éléments sont téléchargeables sur le site EPIDOR. Ils ont été communiqués auprès des services de DDT pour être utilisés et intégrés aux porters à connaissances dans le cadre de documents de planification de type SCOT ou PLUi.</p> <p>Un travail complémentaire s'engage pour décliner cette étude sur le PLUi de Bergerac, avec des préconisations locales adaptées. Cette déclinaison pourra servir d'exemple pour d'autres documents de planification urbaine (cf nouvelle action dans le cadre de l'axe 4 du PAPI). Une communication associée sera mise en œuvre.</p>



Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TR-02 : Intégrer l'influence des grands barrages dans l'analyse de l'aléa

Territoire d'application :	Les vallées de la Dordogne et de la Vézère
Objectifs :	Mieux prendre en compte la gestion des barrages hydroélectriques dans la gestion des risques d'inondation.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les barrages hydroélectriques sont des éléments structurants du bassin de la Dordogne. Ils modifient profondément et de façon indiscutable le régime des cours d'eau.</p> <p>Un travail reste à faire dans tous les domaines (connaissance, information, prévention, alerte) pour traiter le cas particulier des crues dans les secteurs influencés par les barrages. Pour cela, il est nécessaire de mieux appréhender les capacités et les effets des grandes retenues à l'échelon local ainsi que dans le cadre d'une approche globale de bassin (cumul des ouvrages).</p> <p>A terme, l'objectif est d'arriver à une meilleure connaissance des risques d'inondation dans les parties intermédiaire et aval du bassin de la Dordogne au regard de la gestion qui est mise en œuvre sur les grands barrages. Ces éléments de connaissance doivent permettre d'une part d'anticiper les risques de concomitance d'une crue de la Dordogne avec une submersion marine, et d'autre part d'optimiser l'effet écrêteur des barrages pour les crues importantes. Une réflexion sur les méthodes de gestion des grands barrages devra être menée en partenariat avec les gestionnaires.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir les CCTP des études • Mettre en place un comité de suivi avec les parties prenantes dont l'Etat • Etablir des propositions de gestion améliorant la prise en compte des crues • Présenter les résultats aux acteurs du territoire
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 50 000€ HT (modélisation hydraulique de scénarii) Etat 50%; Conseils régionaux 20%; Maitre d'ouvrage 30% (via financement EDF)
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2017	Nombre de comité de suivi Propositions de gestion réalisées

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
		EPIDOR est en lien avec EDF et a récupéré en 2016 des données de l'exploitant sur l'hydrologie naturelle (sans présence de barrages) sur plusieurs décennies. Ces données et leur utilisation restent plus ou moins confidentielles et font l'objet d'une convention avec EDF.
A réorienter	0 € TTC	Le travail d'analyse va être poursuivi prochainement entre techniciens d'EDF et d'EPIDOR, pour mieux identifier le fonctionnement des barrages en période de crue. Cette collaboration débouchera sur une communication (plaquette ou autre moyen adapté), auprès des différents acteurs du territoire (élu, riverains, usagers...).

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-03 : Etudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Adapter les stratégies de communication du PAPI afin d'améliorer les actions de prévention
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le principal obstacle identifié dans le cadre de la mise en œuvre du premier PAPI de la Dordogne s'est avéré être le manque de sensibilité de l'ensemble de la population aux risques d'inondation. Afin de renforcer les messages du second programme, il est indispensable de lancer dès le début du projet une étude sociologique sur la perception des risques d'inondation. L'étude sera réalisée par des professionnels du sondage d'opinion et des sociologues, et s'articulera autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la perception de ce qu'est un cours d'eau fonctionnel et les avantages que l'on en retire (25% du contenu de l'étude), - le niveau de connaissance face au risque inondation, - la perception des actions de préventions menées sur le territoire de vie du sondé (Vigilance Météo, PPRI, PAPI...), - les actions de gestion des inondations souhaitées sur le bassin, <p>Les résultats de cette étude serviront de point de départ à la réalisation des supports de communication de l'action 01-BV-04.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP (validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, les Régions concernées et EPIDOR) • Identifier des typologies de publics et proposer des panels représentatifs dans les différents secteurs de bassin enquêtés • Réaliser l'enquête directement auprès des populations • Analyser les enquêtes • Produire un rapport général et des fiches pour chaque territoire enquêté
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 20 000 € HT (pour l'étude) Etat 50%; Conseils régionaux 15 %; Agence de l'Eau 12,5%; Maître d'ouvrage 22,5%

Echéancier :

2015

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de personnes enquêtées sur le bassin

Rapport d'étude

Moyen de diffusion des résultats de l'étude

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	0 € TTC	<p>Profitant d'une opportunité, l'université de Limoges s'est engagée dans une étude des « perceptions, représentations et mémoires des inondations sur le bassin de la Dordogne », associant EPIDOR à la démarche.</p> <p>Cette étude a été réalisée à partir d'un questionnaire d'enquête distribué dans 9 communes du bassin de la Dordogne, riveraines des principales rivières du territoire : 3 communes riveraines de la Dordogne, 2 riveraine de la Vézère, 2 riveraines de l'Auvézère, 1 riveraine de l'Isle.</p> <p>Le travail a été mené en 2015-2016. Un rapport a été produit, disponible sur le site EPIDOR. L'ensemble des frais ont été engagés par l'université de Limoges grâce notamment à la « Chaire Capital Environnemental et gestion durable des cours d'eau ».</p> <p>Suite à ce travail, l'université s'est engagée dans un travail de communication avec la pose de panneaux « route des crues » le long de la Vézère (cf actions communication).</p> <p>Une synthèse du travail effectué et des enseignements sera produite.</p>



Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

Territoire d'application :	L'ensemble des territoires du bassin de la Dordogne couvert par un PPRI
Objectifs :	Sensibiliser et informer les populations du bassin sur les inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Divers supports de communication (plaquettes, films, lettres d'information...) ont été élaborés dans le cadre du PAPI 1 afin de sensibiliser et informer le grand public.</p> <p>Il s'agira de poursuivre cette démarche d'information générale en mettant à jour les contenus et en adaptant les messages au regard des nouvelles connaissances acquises. Les actions seront ciblées préférentiellement sur les territoires à risque couverts par un PPRI.</p> <p>Ce travail de communication permettra notamment de mobiliser les collectivités dans la mise en œuvre de l'élaboration du volet inondation des PCS, des DICRIM et la pose de repères de crue (voir 01-TR-07 et 03-TR-14). Cette action sera complétée par l'action 01-BV-06</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et réaliser des supports d'information (lettres d'info, audiovisuels et multimédias) • Organiser des manifestations en direction des différents acteurs du bassin (séminaires, journées d'information...) • Mobiliser les collectivités autour des PCS et des DICRIM
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 50 000 € HT Etat 20%; Conseils régionaux 30%; Maître d'ouvrage 50%
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tout au long du PAPI	Supports de communication produits Nombre de destinataires (lettre d'information,...)

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
En cours	0 € TTC	<p>Diverses actions ont été engagées en termes de communication-sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des panneaux « route des crues », installés en 2017 par l'université de Limoges sur 7 communes riveraines de la Vézère - un poster-affiche préparé en 2017 par EPIDOR sur les crues de la Vézère et la Corrèze en lien avec le TRI Tulle-Brive-Terrasson ; ce projet s'inscrit dans l'appel à projet ministériel sur la sensibilisation aux inondations sur les TRI ; il sera présenté fin 2017 en comité de suivi TRI, avec la vocation d'être ensuite affiché dans des lieux fréquentés par le public - un montage de type « micro-trottoirs » réalisé en 2017 sur le TRI de Périgueux, recueillant des perceptions du risque inondation ; ce montage devrait être diffusé prochainement en comité TRI et mis en ligne - des films de sensibilisation sur un ton décalé sont engagés fin 2017, également dans le cadre de l'appel à projet ministériel sur la sensibilisation sur les TRI ; ces films seront plutôt axés sur le TRI de Bergerac, mais pourront aussi être utilisés sur d'autres territoires. <p>Ces opérations n'ont pour l'instant pas nécessité de fléchage de financement via le PAPI, même si certaines bénéficient de fonds Barnier avec l'appel à projet ministériel sur les TRI.</p> <p>D'autres opérations de communication pourront être engagées, pour valoriser notamment les différentes actions du PAPI.</p>



Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-05 : Poursuivre et renforcer les retours d'expérience sur les inondations

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Recueillir et capitaliser de l'information pour toutes les inondations futures du bassin, réaliser et diffuser des retours d'expériences.
Contexte et contenu de l'action :	<p>EPIDOR s'est engagé à partir de 2010 dans la mise en place d'une démarche de type « observatoire des inondations ». Cette démarche vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et regrouper les connaissances développées sur le bassin en matière d'inondation (atlas des zones inondables, PPRI, atlas des zones humides...) - Recenser et regrouper des données sur les crues historiques (photos, articles, témoignages, retours d'expériences dont le REX du PAPI 1,...). - Enrichir cette bibliothèque lors de chaque évènement à travers la mise en œuvre d'un protocole REX (observations de terrain, entrevues avec les gestionnaires locaux, campagne de photos aériennes...). <p>Cette démarche qui doit s'inscrire en collaboration avec les autres producteurs de données (DDT, communes, syndicats de rivières...) doit être pérennisée et renforcée à travers le PAPI 2. Elle permettra notamment d'enrichir les plateformes de diffusion d'information sur les inondations existantes (CRUDOR, et l'Observatoire National des Risques Naturels). L'opération sera réalisée en lien avec l'IRSTEA qui travaille sur une base de données historiques sur les inondations.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et adapter le protocole d'intervention • Réaliser des visites de terrain en période de crue • Réaliser des campagnes photographiques et des survols aériens • Collecter des témoignages postérieurement aux évènements • Rédiger des rapports sur les évènements • Diffuser et valoriser ces rapports auprès des partenaires
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	<p>Coût : 50 000€ HT (5 000 € par évènement, avec en moyenne 2 REX par an, en référence au PAPI 1)</p> <p>Etat 50%; Conseils régionaux 30 %; Maître d'ouvrage 20 %</p>
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
Tout au long du PAPI	<p>Données historiques mises à disposition</p> <p>Retours d'expériences réalisés</p>

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Des retours d'expérience ont été produits par EPIDOR sur les 2 épisodes de crue/inondation intervenus en janvier 2018. Ils présentent des éléments sur l'hydrologie (pluviométrie, débits des cours d'eau, gestion des grands barrages hydroélectriques...) ainsi que des éléments d'appréciation sur les conséquences au niveau du territoire : routes coupées, habitations touchées...</p> <p>Ces retours d'expérience réalisés en interne dans le cadre de l'animation du PAPI, ont été mis en ligne sur le site d'EPIDOR.</p> <p>Ils pourront être utilisés comme base pour les prochains évènements et évoluer sur le fonds et/ou la forme. Ceci nécessitera des échanges avec les services de l'Etat et en particulier le SPC.</p> <p>L'action sera en revanche réorientée en termes de financement : annulation de l'intervention d'un prestataire et réalisation des retours d'expérience en interne dans le cadre de l'animation (cf nouvelle fiche).</p>

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-06 : Création d'une plateforme internet afin de diffuser de l'information sur les inondations au sein du bassin

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Centraliser les informations sur les risques d'inondation et diffuser des messages relatifs aux actions du PAPI
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'absence de compilation de données sur les inondations contribue fortement à la perte de mémoire et accélère le risque de voir se développer des activités inadaptées en zone inondable.</p> <p>Le site internet CRUDOR, en plus des services de prévision, diffuse de l'information grand public sur les inondations. Il fournit notamment des informations sur les hauteurs et débits des crues historiques, des éléments de définition pour des notions relatives aux rivières et offre la possibilité d'accéder à des cartes de submersions potentielles en fonction des hauteurs d'eau observées aux stations de suivi.</p> <p>A l'échelle du bassin de la Dordogne, EPIDOR souhaite mettre en place une plateforme d'information à destination du grand public, complémentaire au site CRUDOR. Il s'agit de valoriser l'ensemble des éléments d'information ou de connaissance sur les inondations produit à l'échelle du bassin: lettres d'info, guides, retours d'expériences, cartographies thématiques (ex. localisation repères de crue), témoignages, données historiques...</p> <p>La plateforme internet sera mise à profit pour la diffusion des connaissances et des supports de communication développés dans le cadre du PAPI.</p> <p>Une application smartphone pourrait être développée afin de fournir et relayer de l'information en direction des acteurs du territoire sur l'ensemble des démarches engagées sur le bassin dans le cadre de la prévention et la gestion du risque inondation (enquêtes publiques, opérations pédagogiques, PPRI...).</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des supports d'information adaptés (rapports, cartes, plaquettes, vidéos...) • Assurer une veille sur l'avancée des connaissances • Développer et administrer la plateforme internet dédiée aux inondations • Développer une application smartphone
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 35 000€ HT (pour construire la plateforme internet et développer les contenus en matière d'information (carte des repères de crue, valorisation des données historiques...) Etat 50%; Conseils régionaux 20%; Maître d'ouvrage 30 %
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Site en 2016 puis tout au long du PAPI	Mise en ligne du site Audience du site internet : nombre de visite

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Au vu des nombreux sites web existants au niveau national, régional et local sur les risques naturels (georisques, observatoire-risques-nouvelle-aquitaine, reperesdecruces, bdhi, vigicrue, info crues bassins Gironde Adour Dordogne...), il a finalement été envisagé de ne pas développer un énième site web sur le sujet.</p> <p>EPIDOR a par ailleurs développé en 2008 un site « debits-dordogne » avec des onglets « éclusées », « remplissage de barrages », « étiage » et « inondation ». La page inondation renvoie actuellement uniquement sur le site « vigicrue ». Ce site « debits-dordogne » nécessite par ailleurs une migration informatique à cause de développement web vieillissant.</p> <p>Il est donc envisagé d'assurer la migration de ce site « debits-dordogne », et de reprendre l'onglet « inondation » en renvoyant vers les autres sites web à partir des questions que peut se poser le public. Cette migration devrait être réalisée en 2018.</p> <p>Un travail de cahier des charges est en cours pour la migration de ce site.</p>

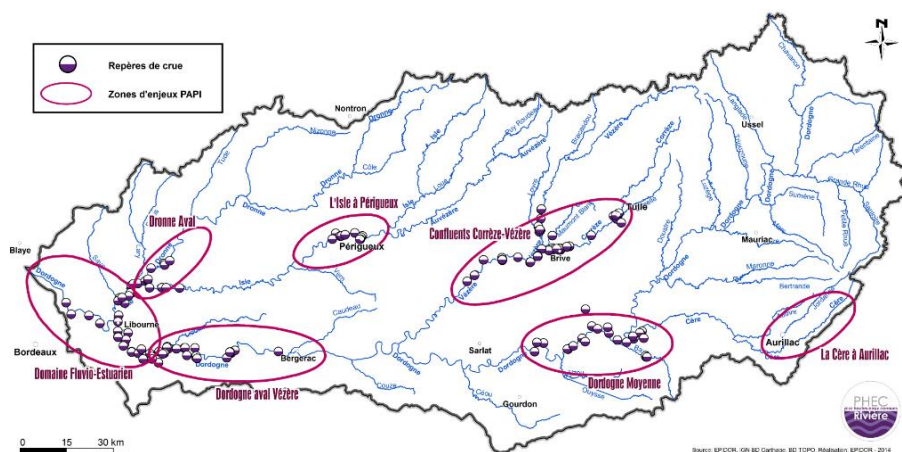
Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TR-07 : Poursuivre l'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues

Territoire d'application :	L'ensemble des communes couvertes par un PPRI
Objectifs :	Entretenir la mémoire des crues.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Il est essentiel de laisser des traces matérielles pour sensibiliser les populations sur les crues, entretenir la mémoire collective et développer la culture du risque auprès des nouvelles générations. Un manque de connaissance précise conduit souvent à minimiser le risque en oubliant les événements passés voire à mystifier une crue ancienne car aucune donnée, source ou référence n'a permis de la relativiser.</p> <p>Dans le cadre du premier PAPI, les principales zones d'enjeu du bassin ont été équipées de repères de crue. 184 repères ont déjà été posés dans près de 80 communes. A ce jour, 250 communes couvertes par un PPRI ne disposent pas de repères de crue. Le PAPI 2 a pour objectif de poser 200 repères de crue supplémentaires sur le bassin.</p> <p>La mise en place de repères de crue se déroule en 2 temps, avec d'abord le recensement des marques existantes et des témoignages locaux, puis la pose de repères normalisés sur les sites pertinents.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<p>EPIDOR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cordonner l'action des syndicats • Valider les marques, niveler et commander le/les repères <p>Syndicats de rivière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter l'inventaire des marques de crue et des témoignages (syndicats de rivière) • Engager des discussions et réflexions avec les communes afin d'identifier les sites pertinents (syndicats de rivière) • Poser le repère dans le cadre d'une manifestation grand public à but pédagogique
Maître d'ouvrage :	EPIDOR accompagné par les syndicats de rivière
Plan de financement :	<p>Coût : 70 000€ HT</p> <p><u>Mise en œuvre de l'action (50 000€)</u>: Etat 50%, Maître d'ouvrage 50%</p> <p><u>Achat du repère (20 000€)</u> : Etat 50%; Communes 50%</p> <p><u>Pose du repère</u> : Syndicats de rivière ou commune en régie</p> <p>Total Etat 50% ; Syndicats/communes 15% ; Maître d'ouvrage 35%</p>
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
Tout au long du PAPI	200 repères de crue posés

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé-à maintenir	0 € TTC	<p>Pour rappel, dans le cadre du PAPI1, plus de 180 repères de crue ont déjà été posés sur le bassin de la Dordogne, sur les principaux secteurs à enjeux.</p> <p>Avant d'engager une nouvelle phase de pose, l'objectif consistera à alimenter le site web national sur les repères de crues (à ce jour ceci a été fait pour 41 sites et 45 repères). Une nouvelle phase de pose pourra ensuite être engagée, ce qui n'a pu pour l'instant être effectué.</p>



Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-08 : Structurer et animer un réseau de technicien rivière

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Fédérer et sensibiliser les techniciens de rivière autour des différentes thématiques rivières et en particulier les démarches de prévention et de gestion du risque inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>La Directive Cadre sur l'Eau vise l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015. Cela implique une large participation des collectivités locales et de leurs groupements sur l'ensemble du Bassin de la Dordogne. Dans ce contexte, l'Etablissement Public Territorial du bassin de la Dordogne souhaite organiser et mettre en place des sessions de formation et d'échanges avec les personnels techniques des 73 structures à compétences rivière présentes sur le Bassin Versant de la Dordogne.</p> <p>Cette mission se déroulera sur plusieurs années. Il est prévu l'organisation de deux sessions de formation par an. Lors de ces réunions, des interventions de spécialistes et des différents chargés de mission d'EPIDOR seront recherchées (techniciens de rivières, spécialistes, chercheurs...). Une place importante sera accordée aux inondations dans le cadre de ces journées.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Définir un programme pluriannuel sur le thème des inondations• Animer le réseau• Organiser des visites pédagogiques de terrain
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation du PAPI
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tout au long du PAPI	Développer l'actualité inondation à chaque réunion du réseau 1 demi-journée organisée sur le thème des inondations par an

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
En cours	Animation	<p>Des journées sont organisées chaque année par EPIDOR avec des techniciens rivière du bassin de la Dordogne. Un thème spécifique est proposé mais il s'agit aussi d'évoquer différentes actualités, notamment celles d'inondation.</p> <p>Une journée spécifique inondation devrait être organisée en 2018 ou 2019, permettant d'évoquer différents thèmes : communication, préservation des champs d'expansion de crue, réduction de vulnérabilité...</p>

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-09 : Développer des ateliers pédagogiques en direction des scolaires

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Apprendre au jeune public à mieux appréhender le cycle de l'eau, en particulier les phénomènes de crues et les risques inondations.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Dans le cadre du « festival de l'Oh », le Conseil général du Val-de-Marne accompagne des scolaires dans un travail approfondi visant à la compréhension du fonctionnement des rivières. Cette action repose sur une équipe d'intervenants scientifiques et techniques. L'objectif est de sensibiliser et d'interpeller les plus jeunes sur les questions de l'eau à travers toutes les disciplines de l'enseignement (histoire-géographie, français, sciences, éducation physique, mathématiques, éducation civique, etc.).</p> <p>En se basant sur cet exemple et bien d'autres, il s'agira de développer dans le cadre du PAPI, en lien avec des experts du domaine (CPIE, CDDP, CRDP, rectorat, enseignants...), des programmes et outils à destination des scolaires du bassin (cycle 3 de primaire et secondaire) sur les thèmes du cycle de l'eau, des crues et du risque inondation.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Construire des outils pédagogiques en lien avec le rectorat (mallettes pédagogiques destinées aux sorties de terrain et aux travaux en classe) et le département communication de l'Agence de l'eau• Animer un réseau d'animateur et diffuser l'information
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 10 000€ HT pour le développement de la mallette. Etat 50%; Agence de l'Eau 20%; Conseils régionaux 10 %; Maître d'ouvrage 20 %
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite : Nombre de scolaire sensibilisé
Programmes et mallettes en test pour 2016. Début de la diffusion à la rentrée 2017.	

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Cette action n'a pas encore pu être engagée, faute de temps.</p> <p>En revanche, en juin 2018, une rencontre a été provoquée par le Conseil Départemental de la Gironde avec des référents de l'éducation nationale (académie de Bordeaux) ainsi que IFFO-RME (institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement). Cette rencontre a permis d'évoquer des pistes de travail partenariales.</p> <p>L'action initialement envisagée sera revue en termes de conception et de dimensionnement dans le cadre de la révision (cf nouvelle fiche).</p>

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 02-TR-10 : Etudier l'intérêt puis mettre en place des dispositifs locaux de prévision sur des secteurs à enjeux non couverts actuellement

Territoire d'application :	Ussel, Bort-les-Orgues, La Bourboule et le Mont-Dore, Aurillac, Chalais, Montmoreau-Saint-Cybard, Saint-Pardoux-la-Rivière, Saint-Yrieix-la-Perche, Sarlat-la-Canéda.
Objectifs :	Doter les communes ciblées de moyens permettant d'anticiper les crues et d'organiser leur protection
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'Etat a défini au niveau de chaque district hydrographique, au vu de la liste des communes à enjeux et des limites techniques pour réaliser une alerte fiable et efficace, les zones devant être couvertes par le dispositif de vigilance régalién. Les territoires amont du bassin ne sont pas couverts par ces services de prévision. En effet, les temps de prévision relatifs aux systèmes mis en place par l'Etat étant proche du temps de montée des eaux en cas de crue, l'alerte s'avérerait inutile. Néanmoins, ces secteurs comptent des risques réels sur lesquels il est indispensable de se positionner.</p> <p>Les 9 secteurs à enjeux situés hors du périmètre de prévision des crues feront l'objet d'une réflexion préalable sur la faisabilité et l'intérêt de la mise en œuvre d'un dispositif local de prévision.</p> <p>Après validation de la faisabilité des opérations par la DDT et EPIDOR, il est proposé de développer des systèmes d'alertes locaux capables d'avertir les populations et les gestionnaires dans un délai leur permettant de réagir. Les collectivités seront accompagnées dans le choix d'un système d'alerte adapté au contexte local (suivi pluviométrique et hydrométrique, analyse satellite...). Le PAPI se donne pour objectif à minima de permettre la mise en place de 3 dispositifs locaux de prévision.</p> <p>Cette action sera réfléchi en cohérence avec l'action 03-TR-15 sur l'accompagnement à la réalisation de PCS.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser le contexte géographique et météorologique de ces territoires • Mettre en place des groupes de réflexion EPIDOR/DDT pour mesurer la pertinence et la faisabilité du développement d'un système d'alerte local sur chacun des 9 secteurs pré-identifiés • Choisir un système d'alerte adapté • Installer le réseau de suivi • Présenter la démarche et les outils aux acteurs locaux
Maître d'ouvrage :	Les collectivités concernées.
Plan de financement :	Coût : 180 000 € HT (60 000€ par système d'alerte) Etat 50%; Conseils régionaux 20 %; Maitres d'ouvrage 30%;
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Développement progressif au cours du PAPI	3 systèmes d'alerte reconnus opérationnels

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Un contact a été pris avec les principales collectivités ciblées pour cette action. Aucune collectivité n'avait encore manifesté une volonté particulière de portage d'une telle action.</p> <p>Dans le contexte de la nouvelle compétence GEMAPI, certaines collectivités se sont toutefois montrées volontaires et des actions sont donc proposées dans le cadre de la révision (cf nouvelles fiches).</p>

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

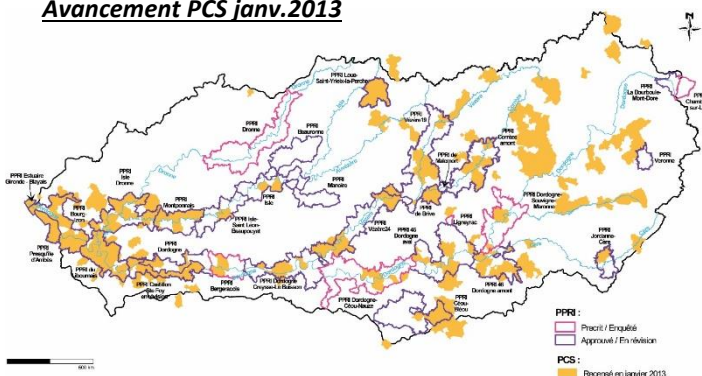
Action 03-TR-11 : Mettre en œuvre des démarches groupées pour la réalisation des PCS et les tester

Territoire d'application :	Les communes du bassin soumises à un PPRI
Objectifs :	Protéger les populations grâce à une meilleure anticipation de la catastrophe
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le plan communal de sauvegarde (PCS) prépare préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires et technologiques. Il se base sur le recensement des enjeux et des risques ainsi que sur les moyens disponibles au sein de la commune. La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, rend obligatoire la mise en place d'un PCS dans les communes dotées soit d'un PPR, soit d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI).</p> <p>En février 2013, sur les 333 communes du bassin couvertes par un PPRI, et donc ayant obligation de réaliser un PCS, seules 130 (39%) sont en règle en matière de PCS. Sur les 784 communes comptant au moins 10 personnes en zone potentiellement inondable seules 154 ont réalisé un PCS (19%). Les petites communes étant celles qui peinent le plus à se mettre en régularité.</p> <p>Il est proposé d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de cette procédure réglementaire relative à la gestion de crise. Afin d'assurer l'efficacité de ces plans, il est nécessaire également de prévoir la réalisation d'exercices de crise. Pour ce faire, EPIDOR propose d'accompagner et de suivre la réalisation des PCS à travers des formations groupées. Cette opération doit permettre de mutualiser les coûts et de réaliser des économies d'échelle en recourant à un même prestataire. Ces formations aborderont autant la question de l'élaboration du PCS que la question de sa diffusion via notamment le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Par ailleurs, une réflexion sera lancée avec chaque préfecture afin de planifier et mettre en œuvre des tests de PCS sur le bassin.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser le CCTP des formations PCS et DICRIM Promouvoir la démarche auprès des maires Organiser et mettre en place des groupes de travail Engager une réflexion afin de planifier des phases de test des PCS
Maître d'ouvrage :	Communes accompagné par EPIDOR (en tant que maître d'ouvrage délégué par convention de mandat) et par les services de l'Etat
Plan de financement :	Coût : 200 000 € HT (~200 communes sans PCS soumises à PPRI avec des formations réalisées par groupe de 10 communes avec une dizaine de réunion par groupe : 10 000€ par formation). Communes 50 %, Conseils généraux 25%, Conseils régionaux 25%
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Développement progressif au cours du PAPI	Nombre de PCS réalisés et/ou testés

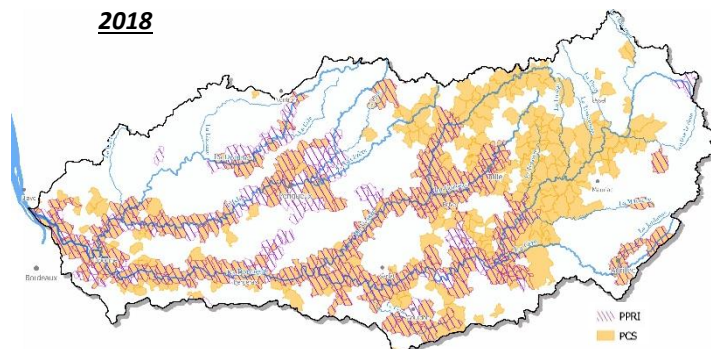
→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>L'avancement des PCS a bien avancé ces dernières années sous l'impulsion notamment des services de l'Etat (préfectures et DDT). L'intervention d'une prestation sur ce volet n'apparaît plus aussi opportune.</p> <p>En revanche, le test de PCS semble particulièrement utile. Ce type de démarche est en discussion avec la préfecture de la Dordogne (un test à l'échelle de plusieurs communes avait commencé à être organisé en 2015 mais a été abandonné à cause d'un contexte de grippe aviaire mobilisant fortement les services de l'Etat). Cf nouvelle fiche réorientée</p>

Avancement PCS janv.2013



2018



Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action 03-TR-12 : Expérimenter le développement de « PCS inondation » adaptés aux communes rurales

Territoire d'application :	Communauté de Communes du canton de Domme (Bouzig, Castelnaud-la-Chapelle, Cénac-et-Saint-Julien, Daglan, Domme, Florimont-Gaumier, Groléjac, Nabirat, Saint-Aubin-de-Nabirat, Saint-Cybranet, Saint-Laurent-la-Vallée, Saint-Martial-de-Nabirat, Saint-Pompont, Veyrines-de-Domme)
Objectifs :	Expérimenter une opération pilote visant à accompagner des communes dans le développement de « PCS inondation » adaptés aux communes rurales exposées
Contexte et contenu de l'action :	<p>La Communauté de communes du canton de Domme située dans le Département de la Dordogne est composée de 14 communes. Elle est concernée par les débordements de la Dordogne ainsi que du Céou et de ses affluents. Le territoire se caractérise par un relief très marqué et des pentes importantes, ce qui favorise les risques de ruissellement.</p> <p>Depuis 1982, on dénombre sur ces communes 37 arrêtés de Catastrophe Naturelle « débordement de cours d'eau » et autant pour le « ruissellement et coulée de boue ». La communauté de communes regroupe près de 6 500 habitants et les plus gros villages excèdent tout juste le millier d'habitants. L'évaluation préliminaire des risques d'inondation estime qu'il existe près de 800 personnes et plus de 700 emplois en zone potentiellement inondable sur ce secteur. Malgré la présence réelle de risques, ces petites collectivités rurales peinent à mettre en place un PCS. A ce jour aucune ne dispose de ce type de document.</p> <p>EPIDOR souhaite accompagner spécifiquement ces communes dans la réalisation de leur PCS à travers l'animation de groupes de travail et l'élaboration d'un guide méthodologique sur la mise en œuvre du volet inondation d'un PCS. Ce document devra être transposable à l'ensemble des communes rurales du bassin.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Animer des réunions thématiques en présence des élus communaux Réaliser un guide méthodologique facilement accessible concernant la mise en œuvre d'un PCS et d'un DICRIM Diffuser les résultats de l'opération en direction des maires du bassin
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	temps d'animation du PAPI
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2016	Nombre de PCS réalisés et testés Elaboration et diffusion du guide

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	Les communes visées par cette action ont établi des PCS. L'action qui avait été envisagée et l'intervention d'un prestataire n'apparaissent plus opportuns dans ce contexte.

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-13 : Promouvoir des projets d'aménagement du territoire urbain innovants et exemplaires

Territoire d'application :	Communes volontaires
Objectifs :	Faciliter la protection et la restauration des champs d'expansion de crues
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les vallées sont des zones d'attraction majeure pour les activités humaines, or elles sont par ailleurs plus susceptibles d'être affectées par des phénomènes d'inondation. Les grandes plaines alluviales concentrent plus de 80% des surfaces inondables du bassin de la Dordogne. On observe une pression de l'habitat groupé deux fois plus forte sur ces zones que sur le reste du bassin versant. Il en va de même pour les vallées inondables vis-à-vis de la valorisation agricole (en raison de la fertilité des sols).</p> <p>Dans le cadre de ce PAPI, EPIDOR portera un concours afin de développer un projet d'aménagement du territoire urbain innovant et exemplaire sur la prise en compte de l'eau et des risques inondations. Le périmètre urbain de la commune sélectionnée devra être en partie ou totalement en zone inondable. Il pourra s'agir d'un projet de renouvellement urbain.</p> <p>Le concours sera lancé en direction des universités, des écoles d'aménagement du territoire et d'architecture ou auprès de professionnels sur la réalisation de projets innovants en zone inondable.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer le concours en direction des communes du bassin • Sélectionner une commune parmi les postulantes lors d'un COPIL PAPI • Lancer un concours avec une dotation • Sélectionner le projet d'aménagement lors d'un COPIL PAPI • Présenter le projet lauréat au sein de la commune, en présence des membres du COPIL PAPI • Diffuser les résultats au sein du bassin versant
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	<p>Coût : 50 000€ TTC (dotation du concours).</p> <p>Etat 50%; Maître d'ouvrage 50% (cette opération n'est pas éligible aux modalités d'aide actuelles de l'agence de l'eau mais il sera proposé à son Conseil d'Administration d'y déroger afin de permettre un accompagnement à hauteur de 30% du montant total de l'opération).</p>
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Lancement du concours en 2016	Mise en œuvre du concours

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>Pour mettre en place une telle action, il était nécessaire d'identifier une opportunité : un territoire sur lequel une opération d'aménagement est ciblée par des collectivités locales en zone inondable et sur lequel il est possible/intéressant de faire réfléchir des aménageurs/architectes.</p> <p>Cette opération avait par ailleurs au départ été ciblée sous maîtrise d'ouvrage EPIDOR mais la mobilisation d'autofinancement est apparue finalement difficile à mettre en œuvre.</p> <p>Sans opportunité de territoire et avec la difficulté de mobiliser les financements nécessaires, il est décidé d'annuler l'action.</p>

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-14 : Mettre en place un PPRI sur la commune de Chalais

Territoire d'application :	Vallée de la Tude
Objectifs :	Améliorer la gestion des inondations de la Tude, en particulier sur la commune de Chalais
Contexte et contenu de l'action :	<p>La commune de Chalais (16), se situant à l'aval de la Tude, est régulièrement impactée par les inondations, la dernière en date étant survenue le 29 avril 2012. On constate un développement important de l'artificialisation aux abords de la Tude dans le secteur de Chalais et plus en amont dans le secteur de Montmoreau-Saint-Cybard.</p> <p>Afin de maîtriser l'urbanisation dans le secteur et notamment de préserver les champs d'expansion de crue de la Tude, la DDT Charente, en accord avec la DREAL Poitou-Charentes, propose de réaliser un PPRI sur la Tude allant de la commune de Médillac à l'aval jusqu'à la commune de Montmoreau-Saint-Cybard à l'amont.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Cartographier l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût : 70 000€ TTC Etat 100%
<u>Echéancier :</u> 2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Approbation du PPRI

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	0 € TTC	Le PPRI a été approuvé en 2017. D'un point de vue administratif, les financements n'ont pas été fléchés via le PAPI Dordogne.

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-15 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays du Libournais

Territoire d'application :	SCOT du Pays du Libournais		
Objectifs :	Développer une vision globale et cohérente sur les risques d'inondation dans ce secteur, et proposer des actions de prévention ainsi que des modalités d'organisation spécifiques permettant de mieux gérer ces risques.		
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les PPRI, réalisés ou prescrits par l'Etat sur l'Isle et la Dordogne, réglementent l'urbanisation vis-à-vis des crues fluviales. Pour réduire et mieux gérer les risques inondations, l'action réglementaire doit être complétée par des actions visant à une meilleure prise en compte des risques inondations par les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Ces actions, qui restent à l'initiative des collectivités locales, doivent être réfléchies sur des périmètres pertinents, et l'échelle du SCOT représente une échelle d'action adaptée pour réfléchir au cycle de l'eau dans toute sa dimension.</p> <p>Dans le cadre du SCOT, le Pays du Libournais souhaite disposer de connaissances plus précises sur les risques d'inondation par ruissellement de versant afin de les intégrer dans son schéma de planification. Sur la base des données disponibles, une étude sera lancée afin de compléter, voire de préciser l'existant. Il s'agit d'identifier les grands secteurs à risque au sein du territoire du SCOT du Libournais et ensuite de proposer une aide à la décision. EPIDOR en sa qualité d'expert du groupe de travail du SCOT sur les questions de l'eau et de l'environnement proposera des recommandations afin de mieux intégrer les risques dans le document d'orientation du SCOT.</p> <p>A noter que cette étude sur les risques d'inondation par ruissellement de versant s'inscrit en parallèle et en complément d'une étude programmée par le Pays du libournais afin de permettre une meilleure intégration de l'eau dans le SCOT (dans la perspective de l'évaluation environnementale).</p>		
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP pour l'étude des risques d'inondation par phénomène de ruissellement de versant (validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, EPIDOR et le Pays du Libournais) • Identifier les principales zones à risque • Mettre en place une réflexion locale dans le cadre des instances du SCOT 		
Maître d'ouvrage :	Pays du Libournais accompagné par EPIDOR		
Plan de financement :	Coût : 30 000€ TTC Etat 50% ; Agence de l'Eau 30 % ; Maître d'ouvrage 20%		
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :		
2016	Réalisation de l'étude : Oui / Non Mise en œuvre d'un groupe de réflexion au sein du SCOT		

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>L'action 01-BV-01 a permis d'avancer sur ce sujet : identification de zones susceptibles à la production, au transfert ou à l'accumulation de ruissellement à l'échelle du bassin de la Dordogne, avec préconisations associées. La cartographie produite à l'échelle du bassin Dordogne peut désormais être utilisée à l'échelle du SCOT du Libournais.</p> <p>Mais l'utilisation directe de ce travail n'apparaît toutefois pas aisée pour les porteurs de documents de planification. EPIDOR a donc engagé un travail de déclinaison à l'échelle du PLUi de Bergerac, profitant d'une opportunité de travail avec l'agglomération, porteur de la démarche. Le travail est en cours en 2018, pour voir jusqu'où il est possible d'aller avec les éléments produits. Les résultats de ce travail de déclinaison sont attendus pour voir comment ils pourront inspirer d'autres documents de planification.</p> <p>Après discussion avec le PETR du Grand Libournais (porteur du SCOT du Libournais) et la DDTM33, la présente fiche est envisagée d'être annulée car elle n'est pas mature en particulier d'un point de vue technique.</p> <p>Cela n'empêchera toutefois pas de travailler sur la prise en compte du risque ruissellement autour de ce territoire avec les éléments disponibles.</p>

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-16 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays de Tulle

Territoire d'application :	SCOT du Pays de Tulle		
Objectifs :	Développer une vision globale et cohérente sur les risques d'inondation dans ce secteur, et proposer des actions de prévention ainsi que des modalités d'organisation spécifiques permettant de mieux gérer ces risques.		
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les PPRI, réalisés ou prescrits par l'Etat sur la Corrèze et ses principaux affluents, réglementent l'urbanisation vis-à-vis des crues fluviales. Pour réduire et mieux gérer les risques inondations, l'action réglementaire doit être complétée par des opérations visant à une meilleure prise en compte des phénomènes d'inondation par les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Ces actions, qui restent à l'initiative des collectivités locales, doivent être réfléchies sur des périmètres pertinents, et l'échelle du SCOT représente une échelle d'action adaptée pour intégrer le cycle de l'eau dans toutes ses dimensions. Rappelons à ce titre que le projet de SDAGE Adour-Garonne (2010-2015) comprend des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire.</p> <p>La présente opération vise à renforcer les connaissances sur les risques d'inondation par ruissellement de versant au sein du territoire du SCOT du Pays de Tulle. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale sur l'eau au sein du territoire du SCOT du Pays de Tulle. Les résultats de l'étude seront intégrés dans les différentes phases du SCOT (diagnostic, PADD, orientations) et l'animation PAPI proposera des recommandations afin de favoriser une meilleure intégration des risques dans les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine.</p>		
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP sur l'étude des chemins de l'eau (croiser les aléas et les enjeux). Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, EPIDOR et le MO • Présenter les résultats aux instances de concertation du SCOT • Proposer des recommandations afin de mieux intégrer les risques dans le document d'orientation du SCOT 		
Maître d'ouvrage :	Syndicat mixte du Pays de Tulle		
Plan de financement :	Coût : 30 000€ TTC Etat 50% ; Agence de l'Eau 30 % ; Maître d'ouvrage 20%		
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :		
2017	Réalisation de l'étude : Oui / Non		

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>L'action 01-BV-01 a permis d'avancer sur ce sujet : identification de zones susceptibles à la production, au transfert ou à l'accumulation de ruissellement à l'échelle du bassin de la Dordogne, avec préconisations associées. La cartographie produite à l'échelle du bassin Dordogne peut désormais être utilisée à l'échelle du SCOT du Libournais.</p> <p>Mais l'utilisation directe de ce travail n'apparaît toutefois pas aisée pour les porteurs de documents de planification. EPIDOR a donc engagé un travail de déclinaison à l'échelle du PLUi de Bergerac, profitant d'une opportunité de travail avec l'agglomération, porteur de la démarche. Le travail est en cours en 2018, pour voir jusqu'où il est possible d'aller avec les éléments produits. Les résultats de ce travail de déclinaison sont attendus pour voir comment ils pourront inspirer d'autres documents de planification.</p> <p>La présente fiche est envisagée d'être annulée car elle n'est pas mature en particulier d'un point de vue technique. Par ailleurs, d'un point de vue politique, la révision du SCOT n'a toujours pas été actée.</p> <p>Cela n'empêchera pas de travailler sur la prise en compte du risque ruissellement autour de ce territoire avec les éléments disponibles.</p>

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-17 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays Bourian

Territoire d'application :	SCOT du Pays du Pays Bourian
Objectifs :	Développer une vision globale et cohérente sur les risques d'inondation dans ce secteur, et proposer des actions de prévention ainsi que des modalités d'organisation spécifiques permettant de mieux gérer ces risques.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les PPRI, réalisés ou prescrits par l'Etat sur le Céou, réglementent l'urbanisation vis-à-vis des crues fluviales. Pour réduire et mieux gérer les risques inondations, l'action réglementaire doit être complétée par des opérations visant à une meilleure prise en compte des phénomènes d'inondation par les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Ces actions, qui restent à l'initiative des collectivités locales, doivent être réfléchies sur des périmètres pertinents, et l'échelle du SCOT représente une échelle d'action adaptée pour intégrer le cycle de l'eau dans toutes ses dimensions. Rappelons à ce titre que le projet de SDAGE Adour-Garonne (2010-2015) comprend des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire.</p> <p>La présente opération vise à renforcer les connaissances sur les risques d'inondation par ruissellement de versant au sein du territoire du SCOT du Pays Bourian. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale sur l'eau au sein du territoire du SCOT du Pays Bourian. Les résultats de l'étude seront intégrés dans les différentes phases du SCOT (diagnostic, PADD, orientations) et l'animation PAPI proposera des recommandations afin de favoriser une meilleure intégration des risques dans les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP sur l'étude des chemins de l'eau (croiser les aléas et les enjeux). Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, EPIDOR et le MO • Présenter les résultats aux instances de concertation du SCOT • Proposer des recommandations afin de mieux intégrer les risques dans le document d'orientation du SCOT
Maître d'ouvrage :	Pays Bourian
Plan de financement :	Coût : 30 000€ TTC Etat 50% ; Agence de l'Eau 30 % ; Maître d'ouvrage 20%
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2017	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>L'action 01-BV-01 a permis d'avancer sur ce sujet : identification de zones susceptibles à la production, au transfert ou à l'accumulation de ruissellement à l'échelle du bassin de la Dordogne, avec préconisations associées. La cartographie produite à l'échelle du bassin Dordogne peut désormais être utilisée à l'échelle du SCOT du Libournais.</p> <p>Mais l'utilisation directe de ce travail n'apparaît toutefois pas aisée pour les porteurs de documents de planification. EPIDOR a donc engagé un travail de déclinaison à l'échelle du PLUi de Bergerac, profitant d'une opportunité de travail avec l'agglomération, porteur de la démarche. Le travail est en cours en 2018, pour voir jusqu'où il est possible d'aller avec les éléments produits. Les résultats de ce travail de déclinaison sont attendus pour voir comment ils pourront inspirer d'autres documents de planification.</p> <p>La présente fiche est envisagée d'être annulée car elle n'est pas mature en particulier d'un point de vue technique. Par ailleurs, d'un point de vue politique, la mise en place du SCOT n'a toujours pas été actée par les élus.</p> <p>Cela n'empêchera pas de travailler sur la prise en compte du risque ruissellement autour de ce territoire avec les éléments disponibles.</p>

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-18 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT de Périgueux

Territoire d'application :	SCOT de Périgueux		
Objectifs :	Développer une vision globale et cohérente sur les risques d'inondation dans ce secteur, et proposer des actions de prévention ainsi que des modalités d'organisation spécifiques permettant de mieux gérer ces risques.		
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les PPRI, réalisés ou prescrits par l'Etat sur l'Isle, la Beaumont et le Manoire, réglementent l'urbanisation vis-à-vis des crues fluviales. Pour réduire et mieux gérer les risques inondations, l'action réglementaire doit être complétée par des opérations visant à une meilleure prise en compte des phénomènes d'inondation par les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Ces actions, qui restent à l'initiative des collectivités locales, doivent être réfléchies sur des périmètres pertinents, et l'échelle du SCOT représente une échelle d'action adaptée pour intégrer le cycle de l'eau dans toutes ses dimensions. Rappelons à ce titre que le projet de SDAGE Adour-Garonne (2010-2015) comprend des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire.</p> <p>La présente opération vise à renforcer les connaissances sur les risques d'inondation par ruissellement de versant au sein du territoire du SCOT de Périgueux. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale sur l'eau au sein du territoire du SCOT de Périgueux. Les résultats de l'étude seront intégrés dans les différentes phases du SCOT (diagnostic, PADD, orientations) et l'animation PAPI proposera des recommandations afin de favoriser une meilleure intégration des risques dans les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine.</p>		
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP sur l'étude des chemins de l'eau (croiser les aléas et les enjeux). Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, EPIDOR et le MO • Présenter les résultats aux instances de concertation du SCOT • Proposer des recommandations afin de mieux intégrer les risques dans le document d'orientation du SCOT 		
Maître d'ouvrage :	Porteur du SCOT de Périgueux		
Plan de financement :	Coût : 30 000€ TTC Etat 50% ; Agence de l'Eau 30 % ; Maître d'ouvrage 20%		
Echéancier :	<p style="text-align: right;"><u>Indicateurs de suivi/réussite :</u></p> 2017 Réalisation de l'étude : Oui / Non		

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>L'action 01-BV-01 a permis d'avancer sur ce sujet : identification de zones susceptibles à la production, au transfert ou à l'accumulation de ruissellement à l'échelle du bassin de la Dordogne, avec préconisations associées. La cartographie produite à l'échelle du bassin Dordogne peut désormais être utilisée à l'échelle du SCOT du Libournais.</p> <p>Mais l'utilisation directe de ce travail n'apparaît toutefois pas aisée pour les porteurs de documents de planification. EPIDOR a donc engagé un travail de déclinaison à l'échelle du PLUi de Bergerac, profitant d'une opportunité de travail avec l'agglomération, porteur de la démarche. Le travail est en cours en 2018, pour voir jusqu'où il est possible d'aller avec les éléments produits. Les résultats de ce travail de déclinaison sont attendus pour voir comment ils pourront inspirer d'autres documents de planification.</p> <p>La présente fiche est envisagée d'être annulée car elle n'est pas mature en particulier d'un point de vue technique.</p> <p>Cela n'empêchera pas de travailler sur la prise en compte du risque ruissellement autour de ce territoire avec les éléments disponibles.</p>

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-19 : Etude sur l'intégration des « chemins de l'eau » sur le territoire du SCOT du Pays du Périgord noir

Territoire d'application :	SCOT du Pays du Périgord noir
Objectifs :	Développer une vision globale et cohérente sur les risques d'inondation dans ce secteur, et proposer des actions de prévention ainsi que des modalités d'organisation spécifiques permettant de mieux gérer ces risques.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les PPRI, réalisés ou prescrits par l'Etat sur la Dordogne et la Vézère, réglementent l'urbanisation vis-à-vis des crues fluviales. Pour réduire et mieux gérer les risques inondations, l'action réglementaire doit être complétée par des opérations visant à une meilleure prise en compte des phénomènes d'inondation par les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Ces actions, qui restent à l'initiative des collectivités locales, doivent être réfléchies sur des périmètres pertinents, et l'échelle du SCOT représente une échelle d'action adaptée pour intégrer le cycle de l'eau dans toutes ses dimensions. Rappelons à ce titre que le projet de SDAGE Adour-Garonne (2010-2015) comprend des dispositions visant à concilier les politiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire.</p> <p>La présente opération vise à renforcer les connaissances sur les risques d'inondation par ruissellement de versant au sein du territoire du SCOT du Pays du Périgord Noir. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une étude plus globale sur l'eau au sein du territoire du SCOT du Pays du Périgord noir. Les résultats de l'étude seront intégrés dans les différentes phases du SCOT (diagnostic, PADD, orientations) et l'animation PAPI proposera des recommandations afin de favoriser une meilleure intégration des risques dans les politiques d'aménagement du territoire et de planification urbaine.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP sur l'étude des chemins de l'eau (croiser les aléas et les enjeux. Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, EPIDOR et le MO • Présenter les résultats aux instances de concertation du SCOT • Proposer des recommandations afin de mieux intégrer les risques dans le document d'orientation du SCOT
Maître d'ouvrage :	Porteur du SCOT du Pays du Périgord noir
Plan de financement :	Coût : 30 000€ TTC Etat 50% ; Agence de l'Eau 30 % ; Maître d'ouvrage 20%
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2017	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>L'action 01-BV-01 a permis d'avancer sur ce sujet : identification de zones susceptibles à la production, au transfert ou à l'accumulation de ruissellement à l'échelle du bassin de la Dordogne, avec préconisations associées. La cartographie produite à l'échelle du bassin Dordogne peut désormais être utilisée à l'échelle du SCOT du Libournais.</p> <p>Mais l'utilisation directe de ce travail n'apparaît toutefois pas aisée pour les porteurs de documents de planification. EPIDOR a donc engagé un travail de déclinaison à l'échelle du PLUi de Bergerac, profitant d'une opportunité de travail avec l'agglomération, porteur de la démarche. Le travail est en cours en 2018, pour voir jusqu'où il est possible d'aller avec les éléments produits. Les résultats de ce travail de déclinaison sont attendus pour voir comment ils pourront inspirer d'autres documents de planification.</p> <p>La présente fiche est envisagée d'être annulée car elle n'est pas mature en particulier d'un point de vue technique. Par ailleurs, d'un point de vue politique, la mise en place du SCOT n'a pas été actée par les élus.</p> <p>Cela n'empêchera pas de travailler sur la prise en compte du risque ruissellement autour de ce territoire avec les éléments disponibles.</p>

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-20 : Développer une mission de conseil pour une meilleure prise en compte des risques inondations dans les politiques d'urbanisme au sein des communes situées dans un TRI

Territoire d'application :	Les 74 communes des TRI du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Réduire la vulnérabilité des communes par le biais d'une gestion de l'urbanisme adaptée
Contexte et contenu de l'action :	<p>Une meilleure prise en compte de l'espace rivière dans les politiques d'urbanisme est indispensable pour que les politiques de prévention et de gestion des inondations soient efficaces. Pour permettre de réelles avancées, cette démarche doit se faire à plusieurs niveaux, tout d'abord à l'échelle des bassins de vie avec le SCOT puis à l'échelle locale avec les PLU ou les PLUI.</p> <p>L'ensemble des TRI du bassin sont couverts par un SCOT. Le PAPI prévoit déjà d'aider les porteurs de SCOT à se doter des données nécessaires afin de proposer des orientations ambitieuses en matière de prévention et de gestion du risque inondation. La présente opération vise à aller plus loin, en accompagnant les gestionnaires locaux dans l'élaboration de leur document d'urbanisme.</p> <p>L'action vise à accompagner les décideurs locaux dans la définition de règlements sur l'occupation des sols adaptés à la réalité des risques inondations ainsi que dans le développement d'une politique de renouvellement urbain à même de réduire la vulnérabilité du territoire.</p> <p>Cette action recevra le soutien des DDT qui aiguilleront les communes s'engageant dans un processus de révision ou de création de PLU vers les services d'EPIDOR. Afin de répondre à l'ensemble des sollicitations, EPIDOR mobilisera l'ensemble de ses animateurs territoriaux sur cette opération.</p> <p>Dans une logique d'efficacité, sur le Département de la Gironde, cette action se fera en cohérence avec la mission Aménageau du CG33 qui propose également du conseil sur la prise en compte dans les documents d'urbanisme de l'ensemble des problématiques du cycle de l'eau dont les inondations.</p> <p>A l'occasion des différentes présentations du PAPI, notamment lors de la journée technique de décembre 2013, une réelle attente en direction de cette opération a été exprimée par les élus des collectivités territoriales.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des « porter à connaissance » • Elaborer des préconisations en matière de gestion de l'urbanisme • Mettre en place une collaboration EPIDOR/CAUE/ATD pour mener une animation locale.
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation PAPI
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tout au long du PAPI	Nombre d'acteurs accompagnés

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
En cours	Animation	<p>Cette action est en cours. Dans le cadre de l'animation du PAPI et des stratégies locales sur les 4 TRI du bassin de la Dordogne, EPIDOR cherche à apporter un conseil aux communes et EPCI (fléchés par la nouvelle compétence GEMAPI).</p> <p>Cela se traduit par exemple par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une valorisation de l'étude cartographique sur les risques de ruissellement - des éléments divers transmis lors de l'élaboration de documents d'urbanisme (cartos zones humides et ruissellement) ainsi que des remarques plus générales autour de la gestion de l'eau - une participation à des réunions (notamment SCOT de la vallée de l'Isle, PLUi Périgord Noir entre 2015 et 2017) - un volet inondation travaillé dans les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux - un conseil sur les études complémentaires qui peuvent être engagées - une participation aux comités de suivi d'élaboration ou de révision des PPRI (en cours par exemple en 2017 sur Périgieux, sur Brive...)

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-21 : Etudier les espaces naturels, agricoles et urbains (dont les morphologies et les formes urbaines), permettant de comprendre la capacité de résilience et de résistance en cas d'inondations

Territoire d'application :	La Dordogne girondine
Objectifs :	Identifier et faire connaître, sur l'ensemble du bassin versant, les formes urbaines adaptées à une meilleure résilience et résistance en cas de crues
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le bassin de la Dordogne a été reconnu par le Programme MAB (Man and Biosphere) de l'UNESCO comme Réserve de biosphère. Cette reconnaissance vient souligner qu'au fil des siècles le développement du territoire s'est fait avec une culture de la rivière. Même si cette culture peut s'amenuiser, on en constate encore des preuves dans le patrimoine architectural et dans les formes urbaines développées sur le territoire en lien avec les crues.</p> <p>Le Conseil général de la Gironde, à travers ses compétences d'aménagement du territoire, sa mission Aménageur et sa politique inondations, se propose de diligenter une étude sur les espaces de toutes sortes (formes urbaines, agricoles et naturelles) et leur capacité de résilience face aux inondations.</p> <p>Il s'agira de s'inspirer d'une étude réalisée par l'agence d'urbanisme sur le Val-de-Loire pour la DDT45, qui a permis de comprendre en quoi certaines communes avec des formes urbaines particulières sont adaptées aux crues. Un catalogue des différentes formes résistantes et résilientes a été réalisé et des critères avec une typologie spécifique ont été définis. Cette étude a permis d'établir le rôle et la responsabilité partagé de l'habitant, du maire, du constructeur, de l'intercommunalité, de l'EPTB Loire, des services de l'Etat, ceci en vue de conserver la labellisation Patrimoine mondial UNESCO, qui porte sur un bâti d'exception et à préserver.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un cahier des charges pour retenir un prestataire extérieur (connaissances hydraulique et urbanistique obligatoires) en version 1 pour externalisation de cette action début 2014 (Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau et EPIDOR) • Mettre en place un comité technique spécifique à cette étude, composé notamment d'EPIDOR, des services de l'Etat en charge de la politique inondation, de l'Agence de l'eau et de la CUB, qui mène une étude sur un sujet équivalent sur son périmètre de compétence. • Choisir les communes types (Sainte-Terre, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Denis-de-Pile...) avec des formes urbaines représentatives de la vallée girondine de la Dordogne • Produire un catalogue des formes urbaines et de leur typologie adapté à une meilleure résilience et résistance aux inondations
Maître d'ouvrage :	Conseil général de la Gironde (au travers de la mission Aménageur Eau).
Plan de financement :	Coût : 80 000€ HT Etat 50%; AEAG 30%, Maître d'ouvrage 20%
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2015 - 2016	Réalisation et diffusion du catalogue

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
En cours	80 000 € TTC	<p>L'étude est en cours et sera terminée en 2018. Elle a permis d'analyser la résilience d'espaces soumis à des contextes différents au niveau inondation (débordement de fluvio-maritime, ruissellement, protection ou non...) et de dégager des critères d'évaluation de cette résilience (sur la densité des habitations, l'ouverture vers la rivière, la continuité du bâti...).</p> <p>La dernière phase de l'étude, qui consiste à notamment établir un catalogue sur les espaces les plus résilients sera réalisée en 2018.</p> <p>Le département envisage également une phase particulière de communication autour de l'étude (elle a déjà été présentée à plusieurs colloques dont celui d'Aménageur eau en novembre 2017).</p>

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-BV-22 : Réaliser un état des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin.		
Objectifs :	Améliorer la résilience du territoire et assurer sa compétitivité		
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'entretien des réseaux stratégiques (voies de communication, électricité, eau potable, téléphone et gaz...) est généralement de la responsabilité de grands gestionnaires (conseils généraux, ERDF, Veolia, Lyonnaise des Eaux, SAUR, France Télécom, GRDF...) qui dans le cadre de leur mission ont souvent développé un Système d'Information Géographique (SIG).</p> <p>Au niveau national, il apparaît que les gestionnaires des réseaux stratégiques n'ont jusqu'ici pas assez intégré les risques d'inondation. Un grand nombre de « point-relais » très vulnérables se retrouvent ainsi en zone inondable (station de pompage d'eau potable, relai ERDF...).</p> <p>Pour améliorer la prise en compte du risque, il est proposé de réaliser une cartographie qui croisera les données relatives aux réseaux stratégiques avec l'enveloppe approximative de l'inondation potentielle définie dans le cadre de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation. Le travail de cartographie sera complété par des campagnes de terrain afin d'affiner l'évaluation de la vulnérabilité des réseaux. Cet état des lieux sera ensuite diffusé aux différents gestionnaires de réseaux, qui pourront l'intégrer à leur plan de renouvellement mais aussi aux acteurs publics de la gestion de crise.</p>		
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Récupérer les données auprès des gestionnaires de réseau Réaliser un croisement cartographique Préciser la cartographie par l'intermédiaire d'études de terrain Diffuser les résultats. 		
Maître d'ouvrage :	EPIDOR		
Plan de financement :	Coût : 20 000€ HT Etat 50%; Conseils régionaux 30 %; Maître d'ouvrage 20 %		
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> 2016 Linéaire de réseaux stratégiques évalué		

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Aucune étude particulière n'a été engagée à l'échelle du bassin de la Dordogne. Le périmètre au départ envisagé semble trop large : les gestionnaires de la plupart des réseaux interviennent en général à une échelle plus modeste.</p> <p>Des telles actions sur les réseaux sont donc plutôt à dimensionner à l'échelle de territoires plus locaux, comme par exemple des TRI. D'autant que de premiers éléments ont déjà été récupérés dans le cadre des diagnostics sur ces territoires et que des mesures particulières ont été intégrées aux stratégies locales.</p> <p>Par ailleurs, l'intervention d'un prestataire extérieur apparaît compliquée à mettre en œuvre d'un point de vue de plan de financement.</p> <p>L'action est donc prévue d'être réorientée (cf nouvelle fiche).</p>

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-BV-23 : Réaliser un état des lieux du patrimoine culturel en zone inondable

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne.
Objectifs :	Améliorer la protection des patrimoines vulnérables aux inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB) a été créé en 2001 pour être le relai en France du Comité International du Bouclier Bleu. Il a pour rôle de sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence visant à la préservation de ce dernier. Actuellement, il n'existe aucun relai du CFBB sur le bassin de la Dordogne.</p> <p>Le PAPI épaulera le CFBB dans ses missions sur les volets inondations. EPIDOR, en lien avec la délégation de Toulouse du CFBB, planifiera des campagnes de recensement des éléments de patrimoines vulnérables aux inondations. L'animation PAPI et les structures départementales d'accompagnement des communes pour les PCS relaieront les messages du comité auprès des élus lors des réunions thématiques. Enfin, des supports de communication et des réunions spécifiques seront réalisés avec le CFBB afin de sensibiliser les gestionnaires de patrimoine.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Inventorier le patrimoine potentiellement concerné par le risque (stages) Elaborer et mettre en place un séminaire thématique sur « le patrimoine et le risque inondation » Organiser des réunions en direction des gestionnaires de patrimoine
Maître d'ouvrage :	EPIDOR accompagné par le CFBB
Plan de financement :	Coût : 15 000€ HT Etat 50%; Conseils régionaux 30 %; Maître d'ouvrage 20 %
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2017	Niveau de couverture de l'inventaire Nombre de réunions réalisées

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Aucune étude particulière n'a été engagée à l'échelle du bassin de la Dordogne.</p> <p>Comme pour l'action précédente, quelques éléments ont en revanche été ressortis dans les diagnostics menés sur les TRI. Le sujet pourra être davantage travaillé sur ces territoires à enjeux même s'il n'est pas vraiment ressorti comme un des sujets principaux.</p> <p>Par ailleurs, l'intervention d'un prestataire extérieur apparaît compliquée à mettre en œuvre d'un point de vue de plan de financement.</p> <p>L'action est donc prévue d'être réorientée (cf nouvelle fiche).</p>

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-24 : Organiser des séminaires pratiques de réduction de la vulnérabilité en direction des professionnels de l'hôtellerie de plein air

Territoire d'application :	Les campings du bassin situés en zone inondable.
Objectifs :	Développer et mettre en œuvre des stratégies permettant aux gestionnaires de camping de mieux protéger leurs clients et leurs matériels
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'hôtellerie de plein air représente une activité économique essentielle pour le territoire. Une grande partie des campings sont tournés vers les activités nautiques et de nombreux établissements implantés à proximité des cours d'eau, se situent en zones inondables. Le diagnostic du PAPI a démontré que les crues sur le bassin sont possibles tout au long de l'année, en particulier sur les petits affluents (plus réactifs que la Dordogne). L'hôtellerie de plein air n'est donc pas à l'abri d'une crue en période estivale. Il faut souligner par ailleurs que de nombreux campings laissent en saison hivernale sur site un certain nombre d'équipements en zone inondable (dont des mobil-homes).</p> <p>Face à ce constat, il est nécessaire de développer des préconisations de gestion permettant d'assurer l'alerte des campings en cas de risque de crue, et la mise en sécurité des équipements y compris durant la période de fermeture des campings.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Analyser la gestion actuelle des campings Développer des stratégies de prévention du risque (réflexion autour de l'accompagnement et de la mise en œuvre de procédures de mise en sécurité des équipements mobiles en lien avec le guide développé par la DREAL Midi-Pyrénées) Formation et information des gestionnaires de campings
Maîtres d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	<p>Coût : 20 000€ HT pour l'étude et les séminaires de présentation sur les solutions techniques.</p> <p>Etat 50%; Syndicats d'hôtellerie de plein air 30% ; Maitre d'ouvrage 20%</p>
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
Etude sur la gestion des campings 2015	Réalisation de l'étude.
Organisation de séminaires tout au long du PAPI.	Nombre de campings participants aux séminaires.

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Faute de temps, le sujet n'a pour l'instant pas été vraiment travaillé.</p> <p>Les campings font l'objet d'une réglementation toute particulière en zone inondable, avec l'obligation de Plan d'Organisation et de Mise en Sureté (POMSE).</p> <p>L'organisation d'un séminaire spécifique n'apparaît plus forcément aussi opportune. EPIDOR propose plutôt d'assurer une sensibilisation des acteurs en lien notamment avec la gestion du Domaine Public Fluvial du bassin de la Dordogne (EPIDOR est actuellement gestionnaire à titre expérimental).</p> <p>L'action est prévue d'être réorientée (cf nouvelle fiche)</p>

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-25 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les entreprises

Territoire d'application :	L'ensemble des entreprises situées dans une commune soumise à PPRI.		
Objectifs :	Réduire la vulnérabilité des entreprises en zone inondable		
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'EPRI dénombre près de 100 000 emplois en zone inondable dans les communes soumises à PPRI. Le risque est réel et il pourrait engendrer de très graves dégâts pour les entreprises non préparées.</p> <p>Pour rappel, plus de 40% des entreprises ferment à la suite d'un sinistre. Ces fermetures sont généralement la cause de pertes d'exploitation prolongées, dues bien souvent à une perte de stocks ou de moyens de production. Il est pourtant possible, du moment où le risque est clairement identifié, de limiter les conséquences négatives d'une inondation en développant des procédures relativement accessibles pour les entreprises.</p> <p>Dans le cadre du PAPI, EPIDOR cherchera à mobiliser les CCI autour de la prévention des inondations et de la réduction de la vulnérabilité des entreprises soumises aux inondations. Il s'agira de proposer aux entreprises concernées des diagnostics individuels de vulnérabilité. Ils auront pour objectifs d'évaluer la vulnérabilité de l'exploitation face aux inondations, ainsi que d'aider l'entreprise à identifier les ressources vitales à sa production, et à développer des procédures structurelles pour améliorer la protection de ces ressources. Au final les diagnostics devront déboucher sur des préconisations organisationnelles à-même de réduire le délai de retour à la normale suite à une inondation.</p>		
Modalités de mise en œuvre :	<p><u>EPIDOR :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'action auprès des CCI et les accompagner dans la mobilisation des entreprises • Réaliser des CCTP pour les études à réaliser dans les entreprises volontaires. <p><u>CCI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter les résultats aux gestionnaires 		
Maître d'ouvrage :	EPIDOR accompagné par les CCI		
Plan de financement :	Coût : 220 000€ HT (2 500€ par diagnostic) Etat 50%; Conseils régionaux 30 %; Maître d'ouvrage 20 % ;		
Echéancier :	Développement progressif au cours du PAPI		<p><u>Indicateurs de suivi/réussite :</u></p> <p>Nombre de diagnostics réalisés</p>

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
		Une telle action envisagée avec l'intervention d'un prestataire extérieur n'a pas pu être engagée faute de réussir à monter un plan de financement. Des contacts ont été pris avec les CCI ainsi qu'avec la mission MRN (mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels), mais le montage financier reste aujourd'hui problématique.
A réorienter	0 € TTC	Une action a toutefois été engagée à coût nul sur le TRI de Périgueux par EPIDOR avec un groupe d'étudiants de l'université de Limoges. Sur une centaine d'activités économiques situées en zone inondable sur le TRI de Périgueux, environ 65 ont été rencontrées et fait l'objet d'un questionnaire. Il s'agissait d'évaluer leur sensibilité aux inondations : impacts directs (matériels et humains pouvant être touchés par une inondation centennale) et impacts indirects (temps de redémarrage de l'activité). Un rapport a été produit et il est disponible sur le site d'EPIDOR.



Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-26 : Favoriser et accompagner sur le territoire du Pays Foyen la mise en œuvre des prescriptions de réduction de vulnérabilité du PPRI

Territoire d'application :	Communauté de communes du Pays Foyen
Objectifs :	Promouvoir et favoriser le financement des diagnostics de réduction de la vulnérabilité dans les PPRI
Contexte et contenu de l'action :	<p>Il existe 27 PPRI sur le bassin versant qui couvrent 333 communes dans lesquelles l'EPRI dénombre plus de 80 000 logements situés en zone inondable. La majeure partie de ces habitations est située en zone rouge ou bleue des PPRI et donc susceptible d'être soumise à des prescriptions de réduction de la vulnérabilité donnant lieu à des financements. En pratique, les obligations sont rares et les règlements posent uniquement des recommandations.</p> <p>Dans le cadre de la dernière révision du PPRI Castillon/Pujols sur la Dordogne, un certain nombre de prescriptions visant la réduction de la vulnérabilité chez les particuliers ont été intégrées au dossier. Afin de faciliter la mise en place de ces prescriptions, il est nécessaire d'accompagner les particuliers dans leur démarche. Il est important de noter que sur ce secteur la Communauté de commune porte une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui intervient déjà auprès des particuliers.</p> <p>Le PAPI propose d'initier une démarche d'accompagnement pour la réalisation de diagnostics spécifiquement orientés sur la question de la résilience aux inondations, qui doit permettre d'aboutir à une dynamique de réhabilitation. Celle-ci passe par la mise en place d'un dispositif d'incitations ouvert aux propriétaires privés, visant la réalisation de travaux dans les immeubles d'habitation et les logements, notamment pour les occupants les plus démunis et les plus exposés.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une convention CdC, EPIDOR, Etat dans le cadre de l'OPAH • Définir d'un cahier des charges type pour les diagnostics • Promouvoir l'action auprès des particuliers
Maître d'ouvrage :	CdC Pays Foyen
Plan de financement :	Coût : 500 000€ HT Etat 50%; Maître d'ouvrage 20% ; Particuliers 30%
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
Développement progressif au cours du PAPI	<p>Nombre de communes volontaires</p> <p>Nombre de demandes de subvention</p>

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>Plusieurs difficultés se sont présentées sur cette action : la CDC ne s'était pas vraiment engagée dans le PAPI initial à mettre en place cette action ; l'OPAH avait été lancé quand le PAPI a été labellisé ; l'OPAH dépasse largement les secteurs en zone inondable ; d'un point de vue montage technique et financier, il n'a pas été trouvé de possibilité d'engager l'action. L'action est prévue d'être annulée.</p>

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TRI-27 : Définir la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles du TRI de Périgueux

Territoire d'application :	TRI de Périgueux
Objectifs :	Etudier la vulnérabilité de certains secteurs du TRI de Périgueux
Contexte de l'action :	<p>Le premier Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin de la Dordogne a identifié dès 2008, le secteur de Périgueux, comme un secteur d'enjeux forts, notamment vis-à-vis de la population et des activités présentes en zone inondable. La désignation de ce secteur comme Territoire à Risque d'inondation Important dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation en janvier 2013 a confirmé ce diagnostic.</p> <p>L'Isle est couverte par un plan de Prévention des Risques d'Inondation depuis 2000. On constate qu'une grande partie des zones bleues sont aujourd'hui urbanisées. A l'heure actuelle, une crue centennale aurait des conséquences importantes pour le territoire avec 15 % des emplois et 12% des habitants impactés, ce qui représente approximativement plus de 180 M d'euros de dommages potentiels.</p> <p>L'objectif est de dresser un diagnostic fin de la vulnérabilité des quartiers les plus concernés au sein du TRI. Ce diagnostic permettra d'aboutir à un schéma d'adaptation des zones les plus sensibles (identification et aménagement de zones refuges ou adaptation des réseaux par exemple). L'intérêt est de réduire le risque vis-à-vis de la sécurité des personnes ainsi que de faciliter la gestion de crise et le retour à la normale le plus rapidement possible (notion de résilience).</p> <p>Les principaux enjeux sont situés dans la zone commerciale de Boulazac, sur la commune de Trélassac, à Périgueux dans les quartiers Saint-Georges et Vésone notamment, ainsi qu'à Saint-Astier.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer un appel d'offre et recourir à un prestataire extérieur (Accompagnement technique et scientifique d'EPIDOR)
Maître d'ouvrage :	Communes concernées
Plan de financement :	Cout prévisionnel 40 000 € HT Etat 50%, Maître d'ouvrage 50 %
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2017	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	0 € TTC	<p>Cette action a été réalisée à coût nul. Par opportunité, EPIDOR l'a engagée avec des étudiants de l'université de Limoges. Des informations ont été récupérées sur chaque bâtiment situé dans l'enveloppe de crue de référence du PPRI : usage(s) du bâtiment, usage(s) au rez-de-chaussée, surélévation ou non du premier plancher, nombre de logements....</p> <p>Cette étude a fait l'objet d'un rapport en ligne sur le site d'EPIDOR. Les informations ont par ailleurs été géolocalisées et une couche SIG a été créée.</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TR-28 : Reconquérir l'espace alluvial

Territoire d'application :

La rivière Dordogne

Objectifs :

Améliorer le fonctionnement des annexes fluviales en période de crue

Contexte de l'action :

Les rivières du bassin de la Dordogne représentent une énergie hydraulique abondante qui explique la présence, sur le haut du territoire, de l'une des plus grandes chaînes de barrages de France. Ces barrages créent toutefois un certain nombre de perturbations sur les milieux aquatiques notamment en supprimant les petites crues qui permettent l'entretien hydraulique naturel du lit de la Dordogne. Cette artificialisation des débits se fait ressentir sur la morphodynamique de la rivière, engendrant ainsi le développement de la végétation, des îlots et des atterrissements. Cette situation engendre plusieurs phénomènes négatifs : des écoulements plus concentrés, plus rapides donc plus dommageables, mais aussi des hauteurs d'eau plus importantes.

Pour réduire ces impacts, le bassin de la Dordogne est depuis plusieurs décennies un lieu d'expérimentations pilotes, reconnu au niveau national et international. L'association Initiative Biosphère Dordogne (IBD), fondée entre EPIDOR et EDF, se donne pour objectif d'assurer une meilleure intégration environnementale et sociétale de l'activité hydroélectrique dans le bassin de la Dordogne.

Modalité de mise en œuvre :

- Identifier les annexes
- Réaliser des analyses hydrauliques des chenaux pour caractériser leurs influences actuelles et potentielles sur les crues.
- Définir un programme d'actions à venir pour limiter le développement d'activités sur ces secteurs
- Diffuser les résultats au territoire.

Maître d'ouvrage :

EPIDOR

Plan de financement :

Coût : 1 400 000€

Maître d'ouvrage 50%; Agence de l'Eau 50 %

Cette opération relève déjà d'une contractualisation entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et EPIDOR. Elle n'est donc pas intégrée au plan de financement du PAPI.

Echéancier :

2016

Indicateurs de suivi/réussite :

Mise en œuvre des actions

→ Avancement action

Etat

Financements engagés

Commentaires

En cours

0 € TTC

Une dizaine d'opérations de reconquête de l'espace alluvial de la Dordogne ont été mises en œuvre, dans le cadre d'un programme « Initiative Biosphère Dordogne ». Il s'agit notamment de réouverture de bras morts, restauration d'anciens sites industriels de gravière...

Ces opérations concourent à maintenir des annexes fluviales fonctionnelles, à la fois d'un point de vue environnemental et en termes de passage ou d'expansion des crues.

Des éléments bilan sont disponibles sur le site d'EPIDOR.

Axe A
Restauration de bras morts et d'annexes fluviales de la rivière Dordogne

Les bras morts sont des secteurs vitaux pour les populations piscicoles d'un cours d'eau comme la Dordogne. Ils jouent un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Leur restauration est essentielle pour assurer la pérennité de ces milieux aquatiques.

Le bassin de la Dordogne est caractérisé par une forte artificialisation des débits due à la présence de nombreux barrages. Cette situation a entraîné la disparition de nombreux bras morts et d'annexes fluviales, entraînant une perte de biodiversité et une dégradation de la qualité de l'eau.

Le programme de reconquête de l'espace alluvial vise à restaurer ces milieux aquatiques en supprimant les obstacles à l'écoulement et en favorisant la connexion entre les différents tronçons de la rivière.

Les actions de restauration comprennent :

- La suppression des obstacles à l'écoulement (barrages, digues, etc.)
- La réouverture des bras morts et d'annexes fluviales
- La restauration des berges et des fonds de la rivière
- La mise en place de structures hydrauliques pour ralentir l'écoulement

Ces actions ont pour objectif de ralentir l'écoulement de l'eau, de favoriser la sédimentation et de restaurer la dynamique naturelle de la rivière. Elles ont également pour but de créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore aquatiques.

Le programme de reconquête de l'espace alluvial est financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et EPIDOR. Il s'agit d'un programme à long terme qui vise à assurer la pérennité de ces milieux aquatiques.

Reconquête de l'espace alluvial de la Dordogne

Le bassin de la Dordogne est caractérisé par une forte artificialisation des débits due à la présence de nombreux barrages. Cette situation a entraîné la disparition de nombreux bras morts et d'annexes fluviales, entraînant une perte de biodiversité et une dégradation de la qualité de l'eau.

Le programme de reconquête de l'espace alluvial vise à restaurer ces milieux aquatiques en supprimant les obstacles à l'écoulement et en favorisant la connexion entre les différents tronçons de la rivière.

Les actions de restauration comprennent :

- La suppression des obstacles à l'écoulement (barrages, digues, etc.)
- La réouverture des bras morts et d'annexes fluviales
- La restauration des berges et des fonds de la rivière
- La mise en place de structures hydrauliques pour ralentir l'écoulement

Ces actions ont pour objectif de ralentir l'écoulement de l'eau, de favoriser la sédimentation et de restaurer la dynamique naturelle de la rivière. Elles ont également pour but de créer de nouveaux habitats pour la faune et la flore aquatiques.

Le programme de reconquête de l'espace alluvial est financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et EPIDOR. Il s'agit d'un programme à long terme qui vise à assurer la pérennité de ces milieux aquatiques.

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TR-29 : Développer un projet de prévention et de gestion des inondations sur le bassin de l'Escouach

Territoire d'application :	Bassin de l'Escouach (33)
Objectifs :	Améliorer la gestion des écoulements sur le bassin de l'Escouach
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'Escouach est un affluent de la Dordogne en Gironde fortement anthropisé qui subit régulièrement des problèmes d'inondation (janvier 1994, avril 2005, mai 2008) notamment sur la commune de Saint-Pey-de-Castets.</p> <p>Afin d'améliorer la gestion des inondations, le Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers (SMER'E2M) a réalisé en 2010 un schéma de prévention des inondations du bassin versant de l'Escouach. Ce schéma a permis d'analyser diverses solutions de gestion, allant de l'endiguement à la réactivation de zones d'expansion de crues.</p> <p>A partir de ce travail préalable, l'objectif est de composer un projet de gestion des inondations intégré, comprenant à la fois des solutions de gestion des écoulements et des orientations d'aménagement du territoire.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les scénarii d'aménagement Définir un schéma de gestion de l'aménagement du territoire sur le secteur Définir des solutions de gestion des écoulements sur le sous bassin
Maître d'ouvrage :	SMER'E2M
Plan de financement :	Coût : 20 000€ TTC Etat 50%; Maître d'ouvrage 50 %
<u>Echéancier :</u> 2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Rapport d'étude et projet proposé

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>Le SMER'E2M avait élaboré un cahier des charges pour une étude de gestion des inondations sur le bassin de l'Escouach. Mais après discussions avec l'ensemble des acteurs et notamment les services de la DDTM33, il est apparu que le cahier des charges initial nécessitait d'être revu.</p> <p>Un nouveau cahier des charges est en cours d'étude.</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TR-30 : Mettre en œuvre une stratégie globale de ralentissement des écoulements sur le ruisseau du hameau du Soulier

Territoire d'application :	Talwegs secs au hameau du Soulier sur la commune de Chasteaux (19)
Objectifs :	Diminuer l'impact des crues trentennales et inférieures dans le hameau du Soulier.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le hameau du Soulier situé dans la commune de Chasteaux a été touché en 2001 et 2010 par deux événements pluvieux particulièrement violents. Les dégâts recensés lors de ces deux épisodes se chiffrent à plus de 500 000 €.</p> <p>Face à ce constat, la communauté de communes Vézère-Causse et la Commune de Chasteaux ont décidé de développer un projet visant à améliorer la gestion des écoulements du ruisseau du hameau de Soulier, notamment pour protéger efficacement et durablement les habitations. Le projet est issu d'une réflexion importante engagée dès 2010 entre la Commune de Chasteaux, la Communauté de Communes Vézère-Causse, la DDT de la Corrèze, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère et EPIDOR. Il repose sur une modélisation hydraulique réalisée par le laboratoire du CETE de Clermont-Ferrand ainsi qu'une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études indépendant.</p> <p>Le projet retenu comprend la création d'un bassin écrêteur en amont du hameau d'une capacité de 10 000m³ et la réouverture d'un champ d'expansion des crues, notamment grâce à la suppression d'un bâtiment. Le projet dans son ensemble devrait supprimer les débordements des crues inférieures ou égales à la décennale et devrait réduire de façon significative les crues trentennales (réduction au niveau d'une décennale actuelle).</p> <p>En parallèle de ce projet de ralentissement des écoulements, la commune à travers sa carte communale a interdit l'urbanisation des coteaux en amont du hameau du Soulier. Par ailleurs elle s'est engagée à promouvoir des mesures de réduction de la vulnérabilité telles que la mise en place de batardeaux.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Lancer les travaux Suivre le projet Suivre et évaluer le fonctionnement du projet
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes Vézère-Causse
Plan de financement :	Coût : 323 000€ HT (coût des travaux + foncier) Etat 40%; Maître d'ouvrage 60 %
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2015 - 2016	Travaux réalisés

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	220 607 € HT	<p>Ces travaux de ralentissement ont été réalisés, portés au final par l'agglomération de Brive (la Communauté de Communes Vézère-Causse a été dissoute, intégrée à l'Agglomération de Brive).</p> <p>Ils ont été réceptionnés courant 2017.</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-31 : Etude avant-projet de reconquête du lit majeur de la Corrèze.

Territoire d'application :	Commune de Brive [tronçon de la Corrèze entre sa confluence avec le Pian (amont) et le Pont Buy (aval)]
Objectifs :	Réduire les débordements de la Corrèze dans le centre-ville de Brive
Contexte et contenu de l'action :	<p>La commune s'est rendue acquéreur récemment d'une grande surface d'anciens terrains industriels en bordure de la Corrèze dans le secteur des Bordes. L'aménagement de ces terrains en continuité de la plaine des jeux des Bouriottes est l'occasion de réaliser un dispositif de ralentissement dynamique pour les crues, au travers d'une reconquête du lit majeur, et d'améliorer l'intérêt environnemental du site. Les études réalisées successivement par l'agglomération de Brive en 2008 et par la commune en 2010, ont démontré qu'un recul des digues et des activités dans ce secteur permettrait de faire baisser sensiblement la hauteur des eaux de la Corrèze en période de crue.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans les principes de Développement Durable définis par la ville de Brive. En grande partie inondable, et situé à proximité du centre-ville, le site de 6 hectares a pour vocation d'être aménagé en une coulée verte par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le développement d'un champ d'expansion de crues et la reconstitution du lit majeur de la rivière, - le développement du potentiel attractif des berges de la Corrèze et de leur fréquentation, - la valorisation écologique et paysagère de la rivière, - le renforcement de l'identité des lieux, tout particulièrement en révélant la présence de l'eau sous toutes ses formes (des parcours pédagogiques, de santé et sportifs sont prévus dans le cadre du projet et l'un de ces parcours sera axé sur la prévention des inondations), - la recomposition de la frange bâtie (secteur 3 provinces-centre LECLERC) et la requalification des berges pour constituer une couture verte avec le tissu urbain, - le développement des liaisons transversales entre le centre-ville et les quartiers Est-Brive/Malemort via les berges de la Corrèze. <p>L'étude consistera en l'élaboration d'un projet de zone de loisirs urbains, mêlant les enjeux paysagers et environnementaux, mais aussi les contraintes hydrauliques et d'inondations du site. L'étude doit ainsi permettre de définir les travaux nécessaires à la reconstitution du lit majeur, d'évaluer son intérêt (analyses multicritères) et de réaliser les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau et étude d'impact).</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP (validation du CCTP par le Comité de suivi) • Passer un marché avec un prestataire extérieur • Réaliser une prestation en régie (Espaces Verts) • Mettre en place un comité de suivi de l'action composé de la Commune de Brive, de l'Agglo de Brive, de la Commune de Malemort, de la DDT 19, d'EPIDOR et de l'Agence de l'Eau
Maître d'ouvrage :	Commune de Brive
Plan de financement :	Cout prévisionnel 96 000 € TTC Etat 50%, Agence de l'Eau 20%, Maître d'ouvrage 30 %
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2016	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	0 € TTC	<p>L'action a été engagée en 2015 de façon conjointe avec l'action 06-TRI-32.</p> <p>En revanche, la DDT19 s'est rendue compte que le marché avait été passé avant que le dossier financier ne soit déclaré complet. Le financement via le PAPI a été annulé.</p> <p>Une étude d'avant-projet a été terminée fin 2017, mais le principe a été changé par rapport à ce qui était prévu dans la fiche action initiale : pas de projet avec recul de digues et donc de reconquête de champ d'expansion des crues.</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-32 : Etude avant-projet en vue du rétablissement d'un champ d'expansion de crue à la confluence Courolle/Planchetorte par restauration d'une prairie humide.

Territoire d'application :	Commune de Brive
Objectifs :	Réduire les débordements de la Courolle et du Planchetorte dans le lieu-dit les Rebières et dans la zone d'activités des Fourneaults
Contexte et contenu de l'action :	<p>Tous les ans le village des Rébières est soumis à des inondations de faibles ampleurs qui engendrent plusieurs désagréments (inondation de la DR 154 et des fonds de parcelles riveraines, déstabilisation des talus de l'A20). D'après l'Atlas de zone inondable réalisé par la DDT 19 en 2012, les inondations du Planchetorte et de la Courolle peuvent impacter, dans ce secteur, jusqu'à une vingtaine de maisons, 6 entreprises, le centre technique municipal, les locaux de la DIR Centre-Ouest et couper l'A20.</p> <p>La zone de confluence Courolle/Planchetorte, s'étendant du lieu-dit les Rebières à la zone d'activité des Fourneaults est actuellement occupé par des prairies et une ancienne aire d'accueil des gens du voyage (fermeture juillet 2013). La renaturation et la restauration des zones humides de ce secteur permettraient de rétablir ses capacités naturelles de rétention et de tamponner les crues des deux ruisseaux. Cet endroit est aussi stratégique puisque il est situé juste à l'amont d'un goulot d'étranglement engendré par l'A20.</p> <p>L'étude doit permettre de définir les travaux nécessaires à la restauration de la zone humide, d'évaluer leurs intérêts (analyses multicritères), de définir le plan de gestion à mettre en place sur le site et de réaliser les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau et étude d'impact). Ce projet s'inscrit dans les principes de Développement Durable de la ville de Brive, l'objectif de renaturation du site permettant simultanément de réduire les débordements et de procéder à la renaturation d'un corridor écologique situé à proximité du site NATURA 2000 de la Vézère et du Site Inscrit de Planchetorte.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un CCTP (validation du CCTP par le Comité de suivi) Passer un marché avec un prestataire extérieur et prestations en régie (Espaces Verts) Mettre en place un comité de suivi de l'action composé de la Commune de Brive, l'Agglo de Brive, la DDT 19, la DIR Centre-Ouest, EPIDOR, le SIAV, le CEN Limousin et l'Agence de l'Eau
Maître d'ouvrage :	Commune de Brive
Plan de financement :	Cout prévisionnel 60 000 € HT Etat 50%, Agence de l'Eau 20%, Maître d'ouvrage 30 %
Echéancier : 2016-2017	<p style="text-align: center;"><u>Indicateurs de suivi/réussite :</u></p> <p>Réalisation de l'étude : Oui / Non</p>

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	0 € TTC	<p>L'action a été engagée en 2015 de façon conjointe avec l'action 06-TRI-31.</p> <p>L'étude d'avant-projet a été terminée fin 2017 mais elle a été modifiée dans son contenu par le maître d'ouvrage.</p> <p>Par ailleurs, la DDT19 s'est rendue compte que le marché avait été passé avant que le dossier financier ne soit déclaré complet.</p> <p>Le financement via le PAPI a été annulé.</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-33 : Etude avant-projet d'amélioration de la gestion des écoulements sur le Caudeau

Territoire d'application :	Bassin du Caudeau
Objectifs :	Réduire les débordements du Caudeau à la traversée de Bergerac
Contexte de l'action :	<p>La commune de Bergerac a été intégrée au Territoire à Risque important d'Inondation (TRI) reconnu par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne le 11 janvier 2013.</p> <p>La ville n'est concernée par les crues de la Dordogne qu'à partir d'événements d'occurrence moyenne (>50 ans). Les risques les plus fréquents, et donc les plus dommageables, sont issus des crues de l'affluent : le Caudeau. La vulnérabilité de la commune vis-à-vis des crues du Caudeau a significativement augmenté ces dernières années en raison du développement de l'urbanisation en zone à risque.</p> <p>Par ailleurs, le risque d'inondation est aggravé du fait de l'artificialisation du lit de ce cours d'eau : urbanisation, busages des bras secondaires, seuils faisant obstacle aux écoulements, ...</p> <p>Aussi dans le cadre du PAPI, il semble nécessaire de mener une étude prospective sur l'amélioration des écoulements du Caudeau dans sa partie aval. Cette étude pourra s'intéresser à différentes pistes d'action telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> la suppression des obstacles aux écoulements situés sur le lit principal, l'augmentation des capacités hydrauliques des bras secondaires, l'augmentation des capacités de rétention en amont de Bergerac, la restauration des champs d'expansion de crue dans le cadre du projet de coulée verte, les modalités de gestion du bassin amont au regard de l'occupation des sols.
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un CCTP et lancer un appel d'offre (recours à un prestataire extérieur) Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, d'EPIDOR et de l'Agglomération Bergeracoise (Accompagnement technique et scientifique d'EPIDOR)
Maître d'ouvrage :	Commune Bergerac
Plan de financement :	Cout prévisionnel 40 000 € HT Etat 50%, Agence de l'Eau 20%, Maître d'ouvrage 30 %
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2016-2017	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
A réorienter	0 € TTC	<p>L'action n'est pas engagée à ce jour.</p> <p>Après labellisation du PAPI, un contact a été repris avec la Commune de Bergerac qui avait renvoyé vers un portage par le syndicat mixte intercommunal Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB). Une discussion et une journée terrain a été organisée avec le RVPB mais depuis la mise en place de la compétence GEMAPI a modifié un peu le contexte.</p> <p>La Commune reste intéressée par le principe et reprendrait l'action, qui serait légèrement précisée.</p> <p>A noter également qu'un PPRI a été validé en 2015 sur le Caudeau pour la Commune de Bergerac. Ce PPRI apporte de nouveaux éléments de connaissance en termes de zones inondables.</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-34 : Etude sur la gestion des têtes de bassin du bassin de la Corrèze

Territoire d'application :	Amont du bassin de la Corrèze
Objectifs :	Etudier les possibilités d'améliorer les capacités naturelles de rétention à l'amont du bassin de la Corrèze
Contexte de l'action :	<p>Le territoire de Tulle a été reconnu TRI par arrêté du Préfet coordinateur du bassin Adour-Garonne le 11 janvier 2013. Les PPRI, prescrits par l'Etat sur la Corrèze et ses affluents, réglementent l'urbanisation. Toutefois, des actions complémentaires, à l'initiative des collectivités locales, restent nécessaires pour gérer et réduire les risques d'inondation.</p> <p>La gestion intégrée des risques d'inondation, implique des réponses qui se déclinent à plusieurs niveaux. Le premier cercle préventif est fondé sur une maximisation du potentiel de ralentissement dynamique en amont des zones à enjeu. Le bassin versant de la Corrèze en amont de Tulle est particulièrement favorable à une mise en œuvre des principes de mobilisation du potentiel de stockage et de laminage par les multiples zones humides recensées. Ces « bassins d'orages naturels » doivent être localement aménagés et leur gestion coordonnée pour renforcer cette fonction.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un CCTP et lancer un appel d'offre (recours à un prestataire extérieur) • Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau, d'EPIDOR et de l'Agglomération Bergeracoise (Accompagnement technique et scientifique d'EPIDOR)
Maître d'ouvrage :	Communauté d'Agglomération de Tulle
Plan de financement :	Cout prévisionnel 40 000 € HT Etat 50%, Agence de l'Eau 20%, Maître d'ouvrage 30 %
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2015-2016	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé- à annuler	0 € TTC	<p>L'agglomération ne manifeste pas spécialement la volonté de mettre en œuvre l'action telle qu'elle avait été initialement envisagée.</p> <p>Après discussions, il pourra s'agir plutôt de décliner localement la cartographie et des préconisations issues de l'étude sur les phénomènes de ruissellement à l'échelle du bassin Dordogne (01-BV-01).</p>

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-35 : Etude des phénomènes d'inondation pour le TRI de Périgueux

Territoire d'application :	TRI de Périgueux
Objectifs :	Etudier précisément le fonctionnement de bassins versants élémentaires dont les exutoires se situent en milieu urbain
Contexte de l'action :	<p>Le premier Programme d'Action de Prévention des Inondations du bassin de la Dordogne a identifié dès 2008, le secteur de Périgueux, comme un secteur d'enjeux fort, notamment vis-à-vis de la population et des activités présentes en zone inondable. La désignation de ce secteur comme Territoire à Risque d'inondation Important dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Inondation en janvier 2013 a confirmé ce diagnostic.</p> <p>Le TRI de Périgueux est notamment soumis à des inondations inhérentes à des problèmes de ruissellement intense au sein de sous-bassin versants. On constate des insuffisances des réseaux de gestion des eaux pluviales (Schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales de la CAP et de Boulazac de 2010) mais également des problèmes de gestion des écoulements au sein de ces bassins élémentaires dont les exutoires se situent en milieu urbain. Une réflexion à l'échelle de ces sous-bassins doit être menée pour réduire le risque d'inondation de ces zones à fort enjeu.</p> <p>Il s'agit d'engager une étude pour caractériser les chemins de l'eau, et notamment les obstacles aux écoulements, pour ensuite faire des propositions permettant de réduire les phénomènes d'inondation. Une réflexion préalable qui s'inscrit en synergie avec des projets de coulée verte a souligné le gain que permettraient une préservation et une reconquête des rares champs d'expansion de crue potentiels. 8 secteurs d'étude ont été pré-identifiés par EPIDOR.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un appel d'offre et recourir à un prestataire extérieur (Accompagnement technique et scientifique d'EPIDOR)
Maître d'ouvrage :	Communauté d'Agglomération de Périgueux
Plan de financement :	Cout prévisionnel 40 000 € HT Etat 50%, Maître d'ouvrage 50 %
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
2015-2016	Réalisation de l'étude : Oui / Non

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Non engagé-à annuler	0 € TTC	L'agglomération ne manifeste pas spécialement d'intérêt et de volonté de mettre en œuvre l'action telle qu'elle avait initialement précisée.

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-36 : Animer la construction d'une stratégie de territoire dans le secteur des palus

Territoire d'application :	Le secteur fluvio-estuarien
Objectifs :	Elaborer un schéma global d'aménagement des ouvrages de protections dans le secteur.
Contexte de l'action :	<p>Cette animation, initiée dans le cadre du premier PAPI, rassemble l'ensemble des acteurs locaux, à savoir, les services de l'Etat, les élus, les porteurs de SCOT et les gestionnaires de digues ainsi que les EPTB voisins porteurs de PAPI d'intentions (SMEAG et SMIDDEST), autour d'un même objectif : définir un schéma de protection des inondations pour le territoire.</p> <p>Cette co-construction repose sur l'utilisation d'un modèle hydraulique permettant d'intégrer toute la complexité de ce secteur fluvio-estuarien, avec les effets de la confluence entre la Garonne et la Dordogne ainsi que le risque de submersions marines. Ce modèle permet aux décideurs locaux de tester et d'analyser différents scénarios d'aménagement du territoire et des digues en particulier. Concrètement, cet outil permet à chacun d'analyser les effets sur la ligne d'eau du recul, de l'arasement ou du confortement de l'ensemble des digues à l'aval de la Dordogne.</p> <p>Cette étude devrait aboutir en 2014 sur un schéma de gestion pour le territoire et en particulier un programme de travaux pour les digues des palus permettant de protéger au mieux et de façon pérenne ce territoire. Ce schéma de gestion constituera le cœur de la stratégie locale du TRI de Libourne à partir de 2015.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Animer une réflexion autour des modélisations de scénarii d'aménagement. Choisir un schéma global d'aménagement des ouvrages de protections (choix des gestionnaires locaux)
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
Entre 2014 et 2015	Le schéma global d'aménagement des ouvrages de protection

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	Animation	<p>Une étude avait été engagée dans le cadre du PAPI1 et s'est achevée en 2017. Elle intègre une modélisation des inondations de la basse Dordogne avec et sans digues, ainsi qu'un recensement des enjeux, une évaluation des dommages et des éléments d'analyse coût-bénéfice.</p> <p>Ces résultats fournissent des éléments d'appréciation que EPIDOR a mis à disposition de l'ensemble des partenaires (mise en ligne notamment sur le site d'EPIDOR).</p> <p>Ils constituent des éléments d'analyse utiles pour décider du devenir des digues actuellement présentes sur le territoire et dans le contexte de la nouvelle compétence GEMAPI : maintenir les ouvrages, les effacer...</p> <p>Ces éléments sont actuellement utilisés dans l'étude de gouvernance sur la GEMAPI portée aujourd'hui par le PETR du Grand Libournais (cf nouvelle fiche action 07-TRI-705).</p>



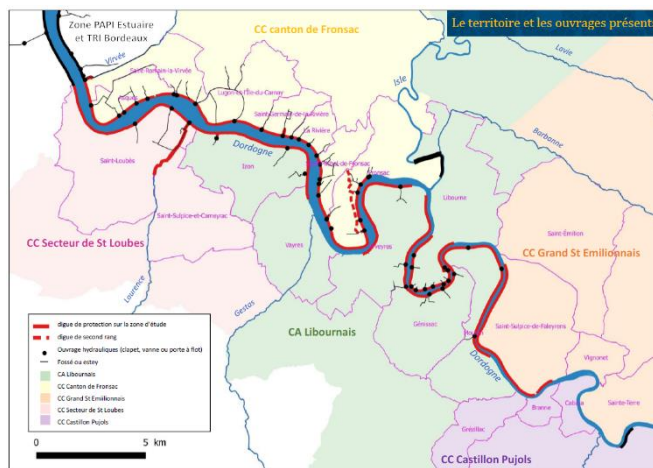
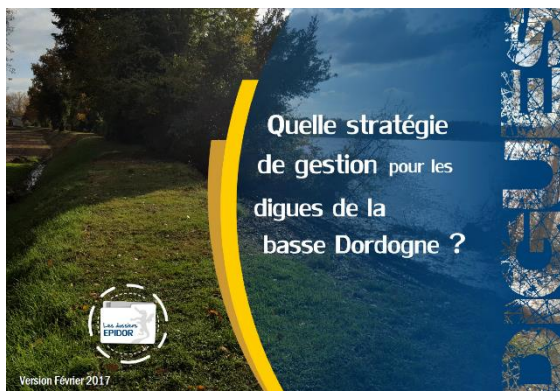
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-37 : Mener une réflexion sur la réorganisation de la gestion des ouvrages de protection hydraulique

Territoire d'application :	Le secteur fluvio-estuarien.
Objectifs :	Aboutir à l'émergence de structures pérennes pour la gestion des ouvrages hydrauliques de la basse Dordogne
Contexte de l'action :	<p>L'étude d'EPIDOR de 2008 sur l'état et la gestion des digues du secteur des palus à fait ressortir que les ouvrages de protection et de ressuyage sont actuellement gérés par une multitude d'acteurs, en majorité des Associations Syndicales Autorisées. Il s'agit de groupements de particulier au sein de structures ayant des statuts, des compétences et des moyens techniques très différents. On constate aujourd'hui les limites de ces structures.</p> <p>Afin d'assurer une gestion pérenne des ouvrages hydrauliques dans le secteur il est nécessaire de réfléchir à une réorganisation de la gestion actuelle. L'objectif sera de faire émerger des structures pertinentes, pour la gestion des ouvrages, tant au niveau hydraulique (structure unique à l'échelle d'un casier hydraulique, et rassemblement des compétences digue et réseau de ressuyage) qu'au niveau financier.</p> <p>Cette réflexion sera effectuée en lien avec l'évolution de la réglementation (Compétence GEMAPI de la Loi MAPAM).</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une concertation avec l'ensemble des acteurs locaux.
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation
Echéancier :	Tout le temps du PAPI
Indicateurs de suivi/réussite :	Mise en place d'une gestion pérenne

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Terminé	Animation	<p>Cette action avait été inscrite avant que la nouvelle compétence GEMAPI ne soit définie. Pour favoriser l'émergence de nouvelles structures, EPIDOR a réalisé un dossier de type guide, intitulé « quelle stratégie de gestion pour les digues de la basse Dordogne ». Dans ce dossier, l'ensemble des éléments aujourd'hui disponibles ont été compilés pour aider les EPCI, fléchés par la compétence GEMAPI, à décider du mode de gestion des digues. Le dossier a été mis à disposition de l'ensemble des partenaires (mise en ligne notamment sur le site d'EPIDOR).</p> <p>Dans la continuité de ce dossier, une étude de gouvernance a été engagée par le PETR du Grand Libournais (cf nouvelle fiche action 07-TRI-705).</p>



Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-38 : Mettre en œuvre un projet de recul de digues sur la commune de Génissac

Territoire d'application : Commune de Génissac

Objectifs : Mettre en œuvre un projet de recul de digues pour la sécurité des biens et des personnes et réduire le corsetage de la rivière.

Contexte et contenu de l'action : Le méandre de Moulon-Génissac constitue un casier hydrauliquement cohérent et est géré par un gestionnaire unique, l'ASA de Moulon-Génissac.

L'ASA de Moulon-Génissac a fait réaliser en mai 2013 par la SOCAMA une étude diagnostic sur l'état des digues au sein de son territoire de compétence. Cette étude a permis d'établir un programme pluriannuel de travaux, sur le système d'endiguement, basé sur une évaluation visuelle de l'état de la digue. Des modalités d'intervention (restauration de la végétation, confortement de berges, recul de digue...) ont été proposées par le bureau d'études mais ne s'appuient sur aucune analyse fine de type ACB.

Ces zones sont principalement agricoles et présentent globalement un habitat diffus. Néanmoins, selon l'étude de la vulnérabilité des palus à une crue centennale réalisée par l'Université de Limoges en 2010 pour le compte d'EPIDOR, les éléments suivants peuvent être mis en évidence sur ce secteur :

Moulon-Génissac	
Nombre de bâtis en ZI	270
Coût aux habitations	4 296 034 €
Coût aux activités économiques	4 163 107 €
dont coût aux activités agricoles	2 427 771 €

Le diagnostic de la SOCAMA note ainsi une importante érosion de berge et même la disparition de la digue sur certains secteurs notamment au niveau du lieu-dit « Trop tard » sur la commune de Génissac. Ce même diagnostic préconise de procéder à un recul de digues au lieu-dit du « trop tard ».

Les opérations de recul de digue sont à promouvoir dans le cadre d'une gestion durable du secteur fluvio-estuarien, c'est pourquoi le PAPI souhaite soutenir cette action. EPIDOR accompagnera le maître d'ouvrage afin qu'il réponde aux exigences réglementaires.

Au regard des enjeux sur le territoire, la commune de Génissac souhaite accompagner l'ASA et s'engage à porter la maîtrise d'ouvrage de cette opération de recul de digues.

Modalité de mise en œuvre :

- Lancer la phase de travaux
- Suivre la réalisation du projet

Maître d'ouvrage : Commune de Génissac

Plan de financement : Coût : 170 000€ HT
Etat 40%; Conseil régional d'Aquitaine 20%, Conseil général de Gironde 20%, Maître d'ouvrage 20%.

Echéancier :
2015 -2016

Indicateurs de suivi/réussite :
Réalisation des travaux

→ Avancement action

Etat	Financements engagés	Commentaires
Annulé		Cette action n'avait pas été validée en l'état au cours de la labellisation du PAPI. La CIB avait demandé qu'elle soit notamment repositionnée à une échelle de tronçon hydrographiquement cohérent.

7. Fiches actions du programme révisé

Les fiches ont été construites sur le même mode que celles du PAPI initial.

Elles précisent le territoire d'application de l'action, le(s) objectif(s), le contenu, le maître d'ouvrage, le plan de financement prévisionnel...

Action 00-BV-00 : Animer le PAPI	52
Action 01-BV-01 : Réaliser des atlas de zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux.....	53
Action 01-BV-01bis : Réaliser des atlas complémentaires de zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux	54
Action 01-TR-02 : Améliorer la connaissance et communiquer sur l'influence des grands barrages vis-à-vis des inondations	55
Action 01-BV-03 : Etudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin.....	56
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	57
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	58
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	59
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	60
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	61
Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI	62
Action 01-BV-05 : Poursuivre et renforcer les retours d'expérience sur les inondations	63
Action 01-BV-06 : Migration du site info-débit d'EPIDOR	64
Action 01-TR-07 : Poursuivre l'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues	65
Action 01-BV-08 : Structurer et animer un réseau de technicien rivière	66
Action 01-BV-09 : Développer des actions pédagogiques en direction des scolaires	67
Action 01-TR-101 : Remplissage du site national sur les repères de crue (notamment pour les repères posés dans le cadre du PAPI1)	68
Action 01-TR-102 : Etudier les problématiques d'inondation sur la Bourboule	69
Action 01-TRI-103 : Informer les professionnels et de la population sur les effets du PPRI Corrèze et affluents du bassin de Brive – après son approbation.....	70
Action 02-TR-10a : Etudier et mettre en place un dispositif local de prévision sur la Tude	71
Action 02-TR-10b : Etudier et mettre en place un dispositif local de prévision sur la Dordogne amont – secteur Mont-Dore - la Bourboule	72
Action 03-TR-11 : Suivre la mise en œuvre des PCS et chercher à les tester	73
Action 03-TR-301 : Plan de continuité d'activité pour le département de la Gironde.....	74
Action 04-TR-14 : Mettre en place un PPRI sur la commune de Chalais	75
Action 04-TRI-20 : Développer une mission de conseil pour une meilleure prise en compte des risques inondations dans les politiques d'urbanisme	76
Action 04-TRI-21 : Etudier les espaces naturels, agricoles et urbains (dont les morphologies et les formes urbaines), permettant de comprendre la capacité de résilience et de résistance en cas d'inondations	77
Action 04-TRI-401 : Elaborer le PPRI Corrèze et affluents du bassin de Brive.....	78
Action 04-TRI-402 : Réviser des PPRI dans la vallée de la Vézère en Dordogne	79
Action 04-TRI-403 : Réviser les PPRI sur l'agglomération de Périgueux.....	79
Action 04-TR-404 : Elaborer un PPRI sur le bassin du Cern	80
Action 04-TRI-405 : Cartographie des zones inondables du Maumont, du Clan et de la Pourette en vue de la révision du PPRI du bassin de la Vézère (en Corrèze).....	81
Action 04-TRI-406 : Prendre en compte les chemins de l'eau dans les documents d'urbanisme : test sur le PLUi de Bergerac avec déclinaison de l'étude sur le ruissellement.....	82
Action 04-TRI-407 : Réviser le PPRI vallée de la Dordogne dans le Lot	83
Action 04-TRI-408 : Réviser le PPRI du bassin de la Vézère en Corrèze et élaborer un PPRI sur la commune de Vars-sur-Roseix concernée par des sous-affluents.....	84
Action 04-409 : Réviser les PPRI de la vallée de l'Isle et de la Dronne en Gironde	85
Action 05-BV-22 : Réaliser un état des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable.....	86
Action 05-BV-23 : Réaliser un état des lieux du patrimoine culturel en zone inondable	87
Action 05-TR-24 : Analyse et sensibilisation de la vulnérabilité des activités de campings	88
Action 05-TR-25 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les entreprises.....	89

Action 05-TRI-27 : Définir la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles du TRI de Périgueux.....	90
Action 05-TR-501 : Diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics de l'agglomération de Brive	91
Action 05-TR-502 : Réduction de vulnérabilité sur les bâtiments publics du département de la Gironde face aux inondations.....	92
Action 05-TR-503 : Diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments publics du territoire de la Communauté de Communes du Pays Foyen.....	93
Action 06-TR-28 : Reconquérir l'espace alluvial	94
Action 06-TR-29 : Développer un projet de prévention et de gestion des inondations sur le bassin de l'Escouach	95
Action 06-TR-30 : Mettre en œuvre une stratégie globale de ralentissement des écoulements sur le ruisseau du hameau du Soulier	96
Action 06-TRI-32 : Etude avant-projet en vue du rétablissement d'un champ d'expansion de crue à la confluence Courolle/Planchetorte par restauration d'une prairie humide	97
Action 06-TRI-33 : Etude avant-projet d'amélioration de la gestion des écoulements sur le Caudeau	98
Action 06-TRI-601 : Travaux de renaturation de la rivière Corrèze dans Tulle	99
Action 07-TRI-36 : Animer la construction d'une stratégie de territoire dans le secteur des palus	100
Action 07-TRI-37 : Mener une réflexion sur la réorganisation de la gestion des ouvrages de protection hydraulique.....	101
Action 07-TRI-701 : Etudes de l'état des ouvrages de la basse Dordogne	102
Action 07-TRI-702 : Etude de l'état des ouvrages de protection sur l'agglomération de Brive	104
Action 07-TRI-703 : Etude du fonctionnement de la digue de Périgueux	105
Action 07-TRI-704 : Etude d'opportunité sur la digue de Périgueux	106
Action 07-TRI-705 : Définir une gouvernance pour la gestion des digues de la basse Dordogne.....	107

Animation du PAPI

Action 00-BV-00 : Animer le PAPI

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Animer le programme, accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions et animer les stratégies locales sur les Territoires à Risques Important d'Inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le PAPI a été labellisé fin 2014, son animation a débuté en 2015.</p> <p>Un avenant intervient tel que cela avait été envisagé pour réviser le programme en tenant compte des stratégies élaborées sur les 4 TRI du bassin de la Dordogne.</p> <p>L'animation est assurée par 1 ETP de chargé de mission, accompagné de quelques portions d'ETP de secrétariat et de direction d'EPIDOR.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Animer les instances du PAPI• Assurer le suivi administratif des dossiers• Accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre des actions• Suivre et dynamiser les actions• Animer le suivi des stratégies locales sur les Territoires à Risque Importants d'Inondation
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	<p>Sur la période 2015-2018 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coût : 247 950 € TTC- Etat 10% ; Agence de l'Eau 70% ; Maître d'ouvrage 20% <p>Sur la période 2019-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Coût : 80 000 €/an TTC- Etat 30% ; Maître d'ouvrage 70% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u> Tout au long du PAPI	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Nombre d'opérations abouties.

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-01 : Réaliser des atlas de zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Identifier et faire connaître à l'ensemble des acteurs concernés les secteurs présentant un risque de ruissellement intense.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Dans le cadre du PAPI1, une campagne de retour d'expérience avait été entreprise sur 3 épisodes orageux violents (juin 2007 et mai 2008 particulièrement dévastateurs avec deux décès et de nombreuses routes, maisons et activités endommagées). Ces événements ont démontré l'importance du ruissellement et sa méconnaissance.</p> <p>Afin d'y remédier, une cartographie analytique des coteaux du bassin sera entreprise afin de définir les zones susceptibles à la production, au transfert et à l'accumulation de ruissellement. Cette cartographie cherchera à identifier les secteurs les plus problématiques ou réclamant une vigilance particulière.</p> <p>Elle sera utilisée pour tenter d'établir des préconisations à utiliser dans le cadre de l'aménagement du territoire.</p> <p>Cette action sera couplée à l'action 04-TRI-406 de déclinaison sur le PLUi de Bergerac. Une communication sera mise en place pour faire connaître l'étude et faire en sorte qu'elle soit prise en compte dans les documents de planification urbaine.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Etablir le CCTP de l'étude (bases de données géographiques disponibles. Validation du CCTP par le Comité de suivi composé de l'Etat, l'Agence de l'eau et EPIDOR)• Produire un atlas des zones de ruissellement intense• Diffuser les résultats auprès des acteurs du territoire (porter à connaissance)• Produire un guide de bonne pratique pour limiter les ruissellements
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 30 000€ TTC Etat 50% ; Agence de l'eau 30% ; Maître d'ouvrage 20%
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Engagement 2015	Production cartographique et d'un guide / notice
Finalisation 2018	Mise en ligne et diffusion des éléments produits

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-01bis : Réaliser des atlas complémentaires de zones de ruissellements intenses et valoriser les résultats auprès des acteurs locaux

Territoire d'application :	Ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Identifier et faire connaître à l'ensemble des acteurs concernés les secteurs présentant un risque de ruissellement intense
Contexte et contenu de l'action :	<p>La problématique de ruissellement est particulièrement présente sur le bassin de la Dordogne et touche des secteurs situés hors PPRI, en témoignent notamment les épisodes de juin 2007, mai 2008 ou juin 2018 : diverses communes touchées, avec des habitations inondées à évacuer, des routes coupées voire détruites, d'autres infrastructures impactées...</p> <p>Pour améliorer la connaissance sur ce sujet et chercher à la prendre en compte au mieux dans l'aménagement du territoire, une première étude a été engagée en 2015 dans le cadre du PAPI. Basée notamment sur une méthode de type IRIP de l'IRSEA, elle a permis d'élaborer des cartographies des zones de susceptibilité à la production, au transfert et à l'accumulation de ruissellement. Une notice de présentation a également été élaborée, avec des préconisations par grands secteurs géographiques. Le retour d'expérience sur ce travail montre un intérêt de la part de nombreux acteurs mais aussi une difficulté d'interprétation de ces cartographies qui se basaient principalement sur les données de nature et d'occupation du sol. A une échelle large, les cartes se comprennent mais à une échelle plus locale, on ne retrouve pas toujours les secteurs touchés par les épisodes passés. Une démarche de déclinaison sur le PLUI bergeracois a mis en valeur l'utilité de la démarche et la complexité pour les porteurs de documents d'urbanisme d'utiliser les cartes produites.</p> <p>Assez récemment, de nouvelles données topographiques ont été rendues disponibles par l'IGN ; données tous les 2 à 3 mètres en X/Y alors que la seule donnée homogène était auparavant tous les 25 mètres. Ces nouvelles données permettent d'engager une modélisation complémentaire de type Exzeco du Cerema, aboutissant à une cartographie des « chemins de l'eau » ou encore de zones inondables potentielles. Cette méthodologie a été engagée sur plusieurs territoires méditerranéens particulièrement concernés par les problématiques de ruissellement. La modélisation va tout prochainement être testée de nouveau localement sur le secteur bergeracois. Mais le principe est de pouvoir l'extrapoler ensuite à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Dordogne. Ce type de résultat sera plus bien plus facile à interpréter et à utiliser dans les documents d'urbanisme.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Attendre les résultats de démarche test de la méthode de type Exzeco sur le secteur bergeracois• Etablir le CCTP pour une modélisation à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Dordogne• Produire un atlas cartographique• Communiquer sur les résultats et inciter à leur prise en compte dans le cadre de l'aménagement du territoire
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 25 000€ TTC Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra aller chercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Engagement 2020	Production d'une cartographie de zones inondables potentielle par ruissellement
Finalisation 2021	Diffusion, communication des résultats et incitation à leur prise en compte dans les documents d'urbanisme

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TR-02 : Améliorer la connaissance et communiquer sur l'influence des grands barrages vis-à-vis des inondations

Territoire d'application :	Les vallées de la Dordogne et de la Vézère
Objectifs :	Mieux connaître et faire connaître l'influence de l'exploitation hydroélectrique sur l'aléa d'inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>Les crues font régulièrement l'objet de discussions animées sur le rôle joué ou imaginé des barrages hydroélectriques situés sur le bassin de la Dordogne.</p> <p>Les barrages hydroélectriques sont des éléments structurants du bassin de la Dordogne. Ils modifient de façon indiscutable le régime de certains cours d'eau, en particulier la Dordogne, la Maronne et la Cère (ainsi que la Vézère mais dans une moindre mesure). Depuis leur construction, ils ont écrêté de nombreuses crues sur ces rivières, bien que ça ne soit pas leur vocation.</p> <p>De nombreux riverains se sentent, au final, protégés des inondations par les barrages (cf résultats de l'étude sociologique, action 01-BV-03). Sur la partie aval de la Dordogne au contraire, il est souvent entendu que les barrages peuvent accentuer les inondations, lorsque des lâchers d'eau arrivent en décalé en période de forts coefficients de marées.</p> <p>Il s'agit donc dans un premier temps de mieux évaluer l'incidence exacte des ouvrages sur les inondations en fonction de leur mode d'exploitation, tant à proximité des ouvrages qu'à l'aval du territoire (utilisation des débits naturels reconstitués sur des épisodes particuliers). Ce travail sera mené en animation, à minima entre EPIDOR, EDF (exploitant des principaux ouvrages sur le bassin de la Dordogne et disposant de données à utiliser) et le Service de Prévision des Crues.</p> <p>Il s'agira ensuite de communiquer sur le sujet, en produisant une plaquette explicative et/ou un film, qui permettront à l'ensemble des personnes intéressées (habitants riverains, élus, usagers...) de mieux cerner le fonctionnement des barrages vis-à-vis des inondations.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Récupération de données d'EDF sur les débits naturels reconstitués• Analyse de données et discussions avec l'exploitant pour mieux comprendre le fonctionnement des chaînes hydroélectriques en période de crue• Réalisation et diffusion des outils de communication (lettre info, film).
Maître d'ouvrage :	EPIDOR. L'action sera organisée en partenariat avec EDF et le SPC
Plan de financement :	Coût : 4 000€ TTC pour les documents de communication Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u> 2018-2019	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Réalisation et diffusion d'une plaquette de communication

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-03 : Etudier sociologiquement la perception du risque et les comportements des habitants du bassin

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Mieux évaluer les perceptions des inondations pour adapter les actions du PAPI et en particulier la communication
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le bassin de la Dordogne est un grand territoire, sur lequel différents phénomènes d'inondation sont présents : débordement de cours d'eau, crues fluvio-maritimes, ruissellement.</p> <p>Les perceptions des inondations peuvent varier suivant ces phénomènes mais aussi en fonction d'autres facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'ancienneté des crues (inondations de référence assez anciennes sur de nombreuses rivières du bassin de la Dordogne)- la rapidité et la fréquence des phénomènes- le fait que la population soit plus ou moins sédentaire- la modification de l'aléa par des ouvrages (barrages hydroélectriques présents sur le bassin de la Dordogne). <p>Il s'agissait donc de mieux évaluer les différentes perceptions du risque sur le bassin de la Dordogne pour adapter les actions de communication.</p> <p>Ce travail a été engagé par l'université de Limoges à partir de questionnaires distribués dans 9 communes du bassin et riveraines des principales rivières du territoire : 3 communes riveraines de la Dordogne, 2 riveraines de la Vézère, 2 riveraines de l'Auvézère, 1 riveraine de l'Isle.</p> <p>Il restera à produire une synthèse du travail effectué et des enseignements que l'on peut en tirer.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un questionnaire• Enquête à réaliser sur différents secteurs du bassin de la Dordogne• Analyse des résultats• Production d'un rapport d'enquête• Production d'une synthèse sur le travail effectué
Maître d'ouvrage :	Université de Limoges
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u> Travail réalisé en 2016	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Nombre de personnes enquêtées sur le bassin Rapport d'étude produit

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

a. Affiche poster sur le TRI de Tulle-Brive-Terrasson

Territoire d'application :	TRI de Tulle-Brive-Terrasson dans un premier temps mais élargissement ensuite à d'autres territoires
Objectifs :	Sensibiliser et informer les populations sur les inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Un appel à projet ministériel a été lancé en 2015 pour engager des actions de sensibilisation au risque d'inondation sur les TRI.</p> <p>EPIDOR y a répondu, proposant notamment une action de poster-affiche sur le TRI de Tulle-Brive-Terrasson.</p> <p>Il s'agit de réaliser un poster à partir de photos d'inondations anciennes, pour bien montrer que le territoire est soumis à ce risque et faire apparaître les niveaux d'eau qui peuvent être atteints (l'affiche a été réalisée en 2017).</p> <p>Le poster sera imprimé en nombre et diffusé avec l'objectif d'être affiché en particulier dans des lieux publics : mairies, écoles... Pour cela, un contact sera pris avec chacune des communes afin d'évaluer le nombre des lieux possibles d'affichage et donc le nombre d'impressions (travail engagée au premier semestre 2018).</p> <p>Cette action est prévue au départ sur le TRI de Tulle-Brive-Terrasson, mais elle pourra être dupliquée ensuite à d'autres territoires.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Concevoir et réaliser l'affiche.• Prise de contact avec les communes pour évaluer les lieux d'affichage possible et le nombre d'impression.• Valorisation de l'action quand ceci est possible (inauguration, article...).
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 17 000 € TTC (financement dans le cadre de l'appel à projet ministériel sur les TRI, hors PAPI)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2017 : réalisation du poster (fait)	Nombre de posters diffusés
2018 : impression et diffusion	

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

b. Panneaux route des crues le long de la Vézère

Territoire d'application :	Bassin de la Vézère
Objectifs :	Sensibiliser et informer les populations sur les inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Après avoir engagé une étude sociologique sur la perception du risque inondation (cf fiche action 01-BV-03), l'université de Limoges a souhaité s'engager dans une démarche de sensibilisation le long de la Vézère.</p> <p>Ceci s'est traduit par la définition et la mise en place de panneaux « route des crues » sur 7 communes. Les panneaux ont été individualisés avec notamment des photos et autres éléments locaux. Certaines communes ont été équipées de panneaux en français + en anglais :</p> <ul style="list-style-type: none">- Eyzie de Tayac : anglais + français- Montignac : anglais + français- St Léon sur Vézère : anglais + français- St Pantaléon de Larche : 2 panneaux français- St Viance : français- Uzerche : français- Voutezac : français
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Discussion avec les communes intéressées par la pose• Définition du contenu des panneaux
Maître d'ouvrage :	Université de Limoges
Plan de financement :	Financements gérés par l'université (hors mobilisation fonds Barnier)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Définition des panneaux en 2016	Nombre panneaux mis en place
Mise en place en 2017	

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

c. Film micro-trottoir perception du risque inondation sur le TRI de Périgueux

Territoire d'application :	TRI de Périgueux
Objectifs :	Sensibiliser et provoquer des discussions / actions avec les collectivités
Contexte et contenu de l'action :	<p>Dans le cadre de l'élaboration des stratégies sur les 4 TRI du bassin de la Dordogne, il s'est révélé difficile de dynamiser un certain nombre de collectivités pour de nouvelles actions sur le risque inondation.</p> <p>Afin de favoriser la mise en place d'actions, EPIDOR a eu l'idée de réaliser un montage vidéo en mode micro-trottoir. L'idée consiste à interviewer des personnes habitant en zone inondable.</p> <p>Un tel support permet de provoquer ensuite des échanges sur les différents sujets de gestion du risque inondation. Il sera à minima diffusé en réunion TRI et mis en ligne.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Interviews filmées à Périgueux sur la perception du risque inondation• Montage à partir des rushs• Mise en ligne du film• Diffusion en réunion TRI
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2017 : réalisation du montage	Réalisation du montage vidéo
2018 : diffusion et mise en ligne	Mise ligne

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

d. Films « décalés » de sensibilisation du risque

Territoire d'application :	Bassin de la Dordogne
Objectifs :	Sensibiliser et informer les populations sur les inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Un appel à projet ministériel a été lancé en 2015 pour engager des actions de sensibilisation au risque d'inondation sur les TRI.</p> <p>EPIDOR y a répondu, proposant notamment la réalisation de films de sensibilisation de façon décalée. Il s'agit d'introduire certaines questions de façon humoristique, pour ensuite présenter des informations de façon plus sérieuse.</p> <p>3 petits montages sont prévus : un sur le fait qu'il faut se tenir au courant des risques, un autre sur l'importance d'adopter les bons comportements en période d'inondation et un enfin sur les actions préventives à mettre en place pour éviter d'accroître les risques.</p> <p>Les films seront à minima mis en ligne. Ils pourront également être utilisés dans différents cadres : réunion publique, intervention en milieu scolaire...</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix de prestataire• Echanges sur les scénarios, sur les informations à faire passer• Réalisation des montages• Mise en ligne des montages
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	25 000 € TTC (financement dans le cadre de l'appel à projet ministériel sur les TRI, hors PAPI)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2017 : appel d'offres et début du travail avec le prestataire	Réalisation du montage vidéo
2018 : réalisation des montages	Mise en ligne

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

e. Organisation de journées thématiques + communication associée

Territoire d'application :	Bassin de la Dordogne
Objectifs :	Sensibiliser et pousser à une bonne prise en compte du risque inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>Pour travailler sur la réduction du risque inondation, de nombreuses actions existent, en témoignent les différents volets des PAPI.</p> <p>De nombreux aspects relèvent de la responsabilité des élus. L'idée est donc de les aider à mieux gérer le risque.</p> <p>Pour ce faire, des journées thématiques sont envisagées. Il s'agira de montrer les bons exemples, de faire parler certains élus pour mettre en évidence les actions intéressantes qu'ils ont mis en œuvre et en quoi cela leur a été utile.</p> <p>Le principe serait d'organiser à minima une journée thématique par an. Sans que les thèmes ne soient prédéfinis, certains peuvent déjà être imaginés :</p> <ul style="list-style-type: none">- une journée sur les PCS : comment faire un bon PCS, comment le tester et quel intérêt cela représente, exemples de démarches menées par certaines collectivités... une telle journée nécessiterait au préalable de vérifier les communes qui n'ont pas mis en place de PCS pour les cibler en termes de participation.- une journée sur les problématiques de ruissellement : valoriser l'étude de ruissellement portée par EPIDOR, inciter à la prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme, comment se poser les bonnes questions... <p>A côté de ces journées, des documents de communication de type lettre d'information seront produits. Ces documents permettront de garder une trace pour ceux qui y auront participé et de faire passer les informations à ceux qui n'auront pas pu participer.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Organisation des journées thématiques : réservation de salle, définition des interventions, calage de logistique• Rédaction de lettres d'information sur le contenu de la journée, à valoriser par la suite
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u> 2019-2020 : objectif d'une journée par an	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Organisation des journées Production des lettres d'info

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-04 : Mener des actions de communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI

f. Autres actions de communication / sensibilisation

Territoire d'application :	Bassin de la Dordogne
Objectifs :	Sensibiliser et informer les populations sur les inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Autour de l'animation engagée par EPIDOR, d'autres actions pourront être engagées.</p> <p>Dans la mesure où des actions se sont révélées efficaces sur certains territoires à risque (posters/affiches sur le secteur Corrèze-Vézère, micro-trottoirs sur le secteur de Périgueux...), il pourra être imaginé de les reproduire sur d'autres secteurs.</p> <p>Tous les moyens jugés utiles seront donc développés en termes d'animation.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• A adapter suivant les actions mises en œuvre
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tous au long du PAPI	Nombre d'actions engagées

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-05 : Poursuivre et renforcer les retours d'expérience sur les inondations

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Recueillir et capitaliser de l'information pour toutes les inondations futures du bassin, réaliser et diffuser des retours d'expériences.
Contexte et contenu de l'action :	<p>EPIDOR cherche à développer une mission « d'observatoire » des inondations sur le bassin de la Dordogne. Cette démarche peut se traduire de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recenser et regrouper des données et informations lorsque des événements hydrologiques conséquents interviennent (données pluviométriques, débits, fonctionnement des barrages, photos, articles, témoignages, relevés de laisse de crue en partenariat avec le SPC notamment)- Chercher à enrichir cette bibliothèque sur certains épisodes historiques <p>Cette démarche, initiée dans le cadre du PAPI 1, doit s'inscrire en collaboration avec les autres partenaires et producteurs de données (SPC, DDT, communes, syndicats de rivières...). Elle permettra notamment d'enrichir les plateformes de diffusion d'information sur les inondations existantes.</p> <p>La récupération d'informations de terrain et en particulier de laisses de crues devra être réalisée en concertation avec les services de l'Etat (SPC, DDT...). Des protocoles de retour d'expérience devront être formalisés.</p> <p>En fonction des inondations observées sur le territoire, l'équipe d'EPIDOR pourra se mobiliser sur des compléments d'information (évaluation de dommages...).</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des visites de terrain en période de crue et récupérer les informations utiles (photos, témoignages, laisses de crue...)• Collecter les données hydrologiques après les épisodes, permettant de comprendre comment l'aléa s'est propagé (pluie, débits, gestion des grands ouvrages hydroélectriques)• Rédiger des rapports sur les événements• Diffuser et valoriser ces rapports
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tout au long du PAPI	Rapports de retour d'expérience produits

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-06 : Migration du site info-débit d'EPIDOR

Territoire d'application :	Ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Reprendre le développement web actuellement obsolète du site d'information sur les débits d'EPIDOR et développer l'onglet inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>EPIDOR a mis en place un site web en 2008 pour faciliter le suivi des débits du bassin de la Dordogne, surtout justifié au départ par les informations recherchées par les usagers de la rivière sur les lâchers d'eau depuis les barrages hydroélectriques (enquête sociologique révélant le besoin d'information des pêcheurs, loueurs de canoë...).</p> <p>Le site a été pourvu de 4 onglets : 1 sur les éclusées (variations dues aux lâchers hydroélectriques), 1 sur le remplissage des barrages, 1 sur les étiages et 1 sur les inondations. L'onglet inondation renvoie pour l'instant vers un autre site, celui de Vigicrue géré par les services de l'Etat.</p> <p>Le site info-débit se retrouve aujourd'hui obsolète au niveau de son développement web et nécessite une migration informatique.</p> <p>Cette migration serait l'occasion d'enrichir le contenu de l'onglet inondation. Le principe consisterait notamment à renvoyer les usagers du bassin de la Dordogne vers les autres nombreux sites existants où des informations diverses sur les inondations peuvent être trouvées et suivant les questions que les personnes se posent : Vigicrue pour les prévisions, BDHI pour les informations sur les événements historiques, Repères de crue pour traces de crue passées, Géorisque pour les secteurs en zones inondables, Info Crue Adour Gironde Dordogne pour les cartes de submersion ou le service SMS...</p> <p>La page pourra également être enrichie de données ou d'informations complémentaires d'EPIDOR (cartographie sur le ruissellement, autres actions PAPI).</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un cahier des charges pour l'intervention d'un développeur informatique• Concevoir le contenu du nouvel onglet inondation• Migrer le site info-débit
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Coût : 50 000€ TTC Etat 20% ; EPIDOR 80% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Site en 2019 puis tout au long du PAPI	Mise en ligne du site Audience du site internet : nombre de visite

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TR-07 : Poursuivre l'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues

Territoire d'application :	L'ensemble des communes couvertes par un PPRI
Objectifs :	Entretien la mémoire des crues
Contexte et contenu de l'action :	<p>Il est essentiel de laisser des traces matérielles pour sensibiliser les populations sur les crues, entretenir la mémoire collective et développer la culture du risque auprès des nouvelles générations.</p> <p>Les communes ont par ailleurs l'obligation de matérialiser les traces de crue historiques.</p> <p>Dans le cadre du premier PAPI sur le bassin de la Dordogne, les principales zones d'enjeu du bassin ont déjà été équipées de repères de crue normalisés. Un peu plus de 180 repères ont été posés sur près de 80 communes.</p> <p>L'idée serait de pouvoir poser jusqu'à 200 repères de crue supplémentaires sur le territoire. Les secteurs prioritaires seraient les zones des TRI concentrant beaucoup d'enjeux et où les repères sont pour l'instant limités. Il sera également utile d'élargir à d'autres communes présentant également des enjeux non négligeables (par exemple Chalais sur la Tude, Saint Yrieix la Perche...).</p> <p>L'action cherchera à mobiliser utilement les syndicats de rivière locaux.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<p>EPIDOR coordonne et fait appel aux syndicats de rivière pour faire le relai avec les communes lorsque ceci est possible.</p> <ul style="list-style-type: none">• Identification des marques/témoignages et des sites pertinents : syndicats / EPIDOR / prestataire• Nivellement via géomètre : commandé par EPIDOR• Pose des repères : commune et valorisation dans le cadre d'une manifestation grand public à but pédagogique avec les partenaires• Saisie sur le site web national repères de crue
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	<p>Coût : 84 000 € TTC</p> <p><u>Nivellement (60 000 €)</u> : Etat 50%, Communes 22% Maître d'ouvrage 28%</p> <p><u>Achat des repères (24 000 €)</u> : Etat 50%, Communes 50% (EPIDOR faisant l'intermédiaire entre le fabricant et les communes pour l'achat)</p> <p>Répartition globale : Etat 50% ; EPIDOR 20% ; Communes 30%</p>
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Tout au long du PAPI	Nombre de repères posés

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-08 : Structurer et animer un réseau de technicien rivière

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Fédérer et sensibiliser les techniciens de rivière autour des différentes thématiques rivières et en particulier les démarches de prévention et de gestion du risque inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>De nombreuses structures à compétence rivière sont présentes sur le bassin de la Dordogne. Cette compétence se réorganise aujourd'hui avec la GEMAPI principalement autour des EPCI et des syndicats de rivière / bassin versant...</p> <p>Depuis plusieurs années, EPIDOR propose une à deux journées de formation par an autour de la gestion des rivières à l'ensemble des techniciens œuvrant dans ce domaine. Différents thèmes ont déjà été traités : renaturation, espèces envahissante... Une journée inondation a déjà été organisée en 2013 mais l'idée est d'en réorganiser au moins une sur ce thème (en évoquant par exemple la prise en compte du ruissellement, la conservation des repères de crues, les PCS...).</p> <p>Par ailleurs, lorsque d'autres thèmes sont traités, ces journées sont aussi l'occasion d'évoquer les actualités particulières sur les différents sujets (inondation compris).</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">Organiser une journée de formation sur le thème inondation à destination des techniciens rivière
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation du PAPI
<u>Echéancier :</u> Tout au long du PAPI	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Développer l'actualité inondation à chaque réunion du réseau 1 journée ou demi-journée organisée sur le thème des inondations

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-BV-09 : Développer des actions pédagogiques en direction des scolaires

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Sensibiliser le public jeune au grand cycle de l'eau, spécialement autour des crues et des inondations
Contexte et contenu de l'action :	<p>Il est utile de réussir à sensibiliser le public jeune vis-à-vis des risques et des inondations, pour favoriser notamment le plus tôt possible les bons réflexes et comportements.</p> <p>Après identification des actions déjà mises en place au niveau national sur cet aspect par d'autres structures, une action est ressortie comme pouvant être reproduite de façon intéressante et efficace à l'échelle du bassin de la Dordogne. Il s'agit de réaliser un livret pédagogique pouvant être facilement utilisé par des enseignants. Un tel livret a été produit par l'Ameva (EPTB de la Somme) à destination du cycle 3. Il s'agirait donc de s'en inspirer pour établir un outil relativement similaire mais adapté au contexte du bassin de la Dordogne.</p> <p>Ce type d'action nécessite bien entendu un contact étroit avec l'éducation nationale ainsi qu'avec des structures participant à l'éducation à l'environnement et ce, dès sa conception, pour faire le lien avec les enseignants et les inviter à utiliser le support.</p> <p>Des contacts ont déjà été pris avec des référents de l'académie de Bordeaux, qui travaille sur ce sujet en partenariat avec l'association de l'IFFO-RME (institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement).</p> <p>Un groupe de travail devra donc être constitué pour établir le contenu du livret.</p> <p>Des prestataires devront être mobilisés, à minima pour les illustrations et les impressions.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un groupe de travail autour du contenu du livret pédagogique• Organisation d'une consultation / marché pour les illustrations du livret et sa mise en forme• Organisation d'une consultation / marché pour les impressions• Animation pour faire vivre la démarche avec l'éducation nationale et les structures participant à l'éducation à l'environnement
Maître d'ouvrage :	<ul style="list-style-type: none">• EPIDOR (en partenariat notamment avec l'éducation nationale)
Plan de financement :	Coût : 12 000 €TTC (environ 7 000 € pour illustrations / mise en page et 5 000 € pour les impressions). Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50 % (qui pourra chercher d'autres partenaires financiers)
Echéancier :	Indicateurs de suivi/réussite :
Création de support : fin 2019 et 2020	Réalisation du support et impression
Utilisation du support : 2021-2022	Nombre de classes dans lesquelles l'outil a été utilisé

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TR-101 : Remplissage du site national sur les repères de crue (notamment pour les repères posés dans le cadre du PAPI1)

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne
Objectifs :	Entretenir la mémoire des crues
Contexte et contenu de l'action :	<p>Un site national sur les traces et repères de crue a été mis en ligne par l'Etat : https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr</p> <p>Ce site a vocation à être alimenté sur les repères de crue ou niveaux atteints par les eaux lors de crues / inondations.</p> <p>EPIDOR remplira en priorité le site à partir des repères normés installés dans le cadre du PAPI 1. Les autres repères posés dans le cadre de l'action 01-TR-07 du PAPI 2 seront également renseignés, de même que les autres traces d'inondations qui peuvent être présentes sur le bassin de la Dordogne.</p> <p>Les services de l'Etat ou d'autres partenaires (syndicats de rivière) pourront également participer à remplir le site.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Récupérer des photos et les coordonnées des repères de crue• Alimenter le site national
Maître d'ouvrage :	EPIDOR, Etat et d'autres partenaires
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018 pour les repères déjà posés	Nombre de repères intégrés au site web
2019-2020 pour les nouveaux repères qui seront posés	

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TR-102 : Etudier les problématiques d'inondation sur la Bourboule

Territoire d'application :	La Dordogne dans le secteur de la Bourboule
Objectifs :	Comprendre les phénomènes d'inondation dans le secteur de la Bourboule Identifier les actions possibles et efficaces pour limiter les risques
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le secteur de la Bourboule est sensible aux problématiques d'inondation.</p> <p>Sur cette commune pourvu d'un PPRI et où le lit de la rivière est relativement contraint (murets présents de part et d'autre dans la zone urbaine), différentes problématiques sont souvent évoquées en lien avec les inondations, notamment : le transport solide et les atterrissements qui se déposent dans la zone urbaine ; le rôle du barrage présent en aval qui exhausserait la ligne d'eau. La Commune souhaite que ce sujet des inondations puisse être investigué afin de chercher à y réduire les risques. Il apparaît important de pouvoir identifier les actions les plus efficaces.</p> <p>Pour ce faire, il s'agira de modéliser les écoulements et le transport solide dans le secteur de la Bourboule (périmètre à élargir à l'amont et à prendre en compte jusqu'au barrage en aval). Il s'agira également de mener des simulations en prenant des hypothèses d'enlèvement d'atterrissements et d'effacement (partiel ou total) du barrage, afin de cerner les incidences en termes de niveaux d'eau atteints. Le rôle limitant des ouvrages traversant (pont ou passerelle) cherchera également à être appréhendé.</p> <p>Au final, le prestataire devra analyser et détailler des actions qui semblent les plus efficaces pour réduire le risque : coût des actions et bénéfice en termes de réduction du risque (évaluation même grossière des dommages évités).</p> <p>Les services de l'État locaux (DDT Puy-de-Dôme et SPC Allier) seront étroitement associés à la démarche.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un cahier des charges• Lancer l'appel d'offres et retenir un prestataire• Utiliser les résultats pour mener des actions efficaces
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Massif du Sancy
Plan de financement :	Coût : 50 000 € TTC Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018-2019	Réalisation de l'étude

Axe 1 : Améliorer la connaissance et la conscience du risque

Action 01-TRI-103 : Informer les professionnels et de la population sur les effets du PPRi Corrèze et affluents du bassin de Brive – après son approbation

Territoire d'application :	Communes couvertes par le PPRi Corrèze et affluents du bassin de Brive 7 communes : Brive-la-gaillarde, Malemort, Cosnac, Dampniat, La-Chapelle-aux-Brocs, Sainte-Féréole et Ussac
Objectifs :	Informer les professionnels et la population sur les effets du PPRi -
Contexte et contenu de l'action :	<p>En même temps que l'approbation du PPRi Corrèze et affluents du bassin de Brive, il paraît nécessaire de faire une information à l'intention des professionnels (architectes, notaires, agents immobiliers ..) et de la population sur les conséquences de l'approbation de ce plan.</p> <p>Aussi, l'information porterait sur l'état des risques (IAL), la garantie catastrophe naturelle et les mesures obligatoires ou recommandées par le PPR. Elle pourrait prendre la forme de réunions d'information et/ou comporter la diffusion d'une plaquette d'information.</p> <p>Cette action participera à la culture du risque inondation sur le territoire concerné</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Conception d'un support de communication (plaquette par exemple)
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût approximatif 3000 € TTC Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u> Fin 2018 _ début 2019	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Nombre de personnes cibles informées

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 02-TR-10a : Etudier et mettre en place un dispositif local de prévision sur la Tude

Territoire d'application :	Bassin versant de la Tude
Objectifs :	Etudier l'intérêt de mise en place d'un dispositif local de prévision sur la Tude Accompagner et mettre en place le système le cas échéant
Contexte et contenu de l'action :	<p>A l'échelle du bassin de la Dordogne, l'Etat assure une mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues des principaux axes hydrographiques (Dordogne, Vézère, Isle, Dronne et certains de leur affluents). Les informations sont diffusées notamment par l'intermédiaire du site web Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr).</p> <p>Un nouveau service a aussi été récemment mis en place (par Météo-France et l'Etat) : le système APIC-Vigicrues flash, pouvant détecter les pluies intenses sur certains territoires. D'autres services sont offerts par des prestataires pour tenter d'améliorer l'anticipation des crues à partir par exemple de données radar.</p> <p>Mais certaines collectivités s'équipent également parfois de systèmes d'alerte locaux, pour chercher à anticiper au mieux les événements d'inondation sur leur territoire.</p> <p>Sur la Tude, plusieurs communes ont des enjeux d'habitation et d'activités économiques en termes d'inondation. C'est en particulier le cas de Chalais et Montmoreau-Saint-Cybard, où les populations en zone inondable avaient été évaluées respectivement à 400 habitants et 60 dans le cadre de l'Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondation.</p> <p>Le principe serait d'étudier les différents moyens d'amélioration de l'alerte locale pour ces communes à enjeux et l'intérêt de mise en place d'un système d'alerte local par rapport aux autres services également existants.</p> <p>Si un système local se révèle opportun, il pourra être mis en place.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Lancer un appel d'offre pour une étude d'amélioration d'alerte locale aux inondations• Choisir un prestataire• Le cas échéant, lancer une prestation d'installation d'un système d'alerte locale
Maître d'ouvrage :	SABV Dronne aval
Plan de financement :	Coût : 100 000 € TTC (20 000 € d'étude + 80 000 € d'équipement) Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Opération engagée en 2019-2020	Etude réalisée Equiperment mis en place s'il s'avère opportun

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Action 02-TR-10b : Etudier et mettre en place un dispositif local de prévision sur la Dordogne amont – secteur Mont-Dore - la Bourboule

Territoire d'application :	Bassin versant amont de la Dordogne
Objectifs :	<p>Etudier l'intérêt de mise en place d'un dispositif local de prévision sur le secteur – Mont Dore - Bourboule</p> <p>Accompagner et mettre en place le système le cas échéant</p>
Contexte et contenu de l'action :	<p>A l'échelle du bassin de la Dordogne, l'Etat assure une mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues des principaux axes hydrographiques (Dordogne, Vézère, Isle, Dronne et certains de leur affluents). Les informations sont diffusées notamment par l'intermédiaire du site web Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr).</p> <p>Un nouveau service a aussi été récemment mis en place (par Météo-France et l'Etat) : le système APIC-Vigicrues flash, pouvant détecter les pluies intenses sur certains territoires. D'autres services sont offerts par des prestataires pour tenter d'améliorer l'anticipation des crues à partir par exemple de données radar.</p> <p>Mais certaines collectivités s'équipent également parfois de systèmes d'alerte locaux, pour chercher à anticiper au mieux les événements d'inondation sur leur territoire.</p> <p>Le secteur Mont Dore - Bourboule, situé en tête de bassin versant de la Dordogne est sensible aux inondations. Seule une station d'hydrométrie générale est présente à proximité, en aval, à Saint-Sauves.</p> <p>Le principe serait d'étudier les différents moyens d'amélioration de l'alerte locale dans ce secteur et l'intérêt de mise en place d'un système d'alerte local par rapport aux autres services également existants.</p> <p>Si un système local se révèle opportun, il pourra être mis en place.</p> <p>Les services de l'Etat locaux (DDT Puy-de-Dôme et SPC Allier) seront étroitement associés à la démarche.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Lancer un appel d'offre pour une étude d'amélioration de l'alerte locale aux inondations• Choisir un prestataire• Le cas échéant, lancer une prestation d'installation d'un système d'alerte locale
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes Massif du Sancy
Plan de financement :	Coût : 70 000 € TTC (15 000 € d'étude + 55 000 € d'équipement) Etat 50% ; MO 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u> Opération engagée en 2019-2020	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Etude réalisée Equipement mis en place s'il s'avère opportun

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action 03-TR-11 : Suivre la mise en œuvre des PCS et chercher à les tester

Territoire d'application :	Les communes du bassin soumises à un PPRI
Objectifs :	Protéger les populations grâce à une meilleure anticipation de la catastrophe
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le plan communal de sauvegarde (PCS) prépare préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires et technologiques.</p> <p>En 2013, avant la labellisation du PAPI, beaucoup de communes soumises à PPRI n'étaient pas pourvues de PCS à l'échelle du bassin de la Dordogne. Mais l'état de réalisation a bien avancé entre 2013 et 2017, sous l'impulsion en particulier des préfets et des différents services de l'Etat.</p> <p>EPIDOR continue de suivre l'état de réalisation de ces documents obligatoires et pourra envisager une implication supplémentaire si cela s'avère nécessaire.</p> <p>En revanche, peu de collectivités se sont mises en situation de test de leurs plans. En 2015, une démarche avait été initiée sur le département de la Dordogne à l'échelle de plusieurs communes, mais le test a été interrompu à cause d'une actualité de grippe aviaire mobilisant fortement les services de la préfecture.</p> <p>Le test à l'échelle d'une partie de vallée de rivière est intéressant car il permet de mobiliser plusieurs communes en même temps.</p> <p>EPIDOR essaiera de relancer une telle démarche avec les services des préfectures.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Prise de contact avec les préfectures• Sollicitation de communes pour engager une démarche test de PCS• Mise en place de la démarche• Retour d'expérience
Maître d'ouvrage :	Services de l'Etat principalement pour l'assistance des communes à la réalisation de leur PCS EPIDOR avec les services des préfectures et les communes pour la mise en place d'une démarche test de PCS
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Développement progressif au cours du PAPI	Nombre de PCS réalisés et/ou testés

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Action 03-TR-301 : Plan de continuité d'activité pour le département de la Gironde

Territoire d'application :	Département de la Gironde
Objectifs :	Anticiper et guider la mobilisation des services en cas de crise, de manière à assurer les missions essentielles du service public départemental
Contexte et contenu de l'action :	<p>Chaque année le Département de la Gironde fait face à des événements particuliers (notamment des phénomènes hydrométéorologiques) pouvant impacter la continuité et l'organisation des services départementaux.</p> <p>La gestion de ces événements a amené le Département à réaliser un Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour tout risque (dont le risque inondation).</p> <p>Le PCA est un dispositif qui a permis de mettre en place des moyens et des procédures pour faire face en temps réel à une situation exceptionnelle. Le PCA du Département de la Gironde a été finalisé en 2018.</p> <p>Dans le cadre du PAPI, le PCA sera déclenché en cas d'inondation majeure et un retour d'expérience détaillé sera établi pour apporter une analyse précise sur les points positifs et les difficultés rencontrés pendant l'évènement.</p> <p>Cette analyse sera réalisée de manière à communiquer auprès des collectivités du territoire sur les résultats de ce type d'outil et d'assurer un lien avec leur PCS.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Communication des résultats de l'utilisation du PCA en cas d'inondation pour les collectivités
Maître d'ouvrage :	Département de la Gironde
Plan de financement :	Animation (en régie)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Action mise en place tout au long du PAPI	Retours d'expérience après les épisodes d'inondation

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-14 : Mettre en place un PPRI sur la commune de Chalais

Territoire d'application :	Vallée de la Tude
Objectifs :	Améliorer la gestion des inondations de la Tude, en particulier sur la commune de Chalais
Contexte et contenu de l'action :	<p>La commune de Chalais (16), se situant à l'aval de la Tude, est régulièrement impactée par les inondations, la dernière en date étant survenue le 29 avril 2012. On constate un développement important de l'artificialisation aux abords de la Tude dans le secteur de Chalais et plus en amont dans le secteur de Montmoreau-Saint-Cybard.</p> <p>Afin de maîtriser l'urbanisation dans le secteur et notamment de préserver les champs d'expansion de crue de la Tude, la DDT Charente, en accord avec la DREAL Poitou-Charentes, a proposé de réaliser un PPRI sur la Tude allant de la commune de Médillac à l'aval jusqu'à la commune de Montmoreau-Saint-Cybard à l'amont.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix du prestataire• Cartographier l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement et le zonage• Informer sur la démarche
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût approximatif 70 000€ TTC Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u> 2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Approbation du PPRI

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-20 : Développer une mission de conseil pour une meilleure prise en compte des risques inondations dans les politiques d'urbanisme

Territoire d'application :	Bassin de la Dordogne et en particulier les TRI
Objectifs :	Réduire la vulnérabilité des territoires par le biais d'une gestion de l'urbanisme adaptée
Contexte et contenu de l'action :	<p>Une meilleure prise en compte de l'espace rivière dans les politiques d'urbanisme est indispensable pour que les politiques de prévention et de gestion des inondations soient efficaces. Pour permettre de réelles avancées, cette démarche doit se faire à plusieurs niveaux : à l'échelle des bassins de vie avec le SCOT puis plus localement avec les PLUI ou PLU.</p> <p>Dans le cadre de l'animation du PAPI, EPIDOR assurera une mission de conseil et d'avis, axée en priorité sur les SCOT du territoire. Ce conseil portera notamment sur les risques de ruissellement, peu pris en compte jusqu'à présent et pour lesquels une étude a été récemment réalisée à l'échelle du bassin de la Dordogne.</p> <p>L'action vise à accompagner les décideurs locaux dans la définition de règlements sur l'occupation des sols adaptés à la réalité des risques inondations ainsi que dans le développement d'une politique de renouvellement urbain à même de réduire la vulnérabilité du territoire.</p> <p>Cette action recevra le soutien des DDT qui aiguilleront les communes s'engageant dans un processus de révision ou de création de PLU vers les services d'EPIDOR. Afin de répondre à l'ensemble des sollicitations, EPIDOR mobilisera ses animateurs territoriaux sur cette opération.</p> <p>Dans une logique d'efficience, sur le Département de la Gironde, cette action se fera en cohérence avec la mission Aménag'eau du CG33 qui propose également du conseil sur la prise en compte dans les documents d'urbanisme de l'ensemble des problématiques du cycle de l'eau dont les inondations.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser des « porter à connaissance »• Elaborer des préconisations en matière de gestion de l'urbanisme• Mettre en place une collaboration EPIDOR/CAUE/ATD pour mener une animation locale.
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation PAPI
<u>Echéancier :</u> Tout au long du PAPI	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Nombre d'acteurs accompagnés

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-21 : Etudier les espaces naturels, agricoles et urbains (dont les morphologies et les formes urbaines), permettant de comprendre la capacité de résilience et de résistance en cas d'inondations

Territoire d'application :	La Dordogne girondine
Objectifs :	Identifier et faire connaître, sur l'ensemble du bassin versant, les formes urbaines adaptées à une meilleure résilience et résistance en cas de crues
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le bassin de la Dordogne a été reconnu par le Programme MAB (Man and Biosphere) de l'UNESCO comme Réserve de biosphère. Cette reconnaissance vient souligner qu'au fil des siècles le développement du territoire s'est fait avec une culture de la rivière. Même si cette culture peut s'amenuiser, on en constate encore des preuves dans le patrimoine architectural et dans les formes urbaines développées sur le territoire en lien avec les crues.</p> <p>Le Conseil général de la Gironde, à travers ses compétences d'aménagement du territoire, sa mission Aménageur et sa politique inondations, se propose de diligenter une étude sur les espaces de toutes sortes (formes urbaines, agricoles et naturelles) et leur capacité de résilience face aux inondations.</p> <p>Il s'agira de s'inspirer d'une étude réalisée par l'agence d'urbanisme sur le Val-de-Loire pour la DDT45, qui a permis de comprendre en quoi certaines communes avec des formes urbaines particulières sont adaptées aux crues. Un catalogue des différentes formes résistantes et résilientes a été réalisé et des critères avec une typologie spécifique ont été définis. Cette étude a permis d'établir le rôle et la responsabilité partagée de l'habitant, du maire, du constructeur, de l'intercommunalité, de l'EPTB Loire, des services de l'Etat, ceci en vue de conserver la labellisation Patrimoine mondial UNESCO, qui porte sur un bâti d'exception et à préserver.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un cahier des charges pour retenir un prestataire extérieur (connaissances hydraulique et urbanistique obligatoires)• Mettre en place un comité technique spécifique à cette étude, composé notamment d'EPIDOR, des services de l'Etat en charge de la politique inondation, de l'Agence de l'eau.• Choisir les communes types (Sainte-Terre, Sainte-Foy-la-Grande, Saint-Denis-de-Pile...) avec des formes urbaines représentatives de la vallée girondine de la Dordogne• Produire un catalogue des formes urbaines et de leur typologie adaptée à une meilleure résilience et résistance aux inondations• Diffuser les résultats auprès des acteurs et aménageurs du territoire
Maître d'ouvrage :	Conseil départemental de la Gironde (au travers de la mission Aménageur Eau).
Plan de financement :	Coût : 80 000€ TTC Etat 50%, AEAG 30%, Maître d'ouvrage 20%
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2015 - 2018	Réalisation et diffusion du catalogue

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-401 : Elaborer le PPRI Corrèze et affluents du bassin de Brive

Territoire d'application :	Communes de Brive-la-Gaillarde, Malemort, Sainte-Féréole, Ussac, Dampniat, La-Chapelle-aux-Brocs, Cosnac
Objectifs :	Élaborer un plan de prévention du risque naturel prévisible inondation (PPRI) concernant les débordements de la Corrèze et ses affluents, révisant les PPRI en vigueur à Brive-la-Gaillarde et Malemort.
Contexte et contenu de l'action :	Les communes de Brive-la-Gaillarde et Malemort sont couvertes par un PPRI concernant uniquement les débordements de la Corrèze et Ces deux PPRI ont été approuvés en 1999. La démarche permettra de réviser ces documents afin de revoir la qualification de l'aléa (aléa fort au-delà d'un mètre d'eau), de prendre en compte une connaissance de la zone inondable plus précise notamment grâce à une meilleure connaissance de la topographie (levé Lidar) et de réévaluer les enjeux du territoire compte tenu qu'il s'agit de l'agglomération la plus importante du département. Elle permettra aussi d'élargir le périmètre aux zones inondables des principaux affluents de la Corrèze (la Couse, les Saulières, la Loyre, le Pian, le Planchetorte) dans le double objectif de préserver de tout développement les parties en amont de la zone urbaine pour maintenir les capacités naturelles de laminage des crues et de maîtriser le développement dans la zone urbanisée ou en cours d'urbanisation (adaptation des projets au risque d'inondation).
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix du prestataire• Cartographier l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement et le zonage• Informer sur la démarche
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût approximatif 93500 € TTC Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2016 : engagement de la démarche	Approbation du PPRI
2017 : cartographies d'aléas, d'enjeux et début de travail sur zonage-règlement	
2018 : finalisation zonage-règlement et approbation du PPRI	

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-402 : Réviser des PPRI dans la vallée de la Vézère en Dordogne

Territoire d'application :	Vallée de la Vézère dans le département de la Dordogne (17 communes dont 3 du TRI de Tulle-Brive-Terrasson)
Objectifs :	Réviser les PPRI en tenant compte des dernières prescriptions nationales
Contexte et contenu de l'action :	Dans ce secteur, les PPRI ont été approuvés en 2000 et se basaient sur des études de 1989. Depuis, les prescriptions nationales pour les aléas de référence et pour l'établissement des zonages et règlements ont évolué (modifications notamment du code de l'urbanisme). Il s'agit donc de tenir compte de ces éléments pour réviser les PPRI de 17 communes.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix du prestataire• Cartographeur l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement et le zonage• Informer sur la démarche
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût 76 740 € TTC Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2016 : engagement de la démarche	Approbation du PPRI
2017 : cartographies d'aléas, d'enjeux et début de travail sur zonage-règlement	
2018 : finalisation zonage-règlement et approbation du PPRI	

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-403 : Réviser les PPRI sur l'agglomération de Périgueux

Territoire d'application :	Agglomération de Périgueux (11 communes dans la vallée de l'Isle)
Objectifs :	Réviser les PPRI en tenant compte des dernières prescriptions nationales
Contexte et contenu de l'action :	Dans ce secteur, les PPRI ont été approuvés en 2000 et se basaient sur des études de 1989. Depuis, les prescriptions nationales pour les aléas de référence et pour l'établissement des zonages et règlements ont évolué (modifications notamment du code de l'urbanisme). Il s'agit donc de tenir compte de ces éléments pour réviser les PPRI de 11 communes.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix du prestataire• Cartographeur l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement et le zonage• Informer sur la démarche
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût 45 960 € TTC Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2016 : engagement de la démarche	Approbation du PPRI
2017 : cartographies d'aléas, d'enjeux et début de travail sur zonage-règlement	
2018 : finalisation zonage-règlement et approbation du PPRI	

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TR-404 : Elaborer un PPRI sur le bassin du Cern

Territoire d'application :	Bassin du Cern (affluent de la Vézère), 5 communes concernées
Objectifs :	Elaborer un PPRI sur le bassin du Cern
Contexte et contenu de l'action :	Le bassin du Cern est identifié avec des secteurs à enjeux en zone inondable. Dans le cadre de la politique des risques menée par l'Etat, la préfète de la Dordogne a programmé le lancement d'un PPRI sur 5 communes du bassin du Cern.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix du prestataire• Cartographier l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement et le zonage• Informer sur la démarche
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Coût 35 880 €TTC Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2017 : engagement de la démarche	Approbation du PPRI
2018 : cartographies d'aléas, d'enjeux et travail sur zonage-règlement et approbation du PPRI	

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-405 : Cartographie des zones inondables du Maumont, du Clan et de la Pourette en vue de la révision du PPRi du bassin de la Vézère (en Corrèze)

Territoire d'application :	Communes de Donzenac, Saint-Viance, Ussac
Objectifs :	Améliorer la connaissance et étendre des zones inondables du Maumont, du Clan et de la Pourette dans l'objectif d'engager la révision du plan de prévention du risque naturel prévisible inondation (PPRi) du bassin de la Vézère et de l'extension de son périmètre vers l'amont de certains affluents.
Contexte et contenu de l'action :	<p>La cartographie à établir permettra d'améliorer et de compléter la connaissance de l'aléa inondation dans l'objectif de réviser le plan de prévention du risque inondation (PPRi) du bassin de la Vézère. Ce PPRi a été approuvé le 29 août 2002, sur la base d'études anciennes de l'aléa établies avant la publication des consignes nationales figurant dans le guide méthodologique PPR inondation de 1999. Ce PPRi ne couvre que la partie aval de ces cours d'eau alors que l'urbanisation tend à se développer vers l'amont. Le ruisseau de la Pourette traverse la zone urbaine d'Ussac et connaît des crues à cinétique rapide et des débordements fréquents.</p> <p>L'étude des zones inondables de ces trois cours d'eau constitue une connaissance préalable à la révision et à l'extension du périmètre du PPRi du bassin de la Vézère. Elle permettra notamment de préserver le lit majeur de ces cours d'eau dans les parties non urbanisées pour leur capacité de stockage et de ralentissement des écoulements en cas de crues.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appropriation des données et études existantes, visites de terrain• analyse hydrologique et travaux de relevés topographiques,• étude hydraulique• Cartographie de l'aléa• informer de la démarche
Maître d'ouvrage :	État
Plan de financement :	Coût approximatif 100000 € TTC (étude et relevés topographiques) Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018 : Analyse hydrologique et travaux topographiques	Transmission de la cartographie des zones inondables de ces
2019 : étude hydraulique et cartographie de l'aléa pour la crue de référence	cours d'eau aux collectivités concernées

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-406 : Prendre en compte les chemins de l'eau dans les documents d'urbanisme : test sur le PLUi de Bergerac avec déclinaison de l'étude sur le ruissellement

Territoire d'application :	Agglomération de Bergerac
Objectifs :	Prendre en compte la problématique risque d'inondation par ruissellement dans le PLUi de Bergerac
Contexte et contenu de l'action :	<p>Pour mieux appréhender la problématique d'inondation par ruissellement, EPIDOR a engagé une étude cartographique à l'échelle du bassin de la Dordogne (action 01-BV-01). Elle a abouti notamment à des cartes de susceptibilité à la production, au transfert et à l'accumulation de ruissellement, ainsi qu'à des préconisations générales. Ces préconisations restent toutefois difficiles à réutiliser directement en termes d'aménagement du territoire local dans des PLUi ou SCOT, que ce soit par les collectivités portant les démarches ou même par les bureaux d'études qui les accompagnent.</p> <p>L'idée est donc d'utiliser les résultats de cette étude et d'en tester une déclinaison locale sur le PLUi de Bergerac.</p> <p>En espérant que le résultat se révèle utile et bien intégrable dans le cadre du PLUi, il pourra servir d'exemple sur d'autres territoires. Il s'agira donc de communiquer dessus et de valoriser le travail par différents moyens : présentation au cours d'une journée ou demi-journée technique de présentation, information aux porteurs de documents d'urbanisme. Cette demi-journée fera l'objet d'une communication particulière, à priori à minima une lettre d'information (cf lien avec l'action 01-BV-04 e).</p> <p>Sans avoir de garantie, il est espéré aussi qu'une méthode de « duplication » pourra se dégager pour pouvoir le plus facilement possible reproduire l'exercice sur d'autres documents de planification.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Etablir une cartographie sur les problématiques de ruissellement à l'échelle du PLUi de Bergerac• Identifier des préconisations locales adaptées
Maître d'ouvrage :	EPIDOR en partenariat avec l'agglomération de Bergerac
Plan de financement :	5000 € TTC pour mémoire Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018 : démarche test à l'échelle du PLUi de Bergerac	Préconisations établies à l'échelle du PLUi
Fin 2018 ou 2019 : communication et valorisation	Prise en compte dans le PLUi

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-407 : Réviser le PPRI vallée de la Dordogne dans le Lot

Territoire d'application :	Communes riveraines de la Dordogne dans le département du Lot
Objectifs :	Réviser les PPRI de la vallée de la Dordogne dans le Lot (sous-bassin amont et aval)
Contexte et contenu de l'action :	<p>Sur le département du Lot, les PPRI vallée de la Dordogne ont été approuvés en 2005-2006. L'aléa de référence utilisé est la crue de 1952, d'une période de retour de l'ordre de 30 ans.</p> <p>Pour se conformer aux règles nationales, il est nécessaire de réviser ces PPRI, en prenant en aléa de référence : la plus forte crue historique connue ou au moins un épisode théorique centennal si la crue historique était plus faible.</p> <p>Cette révision pourra être l'occasion d'intégrer d'autres aléas d'inondation touchant les communes riveraines de la Dordogne : débordements d'affluents aux zones de confluence, analyse plus globale des risques d'inondation sur la commune de Souillac.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Appel d'offres pour choix du prestataire• Cartographier l'aléa• Recenser les enjeux• Réaliser le règlement et le zonage• Informer sur la démarche
Maître d'ouvrage :	Etat (DDT46)
Plan de financement :	Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018 : appel d'offres pour choix du BE à l'automne	Approbation des PPRI
2019 : rendu des phases 1 et 2 (connaissance de l'aléa et identification des enjeux et analyse de vulnérabilité)	
2020 : prescription de la révision d'un des 2 sous-bassins selon enjeux (amont ou aval)	
Selon avancement, la prescription du 2ème PPRI pourra être engagée en 2021 ou 2022	
2023 : approbation du 1 ^{er} PPRI de sous-bassin	
2024 : approbation du 2ème PPRI de sous-bassin	

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-TRI-408 : Réviser le PPRI du bassin de la Vézère en Corrèze et élaborer un PPRI sur la commune de Vars-sur-Roseix concernée par des sous-affluents

Territoire d'application : Communes de Allasac, Cublac, Donzenac, Espartignac, Estivaux, Larche, Mansac, Objat, Organac-sur-Vézère, Saint-Aulaire, Saint-Cernin-de-Larche, Saint-Pantaléon-de-Larche, Saint-Solve, Saint-Viance, Saint-Ybard, Ussac, Uzerche, Varetz, Vigeois, Voutezac, Vars-sur-Roseix

Objectifs : Réviser le plan de prévention du risque naturel prévisible inondation (PPRI) concernant les débordements de la Vézère et des affluents d'Uzerche à Cublac, élaborer un PPRI sur la commune de Vars sur Roseix concernant les débordements de sous-affluents de la Vézère

Contexte et contenu de l'action : Actuellement 20 communes du bassin de la Vézère en Corrèze sont couvertes par un PPRI (dont 7 sont comprises dans le TRI Tulle-Brive-Terrasson). Ce PPRI a été approuvé en 2002 ; il est basé sur une qualification de l'aléa ancienne qu'il convient de revoir pour se conformer aux consignes nationales (aléa fort au-delà de un mètre d'eau). Par ailleurs, les acquisitions de données topographiques Lidar permettront de disposer d'une cartographie plus juste de l'aléa de référence. Par ailleurs, la démarche permettra d'étendre la connaissance des zones inondables sur l'amont de certains affluents (le Maumont-Blanc, le Clan et la Pourette) et, également, de mettre à jour les enjeux du territoire.

Dans le cadre de l'extension de connaissance et de la prévention du risque d'inondation, il est prévu d'élaborer un PPRI sur la commune de Vars-sur-Roseix (concernée par le Roseix et ses affluents la Serre et le Maine, affluent de la Loyre) compte tenu de l'urbanisation présente dans la partie aval de cours d'eau, de l'enjeu de préservation des capacités naturelles de ralentissement des écoulements afin de prévenir les risques.

Modalités de mise en œuvre :

- Appel d'offres pour choix du prestataire
- Cartographier l'aléa
- Recenser les enjeux
- Réaliser le règlement et le zonage

Maître d'ouvrage : Etat

Plan de financement : Coût approximatif, financement non fléché sur le PAPI Dordogne

Echéancier :

2019 : engagement de la démarche

2019 à 2021 : cartographies de l'aléa, recensement et qualification des enjeux du territoire, élaboration des documents réglementaires (zonage et règlement), approbation.

Indicateurs de suivi/réussite :

Approbation du PPRI

Axe 4 : Prise en compte des inondations dans l'urbanisme

Action 04-409 : Réviser les PPRI de la vallée de l'Isle et de la Dronne en Gironde

Territoire d'application :	Communes de Abzac, Bonzac, Camps-Sur-L'isle, Chamadelle, Coutras, Les Eglisottes-Et-Chalatures, Galgon, Gours, Guitres, Lagorce, Les Peintures, Porcheres, Sablons, Saint-Antoine-Sur-L'isle, Saint-Denis-De-Pile, Saint-Martin-De-Laye, Saint-Medard-De-Guizieres, Saint-Seurin-Sur-L'isle, Savignac-De-L'isle
Objectifs :	Lancer la révision de plans de prévention du risque naturel prévisible inondation (PPRI) sur 19 communes concernées par les débordements de l'Isle et de la Dronne
Contexte et contenu de l'action :	<p>Ces 19 communes sont déjà couvertes par des PPRI approuvés en 2001.</p> <p>La démarche permettra de réviser ces documents afin de revoir la qualification de l'aléa et notamment de mieux apprécier les conditions de propagation à terre de ce type de crues soumises à l'influence de la marée à l'aval de la zone d'étude (sur Libourne, commune limitrophe à la zone étudiée les inondations prépondérantes sont encore d'origine estuariennes). Il s'agira de prendre en compte une connaissance de la zone inondable plus précise notamment grâce à une meilleure connaissance de la topographie (levé Lidar). Cette révision permettra également de faire évoluer un règlement très ancien fondé renvoyant sur la circulaire de 1996, l'un des derniers de ce type dans le département.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Réalisation des études préalables (saisie de l'autorité environnementale, réalisation du cahier des charges en 2019)• Prescription des PPR et démarrage des études élaboration en 2020
Maître d'ouvrage :	Etat
Plan de financement :	Suivant crédits budgétaires Financement non fléché sur le PAPI Dordogne
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2019 : engagement de la démarche	
2020 : prescription des PPRI	

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-BV-22 : Réaliser un état des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable

Territoire d'application :	Territoires à Risque importants d'inondation
Objectifs :	Améliorer la résilience du territoire et assurer sa compétitivité
Contexte et contenu de l'action :	<p>Lorsqu'ils sont touchés par une inondation, les différents réseaux (voies de communication, électricité, eau potable, téléphone, gaz, fibre...) peuvent paralyser tout un territoire pendant plusieurs jours, que ce soit au niveau des habitations, des administrations, des activités économiques...</p> <p>Ces réseaux sont souvent organisés à l'échelle de bassins de vie. Dans un premier temps, il est donc envisagé d'améliorer la connaissance des réseaux présents en zone inondable sur les principaux secteurs à enjeux : les Territoires à Risques Importants (TRI).</p> <p>Ce travail serait mené en animation, en conviant sur chaque TRI à convier les différents gestionnaires de réseaux et en identifiant avec eux leur vulnérabilité et les conséquences possibles sur le territoire en cas d'inondation majeure.</p> <p>Il sera cherché à établir une cartographie des réseaux par TRI. A vérifier tout de même ce qui sera possible, car au-delà de la difficulté qui peut se présenter pour récupérer les données sous format exploitable, il est surtout important de savoir si les réseaux sont souterrains/aériens, s'ils sont en étanches...</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Organisation de réunions gestionnaires de réseaux sur les Territoires à Risques Importants d'Inondation• Identification avec les gestionnaires des points de sensibilité et des conséquences possibles en cas d'inondation• Partage des informations avec les collectivités
Maître d'ouvrage :	EPIDOR avec l'aide des services de l'Etat dans le cadre du suivi des TRI
Plan de financement :	Animation
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018-2020	Réunions organisées par TRI Documents produits (compte-rendu ou autres documents)

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-BV-23 : Réaliser un état des lieux du patrimoine culturel en zone inondable

Territoire d'application :	L'ensemble du bassin de la Dordogne mais en priorité les TRI	
Objectifs :	Evaluer la vulnérabilité du patrimoine culturel en zone inondable pour chercher à la réduire	
Contexte et contenu de l'action :	<p>Vis-à-vis des inondations, le patrimoine culturel n'est pas souvent vu comme un aspect primordial et est plutôt négligé.</p> <p>Mais des efforts limités peuvent parfois être mis en place pour réduire de façon importante la vulnérabilité de certains enjeux : par exemple sur des bibliothèques ou des archives qui se retrouvent en étage bas voire au sous-sol de bâtiments en zone inondable.</p> <p>EPIDOR cherchera à évaluer les enjeux qui peuvent être concernés, en priorité sur les TRI, voire si possible plus largement à l'échelle du bassin de la Dordogne. Un TRI sera à prendre en phase test, il pourra s'agir de celui de Brive, qui concentre au départ le plus d'enjeux (et en lien avec l'action).</p> <p>Cette phase d'identification pourrait permettre d'identifier ensuite les actions utiles à entreprendre pour réduire la vulnérabilité des enjeux concernés.</p> <p>Le Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB) pourra également en cas de besoin, être impliqué. Il a pour rôle de sensibiliser tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence visant à la préservation de ce dernier.</p>	
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Inventorier les éléments de patrimoine potentiellement concerné par le risque• Identifier les actions utiles à mener ultérieurement pour réduire leur vulnérabilité	
Maître d'ouvrage :	EPIDOR accompagné si besoin par le CFBB	
Plan de financement :	Animation	
<u>Echéancier :</u>		<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2018-2019 : phase test sur un TRI (à priori celui de Brive)		Travail d'identification des enjeux de patrimoine culturel engagé
2019-2020 : échelonnement sur la durée du PAPI		

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-24 : Analyse et sensibilisation de la vulnérabilité des activités de campings

Territoire d'application :	Les campings du bassin situés en zone inondable.
Objectifs :	Analyser la vulnérabilité des activités de campings et les sensibiliser à la gestion du risque inondation
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'hôtellerie de plein air représente une activité économique importante sur le bassin versant de la Dordogne.</p> <p>De nombreux établissements sont implantés à proximité des cours d'eau et se situent, au moins en partie, en zone inondable.</p> <p>Le diagnostic du PAPI met en évidence que les crues sont possibles tout au long de l'année, en particulier sur certains petits affluents plus réactifs que les grands axes comme la Dordogne. L'hôtellerie de plein air n'est donc pas à l'abri de crues en période estivale, qui peut avoir des conséquences non négligeables.</p> <p>Le principe est donc de chercher à analyser et réduire la vulnérabilité de ce type d'établissement tout en les sensibilisant au risque. L'analyse se fera via la mise en place d'un stage pour recenser des informations de la part des gestionnaires. A partir de cette analyse, il sera possible d'axer des actions pédagogiques ou d'autres formes d'accompagnement à définir.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre des syndicats d'hôtellerie de plein air• Analyser la vulnérabilité actuelle des campings par rencontre d'un certain nombre de gestionnaires• Sensibiliser voire accompagner ces établissements vis-à-vis du risque inondation
Maîtres d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation (stage à mettre en place dans un premier temps)
<u>Echéancier :</u> 2019 : mise en place d'un stage sur ce sujet	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Nombre d'établissements rencontrés Rapport d'analyse sur la vulnérabilité des campings

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-25 : Réaliser des diagnostics de vulnérabilité dans les entreprises

Territoire d'application :	Entreprises situées en zone inondable, en priorité sur les TRI qui concentrent davantage d'enjeux
Objectifs :	Réduire la vulnérabilité des entreprises en zone inondable
Contexte et contenu de l'action :	<p>L'EPRI dénombre près de 100 000 emplois en zone inondable dans les communes soumises à PPRI. Le risque est réel et une inondation d'importance pourrait engendrer une réelle paralysie sur certaines activités économiques et certains territoires (en particulier au niveau des TRI).</p> <p>Les activités économiques peuvent être pénalisées de façon directe par des dommages sur des bâtiments, des stocks, du matériel... et de façon indirecte par un temps nécessaire au redémarrage de l'activité.</p> <p>A défaut d'avoir réussi à monter des opérations de réalisation de diagnostics avec des prestataires, EPIDOR cherchera à favoriser l'évaluation de la vulnérabilité sur les entreprises de différentes façons : implication avec des groupes d'étudiants, auto-diagnostics réalisés par les entreprises...</p> <p>Ces diagnostics permettent d'assurer une meilleure prise de conscience par les activités concernées. Ils pourront aboutir à des préconisations de travaux ou de mesures organisationnelles.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la réalisation de diagnostics de vulnérabilité par différents moyens : opérations avec groupes d'étudiants, utilisation de fiches d'auto-diagnostic.• Accompagner les entreprises davantage volontaires pour la réalisation de CCTP adaptés
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation

Echéancier :

Démarche sur TRI Périgueux en 2016 avec groupe étudiants.

Développement ensuite progressif au cours du PAPI

Indicateurs de suivi/réussite :

Nombre de diagnostics réalisés

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TRI-27 : Définir la vulnérabilité des secteurs les plus sensibles du TRI de Périgueux

Territoire d'application :	TRI de Périgueux
Objectifs :	Etudier la vulnérabilité du TRI de Périgueux
Contexte de l'action :	<p>Le TRI de Périgueux concentre un certain nombre d'enjeux en zone inondable : habitats, entreprises, bâtiments publics...</p> <p>Avant d'établir une stratégie locale de gestion du risque, EPIDOR a réalisé un premier diagnostic global du territoire.</p> <p>L'idée est d'affiner ce diagnostic en cherchant à récupérer des informations sur chaque bâtiment situé en zone inondable sur le TRI. Ce recueil sera utile pour évaluer la vulnérabilité des différents quartiers / secteurs : zones rurales à habitation individuelles, secteurs d'habitat dense.</p> <p>Le travail sera réalisé en mobilisant un groupe d'étudiants de l'université de Limoges.</p> <p>Il sera ensuite présenté aux collectivités locales dans le cadre du suivi du TRI. Les collectivités pourront s'en emparer afin de mener ensuite des actions locales adaptées.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Organiser le travail de terrain de recueil d'information sur les bâtiments en zone inondable du TRI• Géolocaliser les données récupérées.• Analyser les informations• Rapport à produire et restitution à faire
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Animation
<u>Echéancier :</u> 2016-2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Réalisation de l'étude Production d'un rapport et de données cartographiques

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-501 : Diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments publics de l'agglomération de Brive

Territoire d'application :	Agglomération de Brive
Objectifs :	Réduire la vulnérabilité des bâtiments publics
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le TRI de Tulle-Brive-Terrasson est le secteur qui présente le plus d'enjeux en zones inondables à l'échelle du bassin de la Dordogne. Au sein de ce TRI, l'agglomération de Brive concentre elle-même de nombreux enjeux, en particulier sur les communes de Brive, Malemort, Saint-Pantaléon-de-Larche, Larche.</p> <p>Parmi ces enjeux, on trouve un certain nombre de bâtiments publics : mairies, écoles, gymnases... sur le périmètre de l'agglomération, ce sont une trentaine de bâtiments publics communaux ou intercommunaux qui se retrouvent en zone inondable.</p> <p>L'objectif est de pouvoir engager un diagnostic individualisé de vulnérabilité sur cette trentaine de bâtiments communaux ou intercommunaux. Au cours des diagnostics, des travaux ou mesures organisationnelles permettant de réduire leur vulnérabilité seront identifiés. Ils seront hiérarchisés vis-à-vis de leur efficacité (dommages évités).</p> <p>Pour cette opération, l'agglomération de Brive fera appel à un prestataire. Il sera possible de s'inspirer des démarches déjà réalisées pour ce type de prestation (notamment en gironde directement en régie par le département ou sur la Dordogne lotoise par Cauvaldor).</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger un cahier des charges et lancer un appel d'offres• Suivre le travail du prestataire• Valoriser le travail réalisé en auprès de chaque gestionnaire de bâtiment
Maître d'ouvrage :	Agglomération de Brive
Plan de financement :	50 000 € HT (environ 1500 € par bâtiments) Etat 50 % ; Maître d'ouvrage 50 %
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2019-2020	Nombre de diagnostics réalisés

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-502 : Réduction de vulnérabilité sur les bâtiments publics du département de la Gironde face aux inondations

Territoire d'application :	Département de la Gironde en zone inondable sur le bassin versant de la Dordogne
Objectifs :	Evaluer la vulnérabilité des bâtiments gérés par le département et proposer des mesures de réduction du risque
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le Département de la Gironde possède environ 70 bâtiments situés en zone inondable, dont 14 sur le territoire du PAPI Dordogne. L'inondation d'un bâtiment public peut avoir des conséquences en termes de dommages sur l'édifice, mais aussi et surtout sur le personnel et le public accueilli, ainsi que sur la continuité des services publics associés.</p> <p>Le Département de la Gironde a mis en place une méthodologie pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité aux inondations des bâtiments publics. La méthode permet de mesurer les dégâts d'une inondation sur les personnes et les équipements, ainsi que sur la continuité des services. Puis, elle propose des mesures techniques et organisationnelles pour réduire la vulnérabilité.</p> <p>Dans le cadre du PAPI Dordogne, le Département de la Gironde réalisera les diagnostics de ses 14 bâtiments situés en zone inondable sur le territoire : 6 centres routiers, 2 collèges, 1 bâtiment social, 1 base de loisirs, 3 sites mis à disposition pour l'Etat, 1 Bibliothèque Départementale de Prêt.</p> <p>A partir des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable, le Département de la Gironde mettra en place des mesures de réduction de vulnérabilité afin de limiter les conséquences d'une inondation. Ces mesures pourront être tant techniques (modification des matériaux, protection des équipements, ...) qu'organisationnelles (organisation de l'alerte et des secours, plans d'évacuation tenant compte du risque, ...).</p> <p>Dans le cadre du PAPI, le CD33 réalisera via des entreprises les mesures techniques définies en priorité 1 (fonction des obligations demandées dans les PPR ou des coûts des mesures par rapport aux bénéfices rendus). Concernant les mesures organisationnelles, le CD33 souhaite lancer un marché pour l'écriture des plans de protection contre les inondations de ces bâtiments. Ce plan permettra d'exposer :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les enjeux menacés (personnes, biens, ...)• Les mesures prises pendant la crue pour prévenir les dégâts causés par les eaux en identifiant les ressources pouvant être mobilisés• Les mesures prises pendant la crue pour assurer un service minimal et pour assurer la continuité des services• Les procédures de remise en état du site après la crue.
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Prise de contact avec les responsables des bâtiments en zone inondable et sensibilisation au risque d'inondation• Réalisation de diagnostics de vulnérabilité• Propositions de mesures de réduction du risque• Faire appel à des prestataires pour la réalisation des mesures prioritaires• Réalisation de Plans de Protection contre les inondations
Maîtres d'ouvrage :	Département de la Gironde
Plan de financement :	Animation (en régie pour la réalisation des diagnostics) 150 000 € HT pour la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles par des prestataires : (40% Etat, 60% CD33)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Action à engager tout le long du PAPI	Nombre de bâtiments sur lesquels les diagnostics auront été réalisés Nombre de mesures réalisées

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité

Action 05-TR-503 : Diagnostics de vulnérabilité sur des bâtiments publics du territoire de la Communauté de Communes du Pays Foyen

Territoire d'application :	CDC du Pays Foyen
Objectifs :	Evaluer la vulnérabilité des bâtiments publics communaux et intercommunaux aux inondations et proposer des mesures de réduction du risque
Contexte et contenu de l'action :	<p>En termes d'inondation, la Communauté de Communes du Pays Foyen est soumise aux crues de la rivière Dordogne. A ce titre, 7 communes de la CDC sont intégrées au Territoire à Risque Important (TRI) de Bergerac (démarche qui relève de la Directive Européenne sur les Inondations). La collectivité peut également se retrouver confrontée à des débordements d'autres rivières (affluents par exemple de la Dordogne), ainsi qu'à des problématiques de ruissellement.</p> <p>Dans l'optique de réduire les perturbations des services publics et les dommages sur les infrastructures et matériels en cas d'inondation, la Communauté de Communes va mener en interne des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments communaux ou intercommunaux situés en zone inondable. Une trentaine de bâtiments sont ciblés pour ces diagnostics (complexe sportif, crèche, mairie, médiathèque, autres bâtiments administratifs...).</p> <p>Pour mener à bien cette démarche, une phase préalable avec intervention de géomètre sera engagée : nivellement du seuil des bâtiments pour y reporter ensuite le niveau des inondations de référence.</p> <p>Pour assurer la réalisation des diagnostics, la CDC formera un agent en interne grâce à l'accompagnement des services du Département de la Gironde. Le Département a en effet développé une méthodologie qu'il met en œuvre sur les bâtiments qu'il a en propriété / gestion. Il sera important de veiller à associer étroitement les personnes responsables de la gestion de chacun des bâtiments. Un rapport sera rédigé pour chaque infrastructure, identifiant des actions utiles et réalistes de réduction de vulnérabilité (mesures organisationnelles, travaux).</p> <p>EPIDOR restera également en appui de l'ensemble de la démarche.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Listing complet des bâtiments communaux ou intercommunaux soumis au risque d'inondation• Détermination du niveau des seuils des bâtiments en zone inondable• Réalisation des diagnostics de vulnérabilité• Propositions de mesures de réduction du risque
Maîtres d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays Foyen
Plan de financement :	32 400 € TTC, répartis de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none">• Réalisation des diagnostics (en régie avec 30 sites ciblés) : 25 085 € TTC (frais salariaux avec charges) Etat 50 % ; Maître d'ouvrage 50 % (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)• Indemnités de déplacements : 115 € TTC Etat 50 % ; Maître d'ouvrage 50 % (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)• Nivellement du seuil des bâtiments par géomètre : 7 200 € TTC Etat 50 % ; Maître d'ouvrage 50 % (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Prestation de géomètre et formation à la réalisation de diagnostics en 2019	Nombre de bâtiments sur lesquels les diagnostics auront été réalisés
Diagnostiques à engager tout au long du PAPI	

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TR-28 : Reconquérir l'espace alluvial

Territoire d'application :	La rivière Dordogne
Objectifs :	Améliorer le fonctionnement des annexes fluviales en période de crue
Contexte de l'action :	<p>De nombreuses annexes fluviales accompagnent la rivière Dordogne : bras morts ou bras vifs, zones d'expansion des crues...</p> <p>Mais différents facteurs historiques ont participé à réduire la fonctionnalité de ces annexes : les extractions de granulats qui ont incisé le lit de la rivière et « perché » les annexes, les barrages qui écrêtent de nombreuses crues et déconnectent davantage des bras morts...</p> <p>Que ce soit dans le cadre du programme Initiative Biosphère Dordogne mis en place entre EPIDOR et EDF (permettant de débloquent des moyens financiers) ou dans le cadre de la gestion du Domaine Public Fluvial par EPIDOR, différents aménagements de restauration de l'espace alluvial peuvent être engagés : réouverture de bras morts, renaturation d'ancienne gravière...</p> <p>Ces aménagements environnementaux participent à maintenir une fonctionnalité des chenaux de crue ou des autres annexes de l'espace alluvial.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Identifier les opportunités de reconquête de l'espace alluvial• Définir des principes de restauration écologique• Engager les travaux
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Cette opération relève déjà d'une contractualisation entre l'agence de l'eau Adour-Garonne et EPIDOR. Elle n'est donc pas intégrée au plan de financement du PAPI.
<u>Echéancier :</u> Tout au long du PAPI	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Nombre de sites sur lesquels des travaux de reconquête de l'espace alluvial ont été engagés

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TR-29 : Développer un projet de prévention et de gestion des inondations sur le bassin de l'Escouach

Territoire d'application :	Bassin de l'Escouach (33)
Objectifs :	Réduire les risques d'inondation sur le bassin de l'Escouach
Contexte de l'action :	<p>L'Escouach est un affluent de la Dordogne en Gironde qui a subi des problèmes d'inondation à plusieurs reprises (janvier 1994, avril 2005, mai 2008), notamment sur la commune de Saint-Pey-de-Castets.</p> <p>Quelques études ont déjà été réalisées par le passé, dressant un diagnostic partiel du territoire mais posant des questions par rapport à des événements récents de 2018 (localisation/emprise des zones inondables) et n'appréciant pas trop les enjeux concernés.</p> <p>Des aménagements ont été également proposés parfois plus ou moins pertinents (pour certains pas envisageables d'un point de vue réglementaire) et sans éléments d'appréciation sur leur efficacité.</p> <p>Les élus locaux voulant pouvoir réduire les risques d'inondation, il donc proposé de relancer une dernière phase d'étude, qui consisterait à :</p> <ul style="list-style-type: none">- compléter les éléments aujourd'hui disponibles pour mieux apprécier les enjeux- finir de diagnostiquer correctement la (ou les) problématique(s) d'inondation ; pour cela, un nouveau travail de modélisation à minima de certains secteurs semblera nécessaire pour bien apprécier les zones inondables et les dommages possibles (avec prestation de topographie préalable)- à partir du diagnostic, définir avec les élus une stratégie de gestion des risques sur le territoire à partir de critères notamment techniques, financiers, environnementaux et réglementaires en appréciant l'efficacité des solutions proposées ; différentes pistes pourront sans doute être envisagée et il s'agira d'accompagner la décision des élus en concertation avec les différents partenaires (DDTM33, CD33, EPIDOR...)
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Définir un cahier des charges pour faire appel à un prestataire• Choisir le prestataire et suivre le travail : diagnostic, propositions
Maître d'ouvrage :	SMER'E2M
Plan de financement :	Coût : 50 000 € TTC Etat 50 % ; Maître d'ouvrage 50 % (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2019	Rapport d'étude et projet proposé

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TR-30 : Mettre en œuvre une stratégie globale de ralentissement des écoulements sur le ruisseau du hameau du Soulier

Territoire d'application :	Talwegs secs au hameau du Soulier sur la commune de Chasteaux (19)
Objectifs :	Diminuer l'impact des crues trentennales et inférieures dans le hameau du Soulier.
Contexte et contenu de l'action :	<p>Le hameau du Soulier situé dans la commune de Chasteaux a été touché en 2001 et 2010 par deux événements pluvieux particulièrement violents. Les dégâts recensés lors de ces deux épisodes se chiffrent à plus de 500 000 €.</p> <p>Face à ce constat, la communauté de communes Vézère-Causse et la Commune de Chasteaux ont décidé de développer un projet visant à améliorer la gestion des écoulements du ruisseau du hameau de Soulier, notamment pour protéger efficacement et durablement les habitations. Le projet est issu d'une réflexion importante engagée dès 2010 entre la Commune de Chasteaux, la Communauté de Communes Vézère-Causse, la DDT de la Corrèze, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère et EPIDOR. Il repose sur une modélisation hydraulique réalisée par le laboratoire du CETE de Clermont-Ferrand ainsi qu'une étude de faisabilité réalisée par un bureau d'études indépendant.</p> <p>Le projet retenu comprend la création d'un bassin écrêteur en amont du hameau d'une capacité de 10 000m³ et la réouverture d'un champ d'expansion des crues, notamment grâce à la suppression d'un bâtiment. Le projet dans son ensemble devrait supprimer les débordements des crues inférieures ou égales à la décennale et devrait réduire de façon significative les crues trentennales (réduction au niveau d'une décennale actuelle).</p> <p>En parallèle de ce projet de ralentissement des écoulements, la commune à travers sa carte communale a interdit l'urbanisation des coteaux en amont du hameau du Soulier. Par ailleurs elle s'est engagée à promouvoir des mesures de réduction de la vulnérabilité telles que la mise en place de batardeaux.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Lancer les travaux• Suivre le projet• Suivre et évaluer le fonctionnement du projet
Maître d'ouvrage :	Communauté d'Agglomération de Brive
Plan de financement :	Coût : 220 607€ HT (coût des travaux + foncier) Etat 40%; Maître d'ouvrage 60 %
<u>Echéancier :</u> 2015 - 2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Travaux réalisés

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-32 : Etude avant-projet en vue du rétablissement d'un champ d'expansion de crue à la confluence Courolle/Planchetorte par restauration d'une prairie humide

Territoire d'application :	Commune de Brive
Objectifs :	Réduire les débordements de la Courolle et du Planchetorte dans le lieu-dit les Rebières et dans la zone d'activités des Fourneaults
Contexte et contenu de l'action :	<p>Tous les ans le village des Rébières est soumis à des inondations de faibles amplitudes qui engendrent plusieurs désagréments (inondation de la DR 154 et des fonds de parcelles riveraines, déstabilisation des talus de l'A20). D'après l'Atlas de zone inondable réalisé par la DDT 19 en 2012, les inondations du Planchetorte et de la Courolle peuvent impacter, dans ce secteur, jusqu'à une vingtaine de maisons, 6 entreprises, le centre technique municipal, les locaux de la DIR Centre-Ouest et couper l'A20.</p> <p>La zone de confluence Courolle/Planchetorte, s'étendant du lieu-dit les Rebières à la zone d'activité des Fourneaults était occupée par des prairies et une ancienne aire d'accueil des gens du voyage. La renaturation et la restauration des zones humides de ce secteur permettraient de rétablir ses capacités naturelles de rétention et de tamponner les crues des deux ruisseaux. Cet endroit est aussi stratégique puisque il est situé juste à l'amont d'un goulot d'étranglement engendré par l'A20.</p> <p>L'étude doit permettre de définir les travaux nécessaires à la restauration de la zone humide, d'évaluer leurs intérêts (analyses multicritères), de définir le plan de gestion à mettre en place sur le site et de réaliser les dossiers réglementaires (Loi sur l'Eau et étude d'impact). Ce projet s'inscrit dans les principes de Développement Durable de la ville de Brive, l'objectif de renaturation du site permettant simultanément de réduire les débordements et de procéder à la renaturation d'un corridor écologique situé à proximité du site NATURA 2000 de la Vézère et du Site Inscrit de Planchetorte.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un CCTP (validation du CCTP par le Comité de suivi)• Passer un marché avec un prestataire extérieur et prestations en régie (Espaces Verts)• Mettre en place un comité de suivi de l'action composé de la Commune de Brive, l'Agglo de Brive, la DDT 19, la DIR Centre-Ouest, EPIDOR, le SIAV, le CEN Limousin et l'Agence de l'Eau
Maître d'ouvrage :	Commune de Brive
Plan de financement :	Financement finalement fléché hors PAPI
<u>Echéancier :</u> 2016-2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Réalisation de l'étude Production d'un rapport

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-33 : Etude avant-projet d'amélioration de la gestion des écoulements sur le Caudeau

Territoire d'application :	Bassin du Caudeau
Objectifs :	Réduire l'aléa d'inondation sur le Caudeau pour préserver les secteurs à enjeux à l'aval (au niveau de Bergerac)
Contexte de l'action :	<p>Sur le bassin du Caudeau, les principaux enjeux en termes d'inondation sont localisés sur la Commune de Bergerac.</p> <p>Un PPRI a d'ailleurs été validé en 2015 sur cette commune, lié aux débordements du Caudeau.</p> <p>La Commune souhaite étudier les possibilités de réduire les risques liés à ces débordements, en cherchant notamment à « surexploiter » les champs d'expansion de crue en amont des secteurs à enjeux.</p> <p>Pour se faire, les éléments techniques issus du PPRI seront bien évidemment utilisés (hydrogrammes, zones inondables).</p> <p>Les prestataires devront donc étudier les possibilités de réduire l'aléa sur la partie à enjeux à l'aval en utilisant les champs d'expansion de crue. D'autres propositions pourront également être envisagées en fonction de leur pertinence (suppression d'obstacles ou de busages...).</p> <p>Il s'agira d'évaluer l'efficacité des aménagements envisagés en termes de zones inondables et d'enjeux (nombre d'habitation et/ou d'habitants plus ou moins concernés), ainsi que leur coût.</p> <p>Ces éléments de décision permettront aux élus locaux de se prononcer sur leur pertinence.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Réaliser un cahier des charges et lancer un appel d'offre• Etude par le prestataire des possibilités de réduire l'aléa inondation par le Caudeau sur Bergerac (utilisation des champs d'expansion de crue voire autres propositions envisageables)• Fournir aux élus les éléments de décision : efficacité des propositions et coût
Maître d'ouvrage :	Agglomération de Bergerac
Plan de financement :	Cout prévisionnel 25 000 € HT Etat 50%, Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
2019-2020	Réalisation de l'étude

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Action 06-TRI-601 : Travaux de renaturation de la rivière Corrèze dans Tulle

Territoire d'application :	Rivière Corrèze à Tulle
Objectifs :	Renaturer la rivière dans le secteur urbain de Tulle – abaisser la ligne d'eau
Contexte de l'action :	<p>Sur la rivière Corrèze dans Tulle, l'agglomération a engagé des travaux de renaturation. Les travaux consistent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">- araser les seuils de l'Auzelou, de Choisinet et de Souilhac- fragmenter le seuil de la Cité- terrasser en déblai du nouveau profil en long nécessaire suite à l'arasement des seuils <p>Parmi les incidences évaluées dans le cadre d'une étude hydraulique, on peut noter l'abaissement de la ligne d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les faibles débits, le QMNA5, le module ou le débit biennal, les aménagements projetés induisent un abaissement généralisé de la ligne d'eau, de l'ordre de 40 cm à 1 m en moyenne.- Pour les débits supérieurs, Q5 à Q30, on observe globalement un abaissement de la ligne d'eau sur tout le tronçon modélisé, de l'ordre de 10 cm à 1 m.- Jusqu'aux crues importantes, référence PPRI ou encore Q1000, des abaissements peuvent parfois être notés. <p>Globalement, les aménagements participent donc à réduire le risque inondation.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Engagement des études nécessaires• Réaliser les travaux
Maître d'ouvrage :	Tulle Agglo
Plan de financement :	Financements hors PAPI et comprenant des aspects non liés à la problématique inondation
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Avant 2017 : phases d'études	Réalisation des travaux
2017 : travaux	

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-36 : Animer la construction d'une stratégie de territoire dans le secteur des palus

Territoire d'application :	Le secteur fluvio-estuarien
Objectifs :	Elaborer une stratégie de gestion des inondations dans ce secteur
Contexte de l'action :	<p>Le secteur des palus de la basse Dordogne est soumis à des crues de type fluvio-maritimes (influence plutôt fluviale en amont, plutôt maritime en aval).</p> <p>Certaines zones sont protégées par des endiguements, d'autres non. On trouve par ailleurs une hétérogénéité d'ouvrages de protection (digues + vannes + fossés) et de gestionnaires historiques (Associations Syndicales Autorisées, collectivités, propriétaires riverains privés).</p> <p>Pour aider les collectivités locales à décider du mode de gestion de ces ouvrages, EPIDOR s'était engagé dans différentes actions sur ce secteur : étude des systèmes des palus et de leur mode de gestion en 2008, puis étude préalable à la mise en place d'une stratégie de gestion des inondations et des digues engagée dès 2011.</p> <p>Il s'agit donc d'achever cette étude lancée en 2011 dans le cadre du PAPI1 et qui intègre notamment : modélisation des inondations de la basse Dordogne, recensement des enjeux, évaluation des dommages, production d'éléments d'analyse coût-bénéfice. L'ensemble des partenaires sont associés aux différentes phases de l'étude.</p> <p>Tous ces résultats fournissent des éléments d'appréciation pour la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI et l'étude de gouvernance portée par le PETR du Grand Libournais (cf nouvelle action 07-TRI-705).</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Finaliser l'étude de modélisation hydraulique + éléments d'analyse coût bénéfice sur les digues de la basse Dordogne• Mettre à disposition l'ensemble des résultats
Maître d'ouvrage :	EPIDOR avec l'aide de l'Etat + département + Agence de l'eau
Plan de financement :	Temps d'animation
<u>Echéancier :</u> 2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Documents finalisés d'étude sur les digues de la basse Dordogne (rapports / cartes).

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-37 : Mener une réflexion sur la réorganisation de la gestion des ouvrages de protection hydraulique

Territoire d'application :	Le secteur fluvio-estuarien
Objectifs :	Aboutir à l'émergence de structures pérennes pour la gestion des ouvrages hydrauliques de la basse Dordogne
Contexte de l'action :	<p>Cette action est très en lien avec l'action précédente du PAPI et avec la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI.</p> <p>Autour des inondations et des digues de la basse Dordogne, différentes études ont été lancées : étude des systèmes des palus et de leur mode de gestion ou encore étude préalable à la mise en place d'une stratégie de gestion des inondations et des digues.</p> <p>Afin d'aider les collectivités à faire émerger une gouvernance adaptée pour les digues, EPIDOR compile les éléments disponibles.</p> <p>Ce dossier sera utilisé dans le cadre de l'action 07-TRI-705 : étude de gouvernance GEMAPI portée par le PETR du Grand Libournais.</p>
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Compilation des éléments de connaissance sur les digues pour définition d'un mode de gestion
Maître d'ouvrage :	EPIDOR
Plan de financement :	Temps d'animation

Echéancier :

2017

Indicateurs de suivi/réussite :

Production d'un dossier de compilation

POUR MEMOIRE - ACTION TERMINEE

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-701 : Etudes de l'état des ouvrages de la basse Dordogne

- a. Etude de diagnostic / opportunité / faisabilité
- b. Production d'études de dangers
- c. Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de travaux

Territoire d'application : Secteur de la basse Dordogne : CA du Libournais (Izon, Vayres, Arveyres, Génissac, Libourne), CdC du Fronsadais (Saint-Romain-la-Virvée, Asques, Cadillac-en-Fronsadais, Lugon-et-l'Île-du Carney, Saint-Germain-de-la-Rivière, La Rivière, Saint-Michel-de-Fronsac, Fronsac), CdC du Grand Saint-Emilionnais (Saint-Emilion, Saint-Sulpice-de-Faleyrens), CdC Castillon-Pujols (Saint-Jean-de-Blaignac) et CdC du Secteur-de- Saint-Loubès (Saint-Loubès).

Objectifs : Evaluer l'état des ouvrages de protection contre les inondations (digues, vannes, fossés) qui font potentiellement système
Faire classer les systèmes d'endiguement que les collectivités auront décidé de gérer
Réaliser des études pré-opérationnelles utiles à la préparation de travaux

Contexte et contenu de l'action : Sur le secteur de la basse Dordogne, environ 80 km de digues sont présents avec des ouvrages hydrauliques associés (vannages, fossés de ressuyage). Ces aménagements sont historiquement surtout gérés par des ASA (Associations Syndicales Autorisées) et se retrouvent actuellement dans des états hétérogènes (bon à très mauvais).

D'un point de vue administratif, certains gestionnaires historiques ont déposé des études de dangers au sens de l'ancienne réglementation, mais pas forcément à l'échelle de systèmes d'endiguement comme l'impose désormais le nouveau « décret digue ». D'autres éléments ont par ailleurs été produits par le passé : étude de l'état des systèmes de palus et de leur mode de gestion (Sogreah pour EPIDOR, 2008), étude préalable à la définition d'une stratégie de gestion des palus au regard du risque inondation (Asconit/Hydratec pour EPIDOR, 2017).

Dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI, le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Grand Libournais a engagé une étude de gouvernance (cf fiche 07-TRI-705 du PAPI) pour le compte de ses 5 EPCI adhérents. Les EPCI ont parfois transféré cette compétence GEMAPI sur les affluents de la Dordogne, mais pas la question de gestion des digues pour laquelle il a été préféré garder une cohérence le long de l'axe Dordogne et car certains systèmes d'endiguement sont à cheval sur plusieurs EPCI, comme cela est le cas entre la CA du Libournais et la CdC du Secteur de Saint-Loubès avec qui il a été convenu que le PETR du Grand Libournais engage des études complémentaires. Ces études complémentaires peuvent être distinguées selon 3 phases :

a. Etude de diagnostic / opportunité / faisabilité

Il s'agira de circonscrire précisément les systèmes d'endiguement potentiels présents au niveau du Grand Libournais. Il s'agira également de disposer d'un diagnostic global et actualisé de l'ensemble des ouvrages, pour savoir s'ils sont fonctionnels en l'état. S'ils ne le sont pas, il s'agira d'évaluer les travaux qui s'avèreraient nécessaires à court terme (avec options éventuelles) et les coûts associés. Un stade esquisse est dans ce cas attendu. Une prestation de topographie pourra également être réalisée si besoin dans le cadre de cette prestation, pour affiner la protection offerte par les aménagements sur les biens et les personnes. Une attention particulière sera portée sur les enjeux d'infrastructures publiques (non évaluées dans le cadre de l'étude EPIDOR de 2017). L'ensemble de ces éléments devra permettre aux collectivités locales de se prononcer sur le devenir des ouvrages : demande ou non de classement au sens de la nouvelle réglementation et besoins de travaux.

b. Production d'études de dangers

Pour les systèmes d'endiguement que les collectivités auront décidé de classer et d'assurer la gestion et qui ne nécessiteront pas forcément de travaux, il s'agira d'élaborer les études de dangers réglementairement nécessaires.

c. Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de travaux

Pour les systèmes où des travaux s'avèrent nécessaires selon le niveau de protection retenu par la collectivité, il s'agira de produire les éléments pré-opérationnels qui alimenteront les dossiers réglementaires et les futures recherches de financement au titre du fonds Barnier : avant-projet (AVP), études

environnementales, analyses coût-bénéfice ou multicritères...

-
- Modalités de mise en œuvre :
- Définir un cahier des charges pour les études de diagnostic / opportunité / faisabilité avec les partenaires (Etat, département...) et les acteurs locaux (EPCI, communes, ASA), réunis au sein d'un Comité de Pilotage ad hoc
 - Décider du devenir des systèmes d'endiguement potentiels.
 - Engager la réalisation d'études de dangers
 - Engager les compléments d'études pour les systèmes nécessitant des travaux

Maître d'ouvrage : PETR du Grand Libournais

-
- Plan de financement : Coût global : ~ 400 000€ HT, répartis de la façon suivante :
- 90 000 € pour la phase a. Etude de diagnostic / opportunité / faisabilité incluant si besoin la topographie
 - 100 000 € pour la phase b. Production d'études de dangers
 - 210 000 € pour la phase c. Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation de travaux Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)

Echéancier :

Prestation engagée sur 2019-2022

Indicateurs de suivi/réussite :

Constitution du Comité de Pilotage

Réalisation des études

Classement de systèmes d'endiguement

Production des dossiers réglementaires pour la réalisation de travaux

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-702 : Etude de l'état des ouvrages de protection sur l'agglomération de Brive

Territoire d'application :	Agglomération de Brive
Objectifs :	Evaluer l'état des ouvrages participant à une protection contre les inondations sur l'agglomération de Brive
Contexte et contenu de l'action :	<p>Environ 6 km de digues de protection contre les inondations sont présentes sur l'agglomération de Brive.</p> <p>L'état actuel de ces ouvrages n'est actuellement pas forcément bien connu. Il s'agit donc d'appréhender cet état et les points de fragilité des aménagements, pour évaluer les travaux qui s'avèreraient nécessaires.</p> <p>La prestation inclura des relevés topographiques ainsi que des reconnaissances géotechniques nécessaires.</p> <p>Il s'agira également d'aller jusqu'à la production des études de dangers sur les différents systèmes d'endiguement qui seront identifiés sur le territoire.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Définir un cahier des charges• Engager un appel d'offres pour choisir un prestataire• Suivre les prestations
Maître d'ouvrage :	Communauté d'Agglomération de Brive
Plan de financement :	<p>Coût : 120 000€ HT (dont environ 15 000 € de relevés topographiques et 20 000 € de reconnaissances géotechniques)</p> <p>Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)</p>
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Lancement d'appel d'offres courant 2018	Réalisation de l'étude
Prestation engagée sur 2018-2019	

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-703 : Etude du fonctionnement de la digue de Périgueux

Territoire d'application :	Périgueux
Objectifs :	Evaluer l'utilité de la digue le long du canal et son état le cas échéant
Contexte et contenu de l'action :	<p>A Périgueux, une digue est présente le long du canal de navigation. L'ouvrage, d'environ 2,5 km de longueur, a été construit à partir des déblais issus de la construction du canal.</p> <p>La digue est actuellement classée mais sa réelle utilité de protection contre les inondations ne semble pas si évidente au vu de sa configuration.</p> <p>Il s'agit donc d'étudier l'utilité hydraulique de l'ouvrage en lien avec notamment la nouvelle compétence GEMAPI pour aider les collectivités à décider de la gestion future de cet aménagement.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Définir un cahier des charges• Engager un appel d'offres pour choisir un prestataire• Suivre les prestations
Maître d'ouvrage :	Ville de Périgueux
Plan de financement :	Coût : 10 000€ TTC Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50%
<u>Echéancier :</u> Réalisation en 2017	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u> Réalisation de l'étude

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-704 : Etude d'opportunité sur la digue de Périgueux

Territoire d'application :	Périgueux
Objectifs :	<p>Evaluer les avantages et les contraintes de faire classer ou non le système d'endiguement présent le long du canal de Périgueux</p> <p>En fonction de la décision des élus, déposer un dossier de demande de classement ou déclasser l'ouvrage</p>
Contexte et contenu de l'action :	<p>Une digue est présente le long du canal de Périgueux. Cet aménagement, géré longtemps par la Commune, est classé en tant qu'ouvrage de protection contre les inondations au sens de l'ancienne réglementation.</p> <p>En 2017, une étude portée par la commune de Périgueux a montré que la digue réduisait les hauteurs d'eau atteintes sur une crue de type centennale pour environ 200 habitations.</p> <p>En 2019, l'agglomération du Grand Périgueux a transféré l'intégralité de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI).</p> <p>Après discussions, il a été décidé que le SMBI porte une étude d'opportunité qui consistera dans une tranche ferme à :</p> <ul style="list-style-type: none">- définir le système d'endiguement potentiel (digue, vannes, mur, canal...)- évaluer l'intérêt ou non de faire classer le système d'endiguement présent et ouvrages hydrauliques associés en se basant notamment sur son état (prospections géotechniques et autres) et les coûts de réparation éventuellement nécessaires- comparer ces coûts de réparation aux dommages évités- évaluer des options de travaux chiffrés pour rendre la digue transparente au cas où l'ouvrage ne soit finalement pas classé- tenir compte des autres usages que représente la digue (chemin de type voie verte, navigation dans le canal...). <p>Ces éléments devront permettre aux élus de se décider sur le devenir de l'aménagement existant vis-à-vis de sa fonction de protection contre les inondations.</p> <p>Deux tranches conditionnelles seront également incluses à la prestation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une tranche pour rédiger une étude de danger sur le système d'endiguement- Une tranche pour rédiger un dossier de déclasser. <p>En fonction de la décision des élus, l'une ou l'autre des tranches conditionnelles sera levée.</p>
Modalités de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Définir un cahier des charges• Engager un appel d'offres pour choisir un prestataire• Suivre les prestations
Maître d'ouvrage :	Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle
Plan de financement :	<p>Coût : 60 000€ TTC</p> <p>Etat 50% ; Maître d'ouvrage 50% (qui pourra rechercher d'autres partenaires financiers)</p>
Echéancier :	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>
Prestation débutée sur 2019	Réalisation de l'étude

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Action 07-TRI-705 : Définir une gouvernance pour la gestion des digues de la basse Dordogne

Territoire d'application :	Le secteur fluvio-estuarien	
Objectifs :	Définir un (ou des) gestionnaire(s) de systèmes d'endiguement	
Contexte de l'action :	<p>En lien avec les actions 07-TRI-36 et 07-TRI-37, il s'agit de définir un (ou des) gestionnaires pour les systèmes d'endiguement qui seront déclarés sur le secteur de la basse Dordogne.</p> <p>La gestion est historiquement assurée par différents types d'acteurs (principalement Associations Syndicales Autorisées mais aussi quelques collectivités). Avec la GEMAPI, ce sont désormais les EPCI à fiscalité propre qui sont ciblés, avec possibilité de transfert et/ou de délégation vers un syndicat mixte, EPTB ou EPAGE).</p> <p>C'est le PETR du Grand Libournais, qui réunit les principaux EPCI du secteur concerné, qui a été ciblé pour porter une étude de gouvernance sur la GEMAPI (la CDC de St Loubès également concernée par le sujet mais qui ne fait pas partie du PETR est par ailleurs associée à la démarche).</p>	
Modalité de mise en œuvre :	<ul style="list-style-type: none">• Définition d'un cahier des charges d'étude• Engagement de l'étude	
Maître d'ouvrage :	PETR du Grand Libournais	
Plan de financement :	Financement hors fonds Barnier	
<u>Echéancier :</u>	<u>Indicateurs de suivi/réussite :</u>	
2018	Production d'un dossier de compilation	